

# Soutenir la résilience et la relance du Canada face à la COVID-19 grâce à des politiques et programmes d'immigration solides

Mars 2021



*Une note de breffage de la SRC*

# Soutenir la résilience et la relance du Canada face à la COVID-19 grâce à des politiques et programmes d'immigration solides

## Une note de breffage de la SRC

### Auteurs

Victoria Esses (Co-Présidente)	Western University
Jean McRae (Co-Présidente)	Inter-Cultural Association of Greater Victoria
Naomi Alboim	Queen's University et Ryerson University
Natalya Brown	Nipissing University
Chris Friesen	Société de services aux immigrants de C.-B. (ISSofBC) et Canadian Immigrant Settlement Sector Alliance – Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants
Leah Hamilton	Mount Royal University
Aurélié Lacassagne	Université Laurentienne
Audrey Macklin	University of Toronto
Margaret Walton-Roberts	Wilfrid Laurier University

### Responsable de la surveillance du processus d'examen par les pairs

Tom Marrie, MSRC	Dalhousie University
------------------	----------------------

### Pairs examinateurs

Yasmeen Abu-Laban	University of Alberta
Katie Crocker	Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC
Victor Satzewich	McMaster University

### Forme suggérée pour les citations de cette note de breffage

Esses, V., McRae, J., Alboim, N., Brown, N., Friesen, C., Hamilton, L., Lacassagne, A., Macklin, A., Walton-Roberts, M. *Soutenir la résilience et la relance du Canada face à la COVID-19 grâce à des politiques et programmes d'immigration solides*. Société royale du Canada. 2021

### Image de couverture

Andrea Tsang Jackson, *The Here and Elsewhere Bee* (2017)

Cotton, fil de coton, fil de polyester

*The Here and Elsewhere Bee* rassemble près de 1 200 histoires d'immigration assemblées sur une courtepointe de 10 pieds par 10 pieds. En 2017, Andrea Tsang Jackson était artiste en résidence au Musée canadien de l'immigration au Quai 21 où elle a œuvré pendant plusieurs mois à collecter de petits carrés de courtepointe réalisés par des visiteurs sur place, représentant chacun un petit morceau d'histoire d'immigration de ces visiteurs. Ces carrés ont été regroupés par « arbres » thématiques dans une forêt – la famille, l'amour, la liberté et la diversité, les références culturelles,



de nouveaux espoirs et rêves, l'appréciation de la nature, l'agriculture et le travail, et les voyages océaniques. L'organisation générale de la courtepoinette illustre comment, bien que chacune de nos histoires soit unique, des liens solides les nouent ensemble.

*Crédit photo : Deborah Wong*

### **Reconnaissance territorial**

Le siège de la Société royale du Canada est situé à Ottawa, territoire traditionnel et non cédé de la nation algonquine.

**Les opinions exprimées dans ce report sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de la Société royale du Canada.**

Cette note de breffage a été réalisée en partenariat avec le Partenariat Voies vers la prospérité.



## Contexte concernant la préparation de cette note de breffage

Ex avril 2020, le président de la Société royale du Canada a établi le Groupe de travail de la SRC sur la COVID-19. Le mandat de ce groupe de travail est de dégager des perspectives éclairées par les données probantes sur les grands enjeux sociétaux qui se posent au Canada relativement à sa réponse à la COVID-19 et à sa démarche subséquent de rétablissement.

Pour rapidement produire des notes de breffage, le groupe de travail a établi une série de sous-groupes de travail ayant comme objectif de soutenir les décideurs politiques en leur fournissant des données probantes pour éclairer leurs décisions.

### À propos des auteurs

*Victoria Esses*, coprésidente du Partenariat Voies vers la prospérité ; professeure de psychologie et directrice du Réseau sur les tendances économiques et sociales, Université Western

*Jean McRae*, coprésidente du Partenariat Voies vers la prospérité ; PDG de l'Association interculturelle du Grand Victoria et trésorière de Canadian Immigrant Settlement Sector Alliance - Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants (CISSA-ACSEI)

*Naomi Alboim*, chercheuse émérite, Écoles d'études politiques, Université Queen's et Agrégée supérieure de recherche, Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la migration et l'intégration, Université Ryerson

*Natalya Brown*, professeure agrégée à l'École de commerce et au département de science politique, philosophie et économie de l'Université Nipissing; vice-présidente du Comité permanent sur l'immigration dans les communautés rurales, éloignées et du Nord du Partenariat Voies vers la prospérité

*Chris Friesen*, directeur, Services d'établissement, ISSofBC et président, Canadian Immigrant Settlement Sector Alliance - Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants (CISSA-ACSEI)

*Leah Hamilton*, professeure, École de commerce Bissett, Université Mount Royal; membre du Conseil consultatif du Partenariat Voies vers la prospérité

*Aurélié Lacassagne*, professeure agrégée, département de science politique, Université Laurentienne ; membre du Comité de gouvernance et du Conseil consultatif du Partenariat Voies vers la prospérité

*Audrey Macklin*, directrice du Centre de criminologie et d'études socio-légales, professeure de droit et détentrice de la Chaire Rebecca Cook sur les droits humains à l'Université de Toronto

*Margaret Walton-Roberts*, professeure, géographie et études environnementales, Université Wilfrid Laurier et École d'affaires internationales Balsillie

### Note des auteurs

Les auteurs aimeraient remercier la Société royale du Canada pour son appui sans faille dans la préparation de cette note de breffage, Tom Marrie pour ses commentaires détaillés sur une ébauche précédente, et les trois évaluateurs externes pour leurs commentaires pertinents. Un merci tout spécial également à Lindsay Finlay pour son appui administratif et technique.

## Table des matières

<b>Sommaire exécutif .....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>Le contexte avant la pandémie .....</b>	<b>11</b>
La politique d'immigration .....	11
<i>Le plan d'immigration .....</i>	<i>11</i>
<i>L'immigration économique .....</i>	<i>11</i>
<i>Le regroupement familial .....</i>	<i>12</i>
<i>Les réfugiés .....</i>	<i>13</i>
<i>L'immigration francophone .....</i>	<i>14</i>
<i>La régionalisation .....</i>	<i>14</i>
<i>Le processus d'immigration en deux étapes .....</i>	<i>16</i>
<i>Les étudiants internationaux .....</i>	<i>17</i>
<i>Les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs agricoles .....</i>	<i>18</i>
<i>Les demandeurs du statut de réfugié .....</i>	<i>19</i>
<i>La détention des migrants .....</i>	<i>21</i>
L'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés .....	22
<i>La sous-utilisation des qualifications des immigrants .....</i>	<i>22</i>
<i>Les travailleurs de la santé .....</i>	<i>24</i>
<i>Les attitudes du public .....</i>	<i>25</i>
<i>Le secteur de l'établissement .....</i>	<i>26</i>
<b>Les conséquences de la pandémie : les vulnérabilités dévoilées et les actions recommandées.....</b>	<b>31</b>
La politique d'immigration .....	31
<i>Les niveaux d'immigration et les admissions .....</i>	<i>31</i>
<i>Le regroupement familial .....</i>	<i>34</i>
<i>L'immigration francophone .....</i>	<i>35</i>
<i>La régionalisation .....</i>	<i>37</i>
<i>Le processus d'immigration en deux étapes .....</i>	<i>42</i>
<i>Les étudiants internationaux .....</i>	<i>43</i>
<i>Les travailleurs étrangers temporaires .....</i>	<i>46</i>
<i>Les travailleurs agricoles .....</i>	<i>47</i>

<i>Les réfugiés réinstallés et les demandeurs du statut de réfugié</i> .....	52
<i>La détention et la déportation des migrants</i> .....	56
<b>L'établissement et l'intégration des immigrants et réfugiés</b> .....	<b>57</b>
<i>Les conséquences économiques de la pandémie sur les immigrants et les effets possibles à long terme</i> .....	57
<i>Les travailleurs de la santé</i> .....	59
<i>Les attitudes du public</i> .....	61
<i>Le secteur de l'établissement</i> .....	67
<i>Les nouveaux arrivants</i> .....	67
<i>Les agences de services aux immigrants</i> .....	69
<b>Le leadership mondial du Canada en matière de politiques et programmes d'immigration</b> .....	<b>76</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>80</b>
<b>Références</b> .....	<b>81</b>
<b>Annexe A : Résumé des recommandations des mesures à prendre</b> .....	<b>93</b>
<b>Annexe B : Liste des abréviations et acronymes utilisés</b> .....	<b>101</b>

## Sommaire exécutif

Le Canada est considéré sur la scène internationale comme un chef de file en matière de politiques et de programmes d'immigration et d'intégration, ainsi que comme un pays attractif et accueillant pour les immigrants, les réfugiés, les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux. La pandémie de la COVID-19 a révélé certaines forces du système d'immigration canadien, mais également quelques failles qui se sont développées et élargies ces dernières années. Dans cette note de breffage, nous présentons un aperçu général du système d'immigration du Canada avant la pandémie et des politiques et programmes en place pour appuyer la sélection, l'établissement et l'intégration des immigrants. Nous discutons ensuite des vulnérabilités du système exposées par la pandémie, et nous explorons une nouvelle vision de l'immigration pour l'après-COVID-19.

Le processus d'immigration au Canada est extrêmement sélectif. Il reçoit l'appui de l'opinion publique canadienne parce qu'il met l'accent sur les immigrants hautement qualifiés et les contributions économiques qu'ils apportent. Cependant, le fait que de nombreux travailleurs étrangers temporaires au Canada, présumés faiblement qualifiés, réalisent en fait un travail essentiel semble être négligé dans cette équation. Le Canada a créé un système d'immigration divisé dans lequel les migrants hautement qualifiés deviennent des résidents permanents, et les migrants présumés faiblement qualifiés deviennent des travailleurs temporaires permanents. Cependant, la pandémie a montré que de nombreux travailleurs étrangers temporaires, dont les travailleurs agricoles, étaient essentiels pour le fonctionnement de notre économie et la sécurité alimentaire de notre pays. La pandémie a aussi dévoilé la vulnérabilité de plusieurs groupes de résidents permanents et temporaires au Canada (ex. les réfugiés, les demandeurs du statut de réfugié, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux, les femmes immigrantes); les besoins en matière de regroupement familial et les contraintes qui y sont liées; les bénéfices et les problèmes spécifiques de la régionalisation; ainsi que les difficultés à atteindre les cibles en matière d'immigration francophone et à appuyer ces immigrants dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Pour s'attaquer à ces problèmes, il faut une réévaluation consolidée des politiques et programmes d'immigration du Canada, et la participation des Canadiennes et Canadiens à ces discussions.

En outre, il faut souligner que, malgré l'accent mis par le Canada sur l'accueil d'immigrants hautement qualifiés, un problème de longue date au Canada demeure la sous-utilisation des compétences de ces immigrants, ce qui constitue un gaspillage du capital humain. Cela est apparu de façon particulièrement frappante pendant la pandémie en ce qui a trait aux professionnels de la santé formés à l'étranger. De nombreux immigrants employés dans le domaine de la santé ont connu une déqualification, un fait digne d'être signalé étant donné le nombre important d'emplois non pourvus dans le secteur de la santé au Canada. Considérant le besoin urgent de travailleurs de la santé nécessaires pour tester, assurer le suivi et livrer des services de santé pendant la pandémie, il est grand temps de revoir comment on pourrait mieux, et davantage, utiliser les compétences des professionnels de la santé immigrants qui sont au Canada mais qui n'exercent pas la profession pour laquelle ils ont été formés.

Le Canada dispose d'un secteur de l'établissement respecté qui offre toute une gamme de services aux immigrants et réfugiés s'installant au Canada, et ces services ont également été considérés comme essentiels pendant la pandémie. Ces services sont traditionnellement livrés en

personne et la transition vers une livraison des services en ligne ne s'est pas faite sans difficulté. Les agences manquent souvent d'équipement et d'expertise numérique pour offrir tous les services en ligne, et la littératie numérique des immigrants et réfugiés, ainsi que leur accès aux outils technologiques sont parfois défectueux. La pandémie a également mis en exergue toute une gamme de services et appuis complémentaires nécessaires pendant et après la pandémie. Cette dernière a, par ailleurs, mis en relief le décalage entre l'éligibilité pour les services d'établissement, qui est historiquement organisée selon la norme de l'admission directe des nouveaux arrivants en tant que résidents permanents, et le régime actuel d'immigration canadien dans lequel plus de nouveaux arrivants sont admis avec un statut temporaire dans l'espoir ou avec l'intention de faire la transition vers la résidence permanente. La nécessité pour les étudiants internationaux, les travailleurs étrangers temporaires et les demandeurs du statut de réfugié de recevoir certains de ces services est apparue comme une évidence en ces temps de pandémie.

De plus, l'établissement et l'intégration des immigrants nécessitent l'appui des Canadiens, et les attitudes publiques envers les immigrants dans ce pays ne sont pas exemptes de xénophobie, particulièrement à cause d'un chômage plus élevé et d'une prédominance de l'incertitude et des sentiments de menace. Il s'avère donc essentiel de surveiller étroitement les attitudes des Canadiens envers les immigrants, les résidents temporaires et l'immigration et de faire des efforts de façon proactive pour promouvoir des attitudes positives tout en réduisant le racisme possiblement vécu par ces groupes.

Ce rapport offre un ensemble de recommandations quant aux mesures à prendre par les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, conçues pour optimiser l'immigration au Canada (voir l'annexe A). De façon générale, ces recommandations comprennent :

- Un programme d'éducation du public sur l'immigration (pour promouvoir un public éclairé), suivi d'un examen complet et exhaustif, que ce soit sous la forme d'une Commission royale, d'un groupe de travail ou d'un autre mécanisme, pour impliquer les Canadiens dans une discussion sur l'avenir de l'immigration au Canada, et un recalibrage de ses politiques et programmes afin de répondre aux besoins actuels et futurs du Canada et à ses responsabilités internationales.
- Une planification de l'immigration et un financement fédéral de l'établissement qui prend en charge les résidents permanents tout comme les résidents temporaires.
- Des voies d'accès plus nombreuses à la résidence permanente pour les résidents temporaires.
- Des politiques et programmes ciblés qui répondent aux besoins des groupes vulnérables de résidents permanents et temporaires.
- Une attention particulière à porter à l'immigration francophone.
- Des campagnes publiques et un élargissement du programme d'engagement citoyen afin de promouvoir des attitudes positives envers les immigrants, les réfugiés et l'immigration auprès des Canadiens établis et de promouvoir les plus petites villes et les villes moyennes auprès des nouveaux arrivants.
- Un réseau coordonné de pratiques exemplaires nationales concernant l'intégration des immigrants qualifiés au marché du travail.
- Un programme de recherche appuyant et contribuant à la restructuration des politiques et programmes fondés sur des preuves pendant la pandémie et après.
- Un leadership à exercer sur les Pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations.



Au troisième trimestre de l'année 2020, la croissance de la population canadienne s'est arrêtée, et toute la croissance future ne reposera que sur l'immigration. Dans les trois prochaines années, le gouvernement canadien vise à admettre sur son territoire l'équivalent de la population du Manitoba via les différentes catégories de résidents permanents. En outre, le Canada continuera d'accueillir de nombreux étudiants internationaux, demandeurs d'asile et travailleurs étrangers temporaires, sur une base temporaire. L'importance de l'immigration pour le Canada continuera de s'accroître et à être une partie intégrale de la relance après-COVID-19 du pays. Pour réussir, il est essentiel de faire le bilan, de réévaluer les politiques et programmes d'immigration et d'intégration du Canada, et d'augmenter le leadership mondial du Canada dans ce domaine. Les auteurs offrent des perspectives et des recommandations pour revitaliser et optimiser le programme d'immigration du Canada pendant la prochaine décennie et après.

## Soutenir la résilience et la relance du Canada face à la COVID-19 grâce à des politiques et programmes d'immigration solides

### Introduction

À l'échelle mondiale, le Canada est considéré comme un chef de file en matière de politiques et programmes d'immigration, et comme un pays attrayant et accueillant pour les immigrants, réfugiés, travailleurs temporaires étrangers, et étudiants internationaux (Dickson 2020; Esipova, Ray, & Tsubutashvili 2020). Avant la pandémie, il était l'un des rares pays prévoyant d'augmenter le nombre d'immigrants dans les trois grandes catégories d'immigration, soit économique, familiale et humanitaire. Il existe également une voie d'accès claire à la citoyenneté pour les résidents permanents du Canada. Les immigrants et les réfugiés sont vus comme des « citoyens en attente » et on s'attend à ce que la plupart d'entre eux deviennent citoyens après avoir rempli quelques unes des exigences de base démontrant leur intégration. Par ailleurs, le Canada est perçu comme un chef de file relativement aux attitudes positives exprimées envers les immigrants par sa population, et de nombreux Canadiens considèrent qu'il s'agit là d'un trait important de l'identité canadienne. Le Canada est également vu comme un chef de file en offrant des appuis à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants, grâce à un investissement gouvernemental important dans les services d'établissement, la formation linguistique et les programmes d'emploi, ainsi qu'à un réseau d'agences expérimentées desservant les immigrants dans tout le pays.

Une immigration forte au Canada représente un objectif du gouvernement pour répondre aux besoins démographiques, aux besoins de main d'œuvre à court terme, et aux besoins de développement économique et régional à long terme (Gouvernement du Canada 2020b). L'avenir économique du Canada ainsi que le maintien et la croissance de sa population dépendent fortement de l'immigration. Le taux de fécondité des Canadiennes est faible, la population est vieillissante, et certaines régions connaissent un déclin démographique. Qui plus est, eu égard au besoin économique de l'immigration, on observe des pénuries de main d'œuvre, notamment de travailleurs qualifiés, et, vraisemblablement, un manque d'innovation, mais aussi des petites collectivités qui ont besoin de revitalisation. De façon générale, les Canadiens reconnaissent ces problèmes et considèrent l'immigration comme un instrument clé pour appuyer la durabilité du Canada, son bien-être et sa croissance économique. Cela se reflète dans l'appui à l'immigration démontré par tous les grands partis politiques au Canada, ce qui s'avère assez unique si l'on compare cette situation avec ce qui se passe dans la plupart des autres pays d'accueil pour les immigrants.

Malgré ses nombreuses forces, quelques failles dans le système d'immigration canadien sont devenues apparentes ces dernières années, et ont été soulignées et accentuées par la pandémie. Cela concerne, entre autres, certains aspects, et des politiques d'immigration du Canada, et de notre capacité à appuyer l'établissement et l'intégration des immigrants au Canada. À des fins de contextualisation, nous commençons ce rapport en décrivant l'immigration au Canada avant la pandémie, et les politiques et programmes en place pour appuyer la sélection, l'établissement et l'intégration des immigrants. Nous discutons ensuite des vulnérabilités mises en relief par la COVID-19, et nous recommandons des mesures visant à réaliser le potentiel du système d'immigration canadien comme modèle contribuant à la construction nationale et à un avenir prospère. Afin de brosser le portrait des politiques et des programmes d'immigration et d'intégration du Canada, nous privilégions une perspective nationale, tout en discutant de

certaines problèmes spécifiques aux provinces/territoires et municipalités quand cela est pertinent. Ce faisant, nous reconnaissons que certains aspects de ce domaine fort complexe dépassent le cadre de cette note de breffage, tels que la sécurité des frontières, les raisons relatives à l'inadmissibilité, et certaines questions d'application des lois et règlements.

## **Le contexte avant la pandémie**

### **La politique d'immigration**

#### **Le plan d'immigration**

Le 12 mars 2020, soit quatre jours avant que le gouvernement fédéral décide de la fermeture des frontières à tous les voyages non-essentiels et impose des restrictions à cause de la COVID-19, le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada annonçait le plan d'immigration pour 2020-2022 (Gouvernement du Canada 2020p). Le Canada prévoyait accueillir 341 000 nouveaux résidents permanents en 2020; 351 000 en 2021; et 361 000 en 2022. En 2019, le Canada a admis 341 180 résidents permanents, dépassant la barre des 300 000 personnes pour la deuxième année consécutive. Avant 2018, il faut remonter à 1912 pour voir le Canada franchir cette barre symbolique.

L'annonce du 12 mars indiquait que durant les trois prochaines années, le nombre d'admission augmenterait dans deux grandes catégories d'immigration (économique, et réfugiés et personnes protégées) mais pas dans la catégorie du regroupement familial (voir Gouvernement du Canada 2020p). La part de la catégorie économique dans le nombre total d'admission passerait de 57,4% à 60,4% sur trois ans, la part des réfugiés et personnes protégées resterait sensiblement la même à 14,6%, et la part du regroupement familial déclinerait passant de 26,7% en 2020 à 25,2% en 2022.

#### **L'immigration économique**

Ces dernières années, le Canada a effectué de nombreux changements à ces programmes d'immigration économique, qui constitue environ 60% de tous les immigrants au Canada. Avec le système Entrée express, l'accent est définitivement mis sur le capital humain (éducation, niveau de langue, âge et expérience dans des professions qualifiées, particulièrement au Canada), ainsi que sur une offre d'emploi au Canada pour tous les demandeurs principaux des programmes d'immigration économique (Gouvernement du Canada 2018). Plus une personne est formée, particulièrement si les diplômes sont obtenus au Canada, et plus une personne a d'années d'expérience professionnelle, plus ses chances d'admission sont élevées selon le nombre de points octroyés. Cependant, cela ne se traduit pas toujours par des résultats positifs après l'arrivée. Comme nous le détaillons un peu plus loin, l'éducation et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger ne sont pas toujours reconnues par les organismes de réglementation professionnelle ou par les employeurs, et de nombreux immigrants qualifiés sont sous-employés ou sans emploi, dans des proportions plus élevées que leurs homologues nés au Canada. Dans le même temps, de nombreux demandeurs considérés moyennement et faiblement qualifiés avec moins de capital humain sont inéligibles pour déposer une demande ou échouent à se qualifier pour immigrer, même si leurs compétences sont en demande dans certains secteurs tels que l'hôtellerie, le tourisme, la transformation alimentaire, l'agriculture, la santé et d'autres secteurs des services. Entrée express est également considéré comme meilleur comparé au système précédent parce qu'il permettrait de statuer sur les demandes beaucoup plus rapidement. En effet, les délais de traitement sont passés de plusieurs années à quelques mois l'année où le système d'Entrée express a été lancé, mais des données récentes d'avant la pandémie semblent suggérer



que le traitement des dossiers ralentit et que les cibles du gouvernement ne sont pas atteintes (Allen 2021).

En outre, certains programmes de candidats des provinces ont récemment été élargis, et des programmes-pilotes fédéraux ont été lancés pour répondre aux besoins régionaux et sectoriels, dont le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, le programme pilote sur l'agroalimentaire, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, le Programme pilote des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial et le Programme pilote des aides familiaux (Gouvernement du Canada 2020b). Néanmoins, même ces programmes ont des critères d'admissibilité qui peuvent exclure des personnes avec un plus faible niveau d'éducation et de compétences linguistiques. Le Canada s'est engagé à lancer un nouveau Programme des candidats des municipalités pour encourager un peu plus la régionalisation, mais les détails sur ce programme n'ont pas encore été annoncés.

La plupart de ces programmes pilotes ont été mis en place pour répondre à des besoins régionaux ou sectoriels spécifiques auxquels les programmes et processus d'Entrée express ne répondaient pas de façon adéquate. Une fois qu'ils seront évalués, il serait bénéfique de tirer les leçons de ces programmes pilotes et d'introduire leurs facteurs de réussite aux programmes généraux d'immigration.

Un certain nombre de questions ont été soulevées concernant le processus même de demande d'immigration. Premièrement, le processus de demandes pour différents programmes d'immigration économique est devenu très complexe en raison de la multiplication des catégories et programmes pilotes. Par conséquent, il est de plus en plus difficile pour les immigrants potentiels de déterminer le programme où ils ont le plus de chance d'être admis parmi les programmes d'Entrée express, les programmes des candidats des provinces et les programmes pilotes. Cela a mené à ce que de nombreux immigrants potentiels et personnes admises temporairement aient recours à des consultants, certains coûtant très cher et n'étant pas nécessairement bien informés. La rationalisation et la simplification du processus seraient bienvenues. Deuxièmement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a signé des contrats officiels avec des Centres de réception des demandes de visa (CRVD) qui sont des sociétés privées et dont la tâche est d'aider à remplir les demandes initiales et à traiter ces demandes d'immigration. Il existe certaines inquiétudes quant à la sécurité et la confidentialité des informations soumises à ces centres par des immigrants potentiels. C'est devenu une inquiétude bien particulière quand il fut découvert qu'un CRVD était la propriété d'une organisation policière chinoise (Vanderklippe & Chase 2021). Il faut prêter plus attention à l'évaluation du sérieux et de la fiabilité des tierces parties sous contrat avec IRCC. Troisièmement, IRCC a commencé à utiliser l'intelligence artificielle pour évaluer l'admissibilité de certaines demandes de visa. Suivant comment et quand elle est utilisée, certains problèmes éthiques et juridiques pourraient apparaître, notamment en ce qui a trait au manque de jugement humain et d'appréciation dont il faut faire preuve lors de l'évaluation des demandes (Molnar & Gill 2018). Toutes ces inquiétudes opérationnelles concernant le processus de demande méritent une discussion plus poussée.

### ***Le regroupement familial***

Le Canada considère le regroupement familial comme un pilier important de son programme d'immigration. Toutefois, certains aspects de cette catégorie sont vus comme étant problématiques (Root et al. 2014). Par exemple, la cible pour les admissions est toujours beaucoup plus faible

que la demande, en particulier pour les parents et les grands-parents. La sélection des parents et grands-parents oscille entre un système de loterie dans lequel la sélection est aléatoire, et un système de sélection fondé sur qui dépose sa demande en premier, soit en ligne, soit en personne. De plus, la définition d'une « famille » à des fins d'immigration est perçue par certains comme trop étroite, ne prenant pas en compte les différences culturelles quant à qui est considéré comme un membre de la famille. Enfin, certains affirment que le programme ne reconnaît pas de manière adéquate les bénéfices sociaux et économiques du regroupement familial (Bélanger & Candiz 2020; Bragg & Wong 2016). Par exemple, les parents et les grands-parents peuvent fournir des ressources économiques à leurs enfants et leurs petits-enfants, et les membres de la famille peuvent offrir d'autres formes d'appuis économiques, y compris la garde d'enfants et d'autres formes de travail non rémunéré. En effet, les recherches montrent que les immigrants qui arrivent avec une famille ont plus tendance à rester au Canada atlantique que ceux arrivant seuls (Ramos & Bennett 2019).

### **Les réfugiés**

Les politiques d'immigration du Canada reconnaissent également ses obligations humanitaires internationales au travers des programmes de réinstallation des réfugiés et de son système d'octroi de l'asile. Le Canada est considéré comme un chef de file mondial grâce à ses politiques sur les réfugiés et la réinstallation, notamment l'admission de réfugiés ayant des besoins spéciaux référés par le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) et parrainés par le gouvernement (réfugiés parrainés par le gouvernement : RPG), et l'admission de réfugiés parrainés par des Canadiens ou des organismes communautaires (réfugiés parrainés par le secteur privé : RPSP; réfugiés du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas : RDBV). La notion d'« additionnalité » est un principe central du Programme de parrainage par le secteur privé et les parties prenantes veulent s'assurer que le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé est supérieur au nombre ciblé par le gouvernement de réfugiés parrainés par le gouvernement (Conseil canadien pour les réfugiés 2020). Il est important de souligner que les RPG sont les seuls résidents permanents qui sont choisis et appuyés pour venir dans ce pays par le gouvernement canadien.

L'élection d'un gouvernement libéral fin 2015, concomitante à une escalade dans la crise syrienne, a précipité une augmentation importante de la réinstallation des réfugiés à des niveaux jamais atteints depuis des décennies. Le gouvernement fédéral avait fait la promesse électorale de réinstaller 25 000 réfugiés syriens comme RPG dans les quelques mois suivant l'élection (Hamilton, Veronis & Walton-Roberts 2020). À travers tout le pays, les Canadiens se sont aussi lancés dans le parrainage privé. Des groupes de citoyens se sont donc organisés pour offrir un soutien financier et une aide à la réinstallation pendant un an à des réfugiés qu'ils ont sélectionnés et parrainés (RPSP). De plus, une catégorie relativement nouvelle de réfugiés réinstallés, les réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV), a jumelé des réfugiés référés par le HCR avec des parrains privés, le gouvernement fédéral et les groupes de parrainage se partageant les coûts du soutien financier pendant la première année.

Après l'investissement initial dans la réinstallation rapide des réfugiés fin 2015 et début 2016, le rythme de la réinstallation s'est ralenti, et le gouvernement a imposé des limites et des quotas sur le nombre de réfugiés et les régions de provenance. Les délais de l'identification initiale et des vérifications jusqu'à l'approbation et l'arrivée au Canada, étaient longs, allant de quelques

mois à plusieurs années selon la région de provenance. Par ailleurs, des parrainages initiaux ont engendré des demandes subséquentes de parrainage d'autres réfugiés, y compris des membres de la famille élargie des premiers réfugiés réinstallés. À la fin de 2019, le nombre de réinstallations était toujours élevé, avec plus de 30 000 réfugiés réinstallés au Canada en 2019 (Gouvernement du Canada 2020b).

Le Canada a aussi joué un rôle de premier plan dans le développement du Pacte mondial sur les réfugiés et souhaite honorer ses engagements comme signataire. Dans le cadre de ses engagements, et afin d'augmenter le nombre de réfugiés réinstallés au Canada annuellement, le Canada a lancé le Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique pour que des réfugiés qualifiés soient admis comme immigrants économiques (Gouvernement du Canada 2020t). Les réfugiés admis via cette voie s'ajoutent aux admissions convenues de réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé.

### ***L'immigration francophone***

La Stratégie en matière d'immigration francophone dévoilée en 2019 fixe une cible prévoyant que, d'ici 2023, 4,4% des immigrants s'installant hors Québec soient francophones (Gouvernement du Canada 2019c). Ces dernières années, le pourcentage d'immigrants francophones a graduellement augmenté, grâce à certaines initiatives telles que les changements apportés à Entrée express donnant plus de points à ceux parlant le français, une meilleure promotion et un recrutement actif des immigrants francophones, une définition plus inclusive des immigrants francophones, et la catégorie Mobilité francophone du Programme de mobilité internationale, qui permet à des citoyens étrangers francophones d'acquérir une expérience de travail canadienne, les aidant ainsi à se qualifier pour la résidence permanente. En 2019, le pourcentage d'immigrants francophones s'établissant hors Québec était de 2,8% (Gouvernement du Canada 2020b).

### ***La régionalisation***

Les programmes d'immigration régionale visent à attirer des immigrants dans les régions hors des grandes villes canadiennes. L'établissement des immigrants au Canada s'est effectué avant tout dans les grands centres urbains et un rééquilibrage de la distribution de la population canadienne et des bénéfices de l'immigration s'est avéré nécessaire. Dans les provinces canadiennes, la plupart des immigrants préfèrent s'établir dans des zones urbaines denses comme Toronto, Montréal et Vancouver, et leurs banlieues (Drolet & Teixeira 2020). En 2019, 56% des nouveaux résidents permanents se sont installés dans les trois grandes métropoles canadiennes (Gouvernement du Canada 2020r), et bien qu'environ 60% de la population née au Canada réside dans des régions métropolitaines de recensement (RMR), plus de 90% des nouveaux résidents permanents se sont établis dans ces régions en 2019 (Gouvernement du Canada 2020r). De nombreuses petites villes et zones rurales, comme celles situées dans les provinces maritimes et le Nord de l'Ontario, font face au cercle vicieux du déclin démographique et de la détérioration des perspectives économiques (Esses & Carter 2019). L'immigration dans des collectivités situées en dehors des RMR pourrait stimuler les économies locales et régionales, d'autant que les nouveaux arrivants amènent avec eux de nouvelles idées et la promesse d'un renouvellement démographique.

Pour ce faire, l'approche du Canada s'est réorientée vers une décentralisation de certains aspects de la sélection des immigrants du fédéral vers les paliers provinciaux/territoriaux et municipaux, et une dévolution de responsabilités en matière d'immigration de l'État vers des acteurs non-

étatiques (Dobrowolsky 2011). Les programmes d'immigration régionale mettent d'abord l'accent sur des logiques économiques, privilégiant des personnes hautement qualifiées ou assez qualifiées. Ces politiques et programmes donnent plus de poids aux collectivités locales dans l'attraction des immigrants et le processus d'établissement, et permettent aux employeurs dans les petites et moyennes collectivités d'utiliser le recrutement international pour atténuer les graves pénuries de main d'œuvre.

Les principaux exemples de ces programmes sont les Programmes des candidats des provinces (PCP) qui donnent aux provinces/territoires la possibilité de sélectionner et d'accueillir des immigrants selon leurs propres besoins en main d'œuvre. Les PCP varient, offrant différentes catégories qui ciblent différents groupes (ex. travailleurs qualifiés, travailleurs spécialisés, entrepreneurs et étudiants internationaux), et les provinces/territoires choisissent leurs propres critères de nomination. Pris ensemble, les 13 provinces et territoires ont plus de 70 catégories de nomination. Ces programmes ont porté leurs fruits, puisque la majorité des candidats restent dans la province/territoire où ils sont arrivés, ayant pu trouver un emploi stable, et voyant leurs revenus augmenter au fil du temps (Gouvernement du Canada 2017b; Heidinger & Cotter 2020). Toutefois, il existe des variations importantes dans les taux de rétention selon les régions. Les PCP avaient une cible de 61 000 admissions en 2019 et, avant la COVID-19, prévoyaient accueillir 71 000 nouveaux immigrants par année d'ici 2021. Des programmes tels que le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA), le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN), le Programme des candidats des municipalités sont faits pour compléter les PCP et pour approfondir la décentralisation du processus d'immigration.

Historiquement, la rétention des candidats des provinces a été plus faible au Canada atlantique. Les taux de rétention de tous les immigrants arrivant dans les provinces atlantiques ont même fortement diminué entre 2007 et 2017 (Heidinger & Cotter 2020). Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA) a été conçu pour palier à ce problème. Il a été lancé en 2017 et présenté comme un des piliers de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique qui alloue 2 000 places par année. En décembre 2019, on comptait 5 590 nouveaux arrivants arrivés grâce à ce programme pilote, la majorité en 2019 (Gouvernement du Canada 2020g). Grâce au PPICA, les immigrants arrivent dans la région avec des offres d'emploi et un plan d'établissement individualisé pour eux et leurs familles. Le programme a réussi à appuyer les employeurs pour combler les pénuries de main d'œuvre, particulièrement dans les professions techniques et les métiers spécialisés (CNP B) et les postes intermédiaires (CNP C) (Gouvernement du Canada 2020g). Le succès du programme dépend d'une coopération étroite entre les employeurs et les agences locales de services aux immigrants. Le programme semble avoir répondu au problème de la rétention puisque la majorité des nouveaux arrivants PPICA restent au Canada atlantique un an après leur arrivée (Gouvernement du Canada 2020g). Le PPICA a récemment été élargi et il est devenu permanent. Il y aura désormais un minimum de 5 000 places par année. Cette nouvelle version du programme comporte différentes catégories soit les personnes hautement qualifiées, les personnes de qualification intermédiaire, et les étudiants internationaux. En janvier 2019, suite au succès du PPICA, le gouvernement fédéral a annoncé le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN). Onze collectivités ont été sélectionnées et chacune d'entre elles peut faire un maximum de 100 recommandations lors de la première année. 5 des 11 collectivités avaient lancé leur programme avant le début de la pandémie. En octobre 2019, le gouvernement a proposé un Programme des candidats des municipalités, avec un minimum de 5 000 places par année, afin de poursuivre les efforts de distribution des immigrants



à travers le pays et afin de donner plus d'autonomie aux communautés locales, chambres de commerce et conseils du travail locaux dans le parrainage direct de nouveaux immigrants pour la résidence permanente (Gouvernement du Canada 2019d). Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas fourni beaucoup de détails jusqu'à présent, ce programme devrait fonctionner à partir du parrainage des employeurs.

### ***Le processus d'immigration en deux étapes***

Il faut souligner que ce ne sont pas tous les résidents permanents décrits ci-dessus qui arrivent directement de l'étranger. Beaucoup d'entre eux ont initialement été admis au Canada comme travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou du Programme de mobilité internationale (PMI), comme étudiants internationaux, ou comme demandeurs du statut de réfugié dont la demande d'asile a été acceptée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), et sont par la suite devenus résidents permanents en étant au Canada via les différentes voies d'accès à ce statut.

Ce processus d'immigration « en deux étapes » est un phénomène croissant, particulièrement pour trois groupes de personnes admises temporairement : les étudiants internationaux qui restent au Canada une fois obtenu leur diplôme grâce au permis de travail postdiplôme, les personnes hautement qualifiées du Programme des travailleurs étrangers temporaires, et les personnes admises à titre temporaire du Programme de Mobilité internationale, qui permet à certaines catégories de personnes de travailler là où elles peuvent trouver un emploi sans que leur employeur n'ait à faire une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) indiquant que personne n'est disponible pour ce poste (Ellermann & Gorokhovskaia 2020). En effet, dans la cohorte des demandeurs principaux économiques admis en 2018, 59% avaient déjà une expérience de travail canadienne, comparé à seulement 12% dans la cohorte d'admission de 2000 (Hou, Crossman & Picot 2020). Des études récentes réalisées par Statistique Canada ont identifié les avantages et les inconvénients d'une immigration en deux étapes. Alors que les résidents permanents qui ont été d'abord admis au Canada comme travailleurs étrangers hautement qualifiés ou comme étudiants internationaux ont généralement de meilleurs résultats économiques que les immigrants arrivés directement de l'étranger, l'immigration en deux étapes est difficile pour certains dans la mesure où cela peut créer des vulnérabilités pendant la première étape (Crossman, Hou & Picot 2020).

Les personnes admises à titre temporaire ne font pas partie du processus de planification des niveaux d'immigration annuels et donc il n'y a donc pas de cibles chiffrées pour ces admissions. À cause d'une demande accrue, le nombre annuel de personnes admises à titre temporaire a très fortement augmenté au fil des années, et il dépasse maintenant de beaucoup le nombre de résidents permanents admis chaque année. En 2019, 98 310 permis de travail ont été délivrés au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, 306 797 sous le Programme de mobilité internationale, 402 427 permis ont été délivrés à des étudiants internationaux, et plus de 64 000 demandes de statut de réfugiés ont été déposées (permettant une résidence temporaire et un permis de travail), soit un total de plus de 871 500 personnes admises à titre temporaire au Canada avec la permission de travailler (Gouvernement du Canada 2020b). C'est plus de 2,5 fois le nombre de résidents permanents admis en 2019. L'augmentation des chiffres pour le Programme de mobilité internationale est particulièrement problématique, étant donné qu'il

n'y pas d'étude d'impact sur le marché du travail, peu de suivi et de surveillance, et très peu de données sur ces personnes.

### **Les étudiants internationaux**

En décembre 2019, il y avait plus de 642 000 étudiants internationaux au Canada, une augmentation de 185% depuis 2010 (BCEI 2020). Il s'agit d'un record dans l'histoire canadienne et cela place le Canada au troisième rang mondial dans ce domaine (El-Assal 2020). Le gouvernement du Canada a appuyé cette tendance et s'est engagé à attirer plus d'étudiants internationaux. Selon la Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024), le gouvernement canadien prévoit dépenser environ 24,1 millions de dollars supplémentaires sur 5 ans et 5,4 millions par la suite pour attirer des étudiants d'un plus grand éventail de pays pour venir étudier au Canada (Gouvernement du Canada 2019a). En 2019, le gouvernement canadien a aussi annoncé des plans pour dépenser 5 millions sur cinq ans afin d'offrir des bourses supplémentaires aux étudiants internationaux pour qu'ils étudient au Canada (Gouvernement du Canada 2019a).

Une des raisons principales pour laquelle le gouvernement canadien est intéressé à attirer des étudiants internationaux se trouve dans le fait que ces étudiants sont perçus comme une bonne source de migrants qualifiés, étant donné que nombre d'entre eux étudient au niveau postsecondaire (BCEI 2020). Les étudiants internationaux sont « relativement jeunes, maîtrisent au moins une des deux langues officielles, possèdent des diplômes canadiens et peuvent aider à répondre aux besoins actuels et futurs du marché canadien, particulièrement en ce qui concerne les travailleurs hautement qualifiés » (Gouvernement du Canada 2019a, p. 5). La capacité à retenir les étudiants internationaux comme résidents permanents et travailleurs qualifiés est considérée comme essentielle dans les régions dont la main d'œuvre décline. En gardant les étudiants internationaux, ces régions peuvent compter sur une nouvelle source de main d'œuvre hautement qualifiée en mesure de contribuer à leur croissance et leur prospérité. Cette perception des étudiants internationaux comme source idéale d'immigrants qualifiés est appuyée par des changements dans les politiques visant à faciliter la transition du statut d'étudiant international à celui de résident permanent. Ces changements ont trait notamment à l'augmentation du nombre d'heures de travail payées permis pour les étudiants internationaux; l'allongement de la durée des permis de travail postdiplôme; et l'allocation de points supplémentaires pour les étudiants internationaux dans Entrée express (Gouvernement du Canada 2017c, 2019f). Les étudiants internationaux sont éligibles dans plus de 80 catégories d'immigration économique (El-Assal 2020), y compris des programmes de candidats des provinces spécifiquement pour les étudiants internationaux (par exemple l'Ontario n'exige pas des diplômés internationaux détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat d'avoir une offre d'emploi pour être éligibles à son programme des candidats de la province; Gouvernement de l'Ontario 2019). Par conséquent, en 2018, 53 700 anciens étudiants internationaux sont devenus résidents permanents au Canada (Gouvernement du Canada 2019a).

Malgré cette volonté de recruter et de garder les étudiants internationaux comme résidents permanents, ces étudiants ne sont pas éligibles aux services d'établissement financés par le gouvernement fédéral au moment où ils pourraient en avoir le plus besoin. Au contraire, ils sont exclus de ces services quand ils étudient au Canada comme résidents temporaires, bien que parfois ces appuis soient offerts via du financement provincial/territorial et par des institutions

postsecondaires. Ce délai dans l'accès aux services d'établissement peut avoir des conséquences sur la capacité des anciens étudiants internationaux à s'établir et à s'intégrer à la société canadienne.

En outre, la distribution des étudiants internationaux se concentre sur Toronto, Montréal et Vancouver qui accueillent plus de la moitié des étudiants internationaux, et environ 80% des étudiants internationaux s'inscrivent dans des universités et collèges de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec (Hango 2020; Statistique Canada 2019). Les collectivités plus petites, comme celles du Canada atlantique, voient également une augmentation du nombre d'étudiants internationaux, mais elles font face à des défis pour les garder et pour qu'ils fassent leur transition vers la résidence permanente. Les universités et collèges jouent un rôle de premier plan dans la prospérité économique et sociale de nombreux petits centres urbains et de communautés rurales, et ils jouent un rôle moteur dans l'attrait et la rétention des étudiants internationaux comme résidents permanents.

Les étudiants internationaux injectent un capital important dans le secteur de l'éducation postsecondaire canadien, qui, en 2015, a vu sa position changer, en recevant dorénavant une minorité de ses fonds de sources publiques, transformant ainsi le secteur de l'éducation postsecondaire d'un secteur financé publiquement à un secteur « aidé publiquement » (Usher 2019). Les universités et collèges ont comblé cette baisse du financement public en attirant des étudiants internationaux qui payent des frais d'inscription presque 4 fois plus élevés que les étudiants locaux (Charles & Øverlid 2020). Ces frais ont amené 3,25 milliards de dollars supplémentaires au secteur en 2016-17 comparés à 10 ans plus tôt; et dans certains cas, cette manne financière dépasse les subventions provinciales (Usher 2019). La croissance des collèges privés à but lucratif dont les revenus peuvent en grande partie dépendre du recrutement d'étudiants internationaux payant des frais de scolarité très élevés, et dont on peut s'interroger sur la qualité de l'éducation offerte, est un problème à surveiller de près (Tomlison 2019). Par ailleurs, cette demande croissante d'étudiants internationaux, encouragée par les incertitudes financières des institutions postsecondaires, et l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux devenant résidents permanents, signifient que ces institutions peuvent avoir une influence anormale sur les catégories d'immigration au Canada.

Les collectivités locales où les étudiants internationaux résident bénéficient aussi culturellement et économiquement de leur présence. Par exemple, une étude réalisée à Peterborough en Ontario a montré que les étudiants internationaux contribuaient à hauteur de 38 000 dollars par étudiant par année à l'économie locale (Call 2020). On estime qu'au Canada les étudiants internationaux ont dépensé 21,6 milliards de dollars en frais de scolarité, logement et autres dépenses en 2018, et le gouvernement a déclaré que les « dépenses en éducation des étudiants étrangers ont une plus grande incidence sur l'économie canadienne que les exportations de pièces d'automobile, de bois d'œuvre ou d'aéronefs » (Gouvernement du Canada 2019a, p.2).

### ***Les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs agricoles***

Parce que les programmes d'immigration économique pour la résidence permanente misent fortement sur un capital humain élevé, de nombreux employeurs recherchant des travailleurs qui ne correspondent pas à ces critères doivent embaucher du personnel via le Programme des travailleurs étrangers temporaires, même si le travail est continu et pas du tout temporaire (Ellermann & Gorokhovskaia 2020). En 2017, il y avait environ 550 000 travailleurs étrangers temporaires (TET) au Canada (Lu 2020). Le Programme des travailleurs étrangers temporaires

comprend les travailleurs les plus vulnérables considérés comme faiblement qualifiés, comme ceux travaillant dans l'agriculture, la garde d'enfant, et certains domaines du secteur des services. Par exemple, le Canada connaît une pénurie de main d'œuvre depuis des décennies dans les secteurs de la transformation alimentaire et de l'agriculture. Par conséquent, le Canada admet des milliers de travailleurs étrangers temporaires, que ce soit dans les usines de transformation de la viande en Alberta et les fermes du Sud-Ouest ontarien et de l'Île du Prince Édouard, qui vivent jusqu'à huit mois par an dans de petites villes et régions rurales, dont beaucoup ne disposent pas de voie d'accès claire à la résidence permanente.

Le PTET est sensible aux demandes des employeurs (« privatisées et non plafonnées »), et les permis de travail sont souvent liés à un seul employeur, ce qui augmente les risques d'exploitation. Il y a peu de surveillance proactive pour s'assurer de la conformité des employeurs et de la sécurité des travailleurs, et les travailleurs étrangers temporaires ne sont pas éligibles aux services d'établissement financés par le fédéral. Le Canada a créé un système d'immigration divisé dans lequel les migrants hautement qualifiés deviennent des résidents permanents, et les migrants présumés faiblement qualifiés deviennent des travailleurs temporaires permanents (Ellermann & Gorokhovskaia 2020). Alors que le Programme des travailleurs étrangers temporaires a été conçu à l'origine pour répondre aux besoins en main d'œuvre à court terme, il agit maintenant comme un frein à la réponse aux besoins de main d'œuvre à plus long terme, ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et à l'innovation dans plusieurs secteurs. L'accès facile aux travailleurs étrangers temporaires peut avoir des conséquences négatives sur les salaires et conditions de travail; empêcher les investissements en infrastructure, technologie et formation; et empêcher le recrutement actif de groupes sous-représentés dans les milieux de travail au Canada (Brochu, Gross & Worswick 2016).

En 2018, les travailleurs étrangers temporaires représentaient 20% des emplois du secteur agricole, ce qui correspond à environ 55 000 emplois (Statistique Canada 2020a). Alors que 3 846 fermes employaient au moins un travailleur étranger temporaire, 68,4% étaient employés par de grandes fermes ayant des revenus bruts de 2 millions de dollars et plus. Les travailleurs provenaient d'une centaine de pays dont le Mexique (51%), le Guatemala (20%) et la Jamaïque (18%). En 2019, la plupart des travailleurs étrangers agricoles se trouvaient en Ontario (42,6%), au Québec (27,3%), en Colombie-Britannique (20,3%), en Alberta (3,9%) et en Nouvelle-Écosse (2,6%) (Falconer 2020).

Beaucoup de travailleurs agricoles viennent au Canada pour une période maximale de huit mois par année sous le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, programme créé en 1966 (Alboim & Cohl 2020). En 2019, un total de 46 707 postes a été approuvé sous ce programme, dont 12 858 en provenance des pays des Caraïbes participants, et le reste du Mexique. Les ententes bilatérales entre le Canada et ces pays précis sont une des marques de ce programme. D'autres travailleurs agricoles, provenant d'une centaine de pays, viennent pour une période maximale de deux ans dans le cadre du volet agricole du PTET (Alboim & Cohl 2020). Ces deux catégories ont des permis de travail liés à un employeur donné et aucune voie d'accès à la résidence permanente.

### **Les demandeurs du statut de réfugié**

Les demandes de protection au titre de réfugié sont instruites et tranchées par la Section de la protection des réfugiés (SPR) – une entité indépendante quasi-judiciaire - de la Commission



de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Les demandeurs de statut de réfugié éligibles peuvent obtenir un permis de travail et l'accès à des soins de santé financés par le fédéral en attendant une décision quant à leur demande d'asile. Depuis 2005, l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) entre le Canada et les États-Unis ne permet plus aux demandeurs d'asile se présentant à la frontière canado-américaine de déposer une demande de protection à titre de réfugié au Canada. Selon l'ETPS, à quelques exceptions près, les demandeurs de statut de réfugié ne peuvent plus entrer au Canada via un point d'entrée désigné à la frontière américaine pour demander l'asile, et vice versa. Étant donné que le mouvement sud-nord des demandeurs du statut de réfugié a depuis longtemps excédé le mouvement nord-sud, un des objectifs de l'ETPS était de réduire le nombre de demandeurs du statut de réfugié entrant au Canada. Toutefois, le contournement par le Canada de ses obligations légales comme signataire de la Convention relative au statut de réfugié de l'ONU n'est pas un objectif légal, et l'ETPS a été décrite comme « aid[ant] les deux pays à mieux gérer, sur le territoire respectif, l'accès au système de protection des réfugiés par les personnes qui traversent leur frontière commune » (Gouvernement du Canada 2020e). Pour des raisons pragmatiques et logistiques, l'ETPS n'a pas changé le statu quo dans les aéroports, les ports, ou sur le territoire intérieur. Quand l'ETPS a été débattue, les parlementaires ont été prévenus du risque que cela pourrait créer, c'est-à-dire de pousser des demandeurs d'asile qui autrefois passaient par les points d'entrée désignés à maintenant chercher d'autres routes d'entrée irrégulières et dangereuses entre les postes frontaliers.

Ce risque ne s'est pas matérialisé par un nombre important d'entrées irrégulières pendant une douzaine d'années, et les statistiques ne sont pas publiques. Mais dans les six premiers mois de la présidence Trump, marqués par une recrudescence des discours xénophobes, ainsi que des pratiques et politiques anti-immigrants et anti-réfugiés, le nombre de demandeurs d'asile entrant au Canada entre des points d'entrée désignés à la frontière canado-américaine a augmenté rapidement. Dans un cas largement diffusé dans les médias, certains demandeurs traversant la frontière manitobaine en hiver ont souffert d'engelures et ont perdu des doigts. Une femme est décédée suite à une exposition prolongée au froid. À la fin de 2018, la grande majorité des entrées irrégulières se faisaient de l'état de New York au Québec par le Chemin Roxham, à l'endroit d'un ancien poste frontalier officiel. Selon le droit de l'immigration canadien, ce n'est pas une infraction que d'entrer au Canada entre des points d'entrée désignés à condition que la personne se présente rapidement aux autorités compétentes. Les demandeurs traversaient donc la frontière en plein jour, bravant le froid, pour être accueillis par les agents de la GRC, qui les appréhendaient aussitôt pour les remettre aux autorités responsables des questions d'immigration, auprès desquelles ils déposaient une demande de statut de réfugié. En 2017, le nombre de personnes entrées irrégulièrement au Canada pour déposer une demande d'asile était d'environ 18 000; ce chiffre a augmenté à 20 000 en 2018, et a décliné à environ 16 000 en 2019 (CISR 2020).

Du point de vue pratique, ces entrées irrégulières ont contribué à aggraver un retard déjà important dans le traitement des demandes de statut de réfugié par la CISR. Politiquement, ces entrées irrégulières ont attiré l'attention des médias, les critiques des partis d'opposition, et créé une controverse publique. Comme cela était plus ou moins prévisible, cela a permis la diffamation de ces personnes décrites comme des immigrants « illégaux », des invectives raciales codées, une description de la frontière comme étant « hors de contrôle », des allégations selon lesquelles le premier ministre était responsable d'avoir invité ces personnes à traverser la frontière

irrégulièrement à cause de ses gazouillis, et des appels à supprimer « la faille » permettant à ces personnes de traverser la frontière.

Le moyen le plus évident d'arrêter les entrées irrégulières serait de simplement suspendre ou de se retirer de l'ETPS, et ainsi les demandeurs d'asile se rendraient tout bonnement à un point d'entrée désigné pour déposer leur demande. Mais l'ETPS a été élaborée dans le but de réduire le nombre de demandeurs d'asile capables d'accéder au système d'octroi de l'asile du Canada, et donc le problème pratique était que permettre aux demandeurs d'asile d'approcher la frontière canadienne de façon sécuritaire et ordonnée pourrait ultimement mener à une augmentation des chiffres. Par ailleurs, une contestation constitutionnelle de l'ETPS a été déposée en 2018, et le gouvernement canadien la défendait en cour. Certains politiciens et commentateurs ont appelé à l'élargissement et à l'application de l'ETPS tout au long de la frontière terrestre, ce qui était complètement infaisable étant donné que la frontière canado-américaine s'étend sur 7 000 kilomètres. La raison pour laquelle les personnes entrant irrégulièrement ont convergé vers le Chemin Roxham (et étaient donc très visibles et facile à appréhender) est précisément due au fait que l'ETPS ne s'applique pas à elles. Si c'était le cas, elles auraient dû recourir à des chemins d'accès au territoire canadien plus dangereux et clandestins qui auraient nécessité des tierces parties. Cela aurait été l'équivalent d'établir un programme de création d'emploi pour les passeurs. Une fois sur le territoire canadien, il aurait été pratiquement impossible de prouver qu'un demandeur d'asile était entré irrégulièrement à partir des États-Unis.

En 2019, le gouvernement a incorporé des amendements à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* dans une Loi d'exécution du budget omnibus. Selon ces nouvelles dispositions, les demandeurs d'asile arrivés au Canada qui ont déposé une demande de protection à titre de réfugié dans un des pays du « Groupe des cinq » (États-Unis, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande et Australie avec lesquels le Canada échange des renseignements) n'ont pas le droit d'avoir accès au processus régulier d'octroi de l'asile devant un tribunal indépendant. En lieu et place, ils doivent passer par un processus expéditif (examen des risques avant renvoi ou ERAR) devant un fonctionnaire non-indépendant. Ce nouveau processus s'applique à tous les demandeurs d'asile, nonobstant leur modalité d'entrée, et nonobstant si leur demande d'asile dans un des pays du Groupe des cinq a effectivement été tranchée. Si l'ERAR est rejeté, selon ce nouveau processus, les demandeurs sont renvoyés dans leur pays de nationalité.

### **La détention des migrants**

Le Canada a moins recours à la détention des migrants que la plupart des autres États. En 2018-19, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a détenu en moyenne 342 personnes chaque jour. La durée moyenne de détention était de presque deux semaines, mais la durée médiane de détention était d'une journée, indiquant que seul un petit nombre d'étrangers sont détenus pendant une très longue période de temps (Silverman 2020). La plupart sont détenus en « phase finale » (avant leur renvoi du Canada), plutôt qu'à leur arrivée au Canada. Bien que le paragraphe 55 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise la détention pour plusieurs motifs, environ 85% des personnes sont détenues au motif qu'elles pourraient se soustraire « au contrôle, à l'enquête ou au renvoi ». Ces personnes peuvent être détenues dans des centres de détention de l'immigration (qu'IRCC appelle des centres de surveillance de l'immigration), ou dans des prisons provinciales.

Bien que ces chiffres soient relativement faibles, le processus de révision des motifs de la détention a été l'objet d'un audit indépendant accablant en 2018 (Laird 2018) qui a révélé des structures d'arbitraire, un manque de responsabilisation et une absence d'équité procédurale de la part de la Section de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, le tribunal en charge des contrôles réguliers des détentions en cours. La législation ne met pas de limites fermes sur la durée de la détention, permettant ainsi la détention indéterminée de certains non-citoyens. Cela exacerbe les inquiétudes quant à l'utilisation (illicite) par l'État de la détention pour des motifs punitifs. En outre, les membres de la Section de l'immigration ont interprété leur propre champ de compétence pour empêcher la prise en considération des conditions de détention comme élément pertinent pour décider d'une remise en liberté.

Depuis 2017, plusieurs réformes ont été entreprises eu égard au régime de détention des immigrants, notamment sur la question de la détention des enfants et de la disponibilité d'alternatives à la détention. Les inquiétudes concernant la détention indéterminée, l'utilisation punitive de la détention et l'échec de la Section de l'immigration sur la question des conditions de détention demeurent toujours des problèmes d'actualité et ont mené à des contestations judiciaires. Jusqu'à présent, les appelants de la décision de la Cour fédérale dans *Brown v. Canada*, 2020 FCA 130 (*Brown v. Canada* 2020) ont demandé l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada.

## **L'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés**

### ***La sous-utilisation des qualifications des immigrants***

Tout le monde a entendu l'histoire du chauffeur de taxi qui était chirurgien neurologue avant d'immigrer ou de la femme de ménage qui était oncologue avant d'arriver au Canada. Cependant, ce ne sont pas que des histoires, ce sont aussi des pertes : des pertes sociales, culturelles, émotionnelles et économiques. Par exemple, en analysant les données du recensement prenant en compte un grand éventail de facteurs, y compris le niveau d'éducation (plus élevé chez les immigrants que les personnes nées au Canada) et la capacité à avoir accès à des professions hautement qualifiées, Reitz, Curtis, et Elrick (2014) ont évalué les pertes de revenus dues à la sous-utilisation des qualifications des immigrants (à l'emploi dans des postes inférieurs à ceux occupés par des personnes nées au Canada aux qualifications comparables). Ces analyses montrent que les immigrants qualifiés perdaient plus de 11 milliards de dollars par année de revenus parce que leurs titres et compétences n'étaient pas pleinement reconnus, ce qui résulte aussi en pertes de revenus d'impôts pour tout le pays.

Dans les décennies précédant la pandémie, les immigrants qualifiés au Canada étaient plus susceptibles d'être sous-employés ou au chômage que ceux nés et formés au Canada, occupant des postes qui sous-utilisent leurs compétences, leur éducation et leurs expériences professionnelles acquises à l'étranger (Reitz, Curtis & Elrick 2014), malgré une sélection accrue des politiques d'immigration et une augmentation concomitante du capital humain des immigrants. Ceci est visible depuis les années 1970, et les problèmes de reconnaissance des titres et diplômes étrangers sont perçus comme une des raisons expliquant ce résultat (Reitz 2002), les préjugés raciaux et religieux jouant également un rôle (Esses 2021).

La réglementation des professions représente un obstacle majeur sur le marché du travail. Il existe différents niveaux d'évaluation s'appliquant aux professions. L'inscription requiert des

candidats de donner des informations sur leurs formations passées et d'être incluses sur une liste. La certification donne un certain titre à ceux qui répondent à certains critères de base. Ces deux types d'évaluation peuvent ne pas s'avérer nécessaires pour travailler dans une profession pertinente et représentent une « petite touche règlementaire » (Sweetman et al. 2015). Les exigences en vue d'obtenir une licence, quant à elles, sont plus strictes et concernent certaines normes en matière d'éducation, une expérience professionnelle, un examen, un test éthique ou moral, des questions de citoyenneté/résidence, et dans certains cas, une certaine maîtrise de la langue. Les groupes professionnels s'autorégulent dans le cadre d'un mandat établi par la loi, et ils représentent plusieurs compromis. Les organismes de réglementation professionnelle peuvent transmettre des informations sur la qualité minimale des services d'expertise et protéger la sécurité publique, mais ils risquent aussi de monopoliser un certain pouvoir qui équivaut à un coût social pour la société car ils restreignent le nombre de professionnels pouvant exercer et augmentent les coûts de leurs services. Le système de licence exclut parce que seuls ceux détenant une licence peuvent exercer un métier spécifique ou avoir le titre (Sweetman et al. 2015). Le fait que des immigrants qualifiés puissent recevoir des points pour leurs diplômes professionnels lors du processus de demande d'admission mais qu'ils ne puissent pas, par la suite, exercer leur profession au Canada semble contradictoire. Les immigrants n'ont pas toujours conscience des obstacles et des règlements en matière d'emploi avant d'arriver au Canada, ce qui peut mener à des attentes irréalistes quant aux perspectives professionnelles au Canada et, inévitablement, à de la frustration et de la déception (Reitz et al. 2014). Pour tenter de remédier à cette situation, il existe un certain nombre de sources d'informations disponibles auprès des immigrants potentiels de la part des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux, et municipaux, ainsi que de la part des organismes de réglementation professionnelle et des agences de services aux immigrants.

Le problème des pratiques d'exclusion a fait l'objet de plusieurs engagements des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux (voir Gouvernement du Canada 2016). L'Ontario a adopté en 2006 la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, qui comprend la création du poste de commissaire aux pratiques d'inscription équitables, appelé commissaire à l'équité (Türegün 2017).

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCÉ) surveille 42 professions réglementées et 22 métiers à accréditation obligatoire en Ontario, et a pour mandat de vérifier comment ils gèrent les demandes de personnes formées à l'étranger. Le BCÉ évalue les processus utilisés pour évaluer les titres et compétences de ces personnes demandant à pouvoir exercer une profession et à ce que leurs titres et compétences soient reconnus. Le BCÉ stipule que les méthodes d'évaluation des candidats doivent être « transparentes, objectives, impartiales et équitables » (BCÉ 2015) et que les frais demandés n'excèdent pas le coût de la procédure d'évaluation. Dans de nombreux cas, le travail du BCÉ a permis l'adoption de nouvelles approches pour améliorer le processus d'évaluation des titres et compétences. D'autres provinces se sont penchées, de manières diverses et variées, sur ce problème des professionnels formés à l'étranger souhaitant exercer des professions réglementées. Néanmoins, un travail conséquent reste à faire dans ce domaine. Par exemple, le rapport annuel 2018-2019 du BCÉ (Gouvernement de l'Ontario 2019) montrait que, bien que des progrès aient été réalisés au fil des années, 40% des organismes de réglementation professionnelle ne respectaient toujours pas leurs exigences législatives, dont 30% exigeait une certaine expérience de travail canadienne avant l'inscription sans expliquer pourquoi cette expérience était nécessaire.

## **Les travailleurs de la santé**

Au Canada, les immigrants représentent 25,5% des travailleurs de la santé et des services sociaux (Kim 2020). Entre 1996 et 2006, la proportion des immigrants dans les professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires est passée de 22% à 36% (Turcotte & Savage 2020). À travers le Canada, la part des immigrants dans ces trois groupes professionnels varie de 2,9% à Terre-Neuve et Labrador jusqu'à 51,6% en Alberta. Ce phénomène se concentre surtout dans les très grandes villes variant d'un taux de 47,8% à Montréal et 52% à Ottawa-Gatineau pour atteindre 70,5% à Calgary, 71,7% à Vancouver et 78,7% à Toronto. La majorité de ces travailleurs (souvent autour de 80%) sont des femmes, et les communautés noires et philippines sont surreprésentées. Par exemple, les femmes noires représentent 26% dans le groupe professionnel des aides-soignants, en comparaison à moins de 4% de tous les travailleurs immigrants dans d'autres professions. Cette profession comprend aussi un groupe de travailleurs assez fortement éduqués, puisque 45% des immigrants les plus récents dans ces professions détiennent au moins un baccalauréat. Parmi ces immigrants récents détenteurs d'un baccalauréat, 44% l'avaient obtenu dans un domaine de la santé, et parmi eux, les deux tiers avaient un baccalauréat en soins infirmiers (Turcotte & Savage 2020).

Il est très important de souligner cette déqualification des immigrants dans les professions de la santé, étant donné qu'au troisième trimestre de 2019, environ 40 300 emplois en santé étaient non pourvus au Canada (Hou & Schimmele 2020), et que les immigrants formés à l'étranger étaient surreprésentés parmi les adultes détenant un diplôme en santé, une sous-utilisation évidente de leurs compétences (Hou & Schimmele 2020). Si ces compétences ne sont pas mises en pratique, elles risquent de devenir obsolètes avec le temps, nécessitant ainsi une formation complémentaire.

Les transitions vers les marchés du travail nationaux pour les travailleurs immigrants de la santé sont marquées par des obstacles réglementaires qui représentent des coûts, particulièrement les problèmes d'évaluation des équivalences des titres étrangers (Sweetman et al. 2015), et les risques de dévaluation des titres et compétences qui peuvent être reliés au processus d'évaluation (Baumann & Blythe 2008; Bourgeault et al. 2010). Dans le cas des médecins formés à l'étranger, certains d'entre eux font face à un obstacle supplémentaire car ils doivent effectuer une résidence au Canada avant de recevoir leur licence, ce qui peut s'avérer difficile à trouver. Par exemple, en 2018, le Service canadien de jumelage des résidents indiquait qu'environ 77% des diplômés internationaux qui ont participé au processus complet de jumelage n'ont pas pu obtenir une résidence, comparés à environ 6% des diplômés canadiens (Rahman 2019).

Les chercheurs ont commencé à examiner ces pertes de transferts comme des preuves d'un modèle mondial émergent d'exportation du travail et ils interprètent ce mouvement comme une nouvelle forme d'échange inégal (Valiani 2011; Wise & Covarrubia 2012). Les hiérarchies locales de la main d'œuvre sont aussi imprégnées de problèmes culturels et politiques reliés aux questions d'identité, de différence et d'inégalité. Les questions relatives à la pertinence intersectionnelle de ces distinctions dans le travail du secteur de la santé, qui représente un travail profondément intime du corps, sont importantes. La non-reconnaissance des qualifications et expériences acquises dans certains pays ou institutions inconnues est un problème central, et elle est considérée comme un des plus grands problèmes actuels concernant l'immigration qualifiée (Cameron et al. 2019).



## **Les attitudes du public**

Les Canadiens sont généralement considérés comme ayant parmi les attitudes les plus positives à l'égard de l'immigration et des immigrants dans le monde. Cela est confirmé par les résultats d'enquêtes menées dans plusieurs pays sur les attitudes envers l'immigration. Par exemple, en 2019, dans une enquête réalisée dans 145 pays, le Canada s'est placé premier comme le pays le plus accueillant envers les immigrants dans l'Index d'acceptabilité des migrants de Gallup (Esipova et al. 2020). Cet index pose des questions aux citoyens afin de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise chose que des immigrants vivent dans le pays, deviennent leurs voisins et se marient avec un membre de leur famille. De la même manière, en 2018, le Pew Research Center a réalisé un sondage dans 18 pays d'accueil des immigrants et le Canada s'est placé premier, voyant les immigrants comme une force pour le pays grâce à leur travail et leurs talents, plutôt que comme un fardeau parce qu'ils prennent des emplois et touchent des allocations sociales (Gonzalez-Barrera & Connor 2019). Les attitudes envers les immigrants et l'immigration au Canada ont évolué depuis les années 1970. De plus en plus de Canadiens sont en désaccord avec l'idée que les niveaux d'immigration sont trop élevés. Au tournant du siècle, plus de Canadiens étaient en désaccord qu'en accord avec cette idée (Adams 2019). Ces effets sont attribuables au fait que de nombreux Canadiens croient que l'impact économique de l'immigration est positif, et que le multiculturalisme et la diversité sont des éléments constitutifs du caractère unique du Canada (Adams 2019). Ils sont également dus aux perceptions des Canadiens qui voient les immigrants comme faisant partie du groupe et partageant des objectifs similaires pour le bien commun de la nation dans son ensemble, en droite ligne avec le discours public sur l'immigration et le multiculturalisme au Canada (Esses et al. 2006).

Cependant, il faut noter que ces attitudes ne sont pas uniformément positives; des différences existent selon les traits personnels des répondants et des groupes d'immigration en question. Par exemple, les Canadiens qui sont moins éduqués, ceux vivant hors des régions urbaines, et ceux situés à droite de l'échiquier politique acceptent en général moins bien les immigrants (Esipova et al. 2020; Gonzalez-Barrera et al. 2019). Par ailleurs, bien que les attitudes envers les immigrants économiques tendent à être positives, les attitudes envers les réfugiés et les demandeurs d'asile ont considérablement varié dans le temps selon le contexte. Par exemple, si les attitudes envers les réfugiés étaient assez favorables au plus haut de l'accueil des réfugiés syriens par le gouvernement Trudeau en 2015-2016, on a pu observer une augmentation des attitudes négatives durant les années subséquentes, peut-être à cause de la sur-médiatisation des entrées irrégulières de demandeurs d'asile au Canada à partir des États-Unis (Vomiero & Russell 2019). En effet, il a été démontré que l'appui du public aux politiques d'immigration est influencé par la croyance en l'intégrité du système, et les messages trompeurs concernant des demandeurs d'asile fraudant le système ont réduit l'appui aux politiques du Canada sur les réfugiés et contribué à une plus grande déshumanisation des réfugiés (Esses 2021).

En outre, un sondage EKOS de 2019 a montré une poussée de la croyance selon laquelle il y aurait trop d'immigrants issus des minorités visibles venant au Canada, avec une polarisation selon les partis : 69% des partisans conservateurs partagent ce point de vue contre 15% des partisans libéraux (EKOS 2019). Il faut noter qu'en 2013 l'écart entre les Libéraux et les Conservateurs était plus étroit : 34% des Libéraux et 47% des Conservateurs pensaient qu'il y avait trop d'immigrants issus des minorités visibles venant au Canada. Alors que certains voient cette polarisation croissante comme la preuve d'un « populisme prônant l'ordre émergent au Canada » (EKOS 2019), d'autres

avancent que le Canada est relativement à l'abri de l'impact du populisme grandissant observé dans d'autres pays (Adams 2019).

Un groupe a été stigmatisé dans l'histoire canadienne : les immigrants chinois. Dans son analyse de l'exclusion légale, institutionnelle et sociétale des Chinois dans l'histoire canadienne, Li (1988, p.20) souligne qu'ils « ont été accusés de [V]irtuellement tous les maux sociaux concevables, y compris les pandémies, la surpopulation, la prostitution, la consommation d'opium, et la corruption ». Cette longue histoire d'exclusion associée à de nombreux stéréotypes explique pourquoi de nombreuses idées préconçues et négatives sur les Asiatiques sont partagées dans la population canadienne. Les préjugés sur les Asiatiques demeurent profondément intériorisés chez de nombreux Canadiens et ont le potentiel (comme cela fut le cas dans le passé) de réapparaître en temps de crise.

### **Le secteur de l'établissement**

Le secteur de l'établissement au Canada est un secteur unique qui existe depuis plus de 75 ans, et qui offre des services aux nouveaux arrivants au Canada afin de les aider à s'établir et à s'intégrer dans leur nouveau pays, et qui appuie également le développement de communautés accueillantes pour les Canadiens de tous horizons. Il y a actuellement plus de 500 fournisseurs de services d'établissement à travers le Canada, hormis le Québec qui gère lui-même l'immigration en vertu de l'Entente Canada-Québec (Koltermann & Scott 2020). Bien que la plupart des fournisseurs de services d'établissement soient des organismes de bienfaisance enregistrés sans but lucratif, certains services sont offerts par des institutions publiques comme les écoles et collèges. Les agences de services aux immigrants ont un savoir spécialisé qui ne peut pas être facilement reproduit par le secteur public ou privé, étant donné leur expertise à œuvrer auprès des familles de nouveaux arrivants récents (Burstein, 2010). Les agences de services aux immigrants se trouvent souvent au premier plan pour bâtir des communautés locales plus accueillantes et inclusives car le secteur de l'établissement est enraciné dans les communautés locales du Canada. Les mandats des agences de services aux immigrants dépassent la simple offre de services d'établissement aux nouveaux arrivants pour inclure l'engagement citoyen, la planification sociale, la recherche collaborative, la lutte contre le racisme, et la représentation sur les CA des organisations locales et régionales comme les commissions de police (Burstein, 2010). Les employés du secteur sont fréquemment, avant tout, des femmes racisées (dont beaucoup ont immigré au Canada), et malgré leur niveau d'expertise, leurs rémunérations, plans de pension et assurances santé sont souvent bien inférieurs à ceux d'autres secteurs des services sociaux (Koltermann & Scott 2018).

Les agences de services aux immigrants sont animées par l'innovation, la flexibilité, la réactivité et leur capacité à s'adapter rapidement quand il le faut (Burstein, 2010). L'opération de réinstallation des réfugiés syriens a bien illustré comment les valeurs fondamentales, l'expertise et les capacités du secteur ont pu être mises à l'épreuve quand le gouvernement lui a demandé d'accueillir et d'appuyer le chiffre sans précédent de 25 000 réfugiés syriens parrainés par le gouvernement en quatre mois – une contribution essentielle et vitale à une opération de réinstallation humanitaire qui fut, de façon générale, un succès (Gouvernement du Canada 2019g). Le secteur de l'établissement au Canada est unique au monde et il est cité (et sollicité) par d'autres États et ONG pour ses pratiques d'intégration exemplaires et innovantes et ses modèles de programme, mais aussi pour sa relation de travail concertée avec le gouvernement fédéral (ex., Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – IRCC; Kim 2018).

En 2020-2021, le budget du Programme national d'établissement d'IRCC était de 824 727 955 dollars, sans compter les fonds liés à l'Entente Canada-Québec (communication de l'Administration centrale d'IRCC en 2020 aux membres du Conseil national de l'établissement et de l'intégration). La formule nationale de financement est l'instrument utilisé pour allouer le financement d'IRCC à ses quatre bureaux régionaux, et, à partir de là, vers les fournisseurs de services locaux via des appels de propositions périodiques. L'allocation du financement à chaque région d'IRCC se fait sur la base de la moyenne mobile du nombre de résidents permanents admis dans chaque province et territoire sur les trois années précédentes. L'allocation de la formule nationale de financement prend également en compte des facteurs tels que le nombre de réfugiés admis dans chaque province et territoire.

Les agences de services aux immigrants sont avant tout financées via des ententes de contribution avec IRCC, qui limitent l'éligibilité aux programmes aux résidents permanents. Bien qu'IRCC fournisse le gros du financement en matière d'établissement, au fil des années, de nombreuses agences ont diversifié leurs sources de financement grâce à des contributions des paliers provinciaux/territoriaux et municipaux, des fondations communautaires, du financement provenant du secteur privé et des ressources propres provenant d'entreprises sociales. Ces diverses sources de financement permettent aux agences dans certaines régions d'élargir la gamme des services offerts et de desservir d'autres clientèles cibles comme les étudiants internationaux, les travailleurs étrangers temporaires, certains résidents temporaires, les demandeurs d'asile, ainsi que des citoyens naturalisés (Burstein 2010). Étant donné la proportion accrue de résidents temporaires qui finissent par devenir résidents permanents via le processus d'immigration en deux étapes, leur fournir des services de pré-établissement dès le début de leur vie au Canada pourrait avoir des effets bénéfiques à plus long terme, tout en leur assurant un filet de sécurité pancanadien pour les résidents temporaires.

Avant la pandémie, les services d'établissement étaient organisés autour de cinq axes principaux de programme, avec quelques variations régionales. Ces axes comprenaient notamment les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), qui représentent environ 60% du budget national, les 40% restant étant voués à des appuis multilingues d'établissement; Liaisons Canada (un programme visant à rapprocher les immigrants des Canadiens établis via du mentorat bénévole); des services d'emploi; et le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) pour les réfugiés parrainés par le gouvernement (le terme réinstallation est utilisé dans ce contexte parce que les réfugiés viennent souvent d'un endroit situé en dehors de leur pays d'origine, endroit où ils ont recherché une protection). Nonobstant où les immigrants et les réfugiés arrivent au Canada, ils peuvent s'attendre, dans une certaine mesure, à avoir accès à la même gamme de services d'établissement livrés en personne, dans des bureaux, et offerts de façon individualisée ou en groupe.

Immigrer au Canada, que ce soit un choix ou le fait de persécutions, est une décision lourde de conséquences dans la vie d'une personne. De façon générale, le secteur de l'établissement pense que les immigrants et les réfugiés devraient commencer leur orientation avant leur arrivée au Canada, avec idéalement des liens forts entre les appuis avant l'arrivée et après l'arrivée. En 1998, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a lancé le programme Orientation canadienne à l'étranger (OCE) qui cible spécifiquement les réfugiés réinstallés ainsi que des immigrants dans 40 pays différents. Depuis 1998, d'autres organisations financées par IRCC offrent des services avant l'arrivée hybride (en ligne et en personne) dans des régions/pays d'où

proviennent un nombre important d'immigrants au Canada (Gouvernement du Canada 2019b). Les services avant l'arrivée ciblent actuellement les réfugiés réinstallés, les immigrants économiques et du regroupement familial, ainsi que des étudiants internationaux. Ces dernières années, des agences de services aux immigrants se sont également lancées dans l'offre de services hybrides avant l'arrivée avec une orientation vers une région spécifique du Canada.

Les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) ont pour objectif l'acquisition d'une des deux langues officielles dans une perspective d'établissement. Les habilités linguistiques des nouveaux arrivants éligibles sont généralement évaluées en personne grâce à un examen national (exception faite du cas de certaines régions rurales et petites villes où une évaluation en ligne est effectuée), et, selon les résultats, ils peuvent s'inscrire gratuitement à des cours de langue selon leur disponibilité. Certains fournisseurs CLIC offrent du gardiennage ou de la pré-maternelle pour les enfants dont les parents sont en classe, ce qui est très important pour assurer une participation élevée des familles où il n'y a qu'un seul parent et pour les mères immigrantes.

Les appuis à l'établissement sont fournis dans la langue de choix des nouveaux arrivants par des membres du personnel bilingues et biculturels, qui peuvent être d'anciens immigrants et réfugiés eux-mêmes, ou grâce à l'aide d'un interprète. L'offre de services commence souvent par un exercice d'évaluation des besoins/atouts, suivi d'une orientation et d'un partage d'informations d'établissement, et des liens, si nécessaires, vers des appuis spécialisés via du référencement. Les immigrants trouvent souvent qu'il est difficile de trouver les informations dont ils ont besoin pour s'établir et s'intégrer dans la société canadienne, et ces services comblent ces lacunes. Des services d'appui sont offerts aux nouveaux arrivants afin de s'assurer de l'accessibilité aux services, comme les billets de transport, le gardiennage d'enfants et l'interprétation. En plus de ces appuis d'établissement offerts par les agences de services aux immigrants, le Canada a également un programme de travailleurs d'établissement dans les écoles, qui offre des appuis similaires mais qui vise les élèves nouveaux arrivants et leurs parents. En outre, certaines agences travaillent avec des populations de nouveaux arrivants à risque et faisant face à de multiples obstacles en utilisant une approche de gestion de cas d'établissement spécialisé, qui permet à du personnel formé de travailler auprès de familles à risque pendant 12 à 18 mois. Dans la même veine, Liaisons Canada comprend diverses activités, dont l'engagement de résidents canadiens établis comme bénévoles formés, ou des mentors en emploi/établissement qui sont jumelés avec des nouveaux arrivants pour les aider dans leur processus d'établissement. Des excursions et des cercles de conversation appuyés par des bénévoles représentent d'autres exemples montrant comment les agences de services aux immigrants font participer la société civile et les résidents locaux à leur œuvre.

La plupart des agences de services aux immigrants, via IRCC et d'autres sources de financement, offrent une gamme d'activités en personne, individuelles ou en groupe pour aider les nouveaux arrivants à chercher et à trouver leur premier emploi au Canada. Ces services en personne peuvent prendre la forme de l'exploration de carrière, d'ateliers d'aide à la rédaction de CV, de simulations d'entrevue, ainsi que des informations concernant la re/certification nécessaire pour certaines professions réglementées. Certaines agences offrent aussi des cours de formation axés sur un projet, en personne et/ou en classe, qui combinent l'acquisition de la langue, la formation technique et des stages dans des secteurs spécifiques où il existe une pénurie de main d'œuvre. La plupart des fournisseurs de services disposent d'employés dédiés au jumelage des nouveaux arrivants et des employeurs.

Sous-jacents aux principaux axes de services, et dans l'idée qu'une approche uniforme ne fonctionne pas pour toutes les populations immigrantes, les agences ont aussi mis en place des programmes personnalisés et ciblés en personne selon le genre (LGBTQ+, femmes), l'âge (enfants, jeunes, jeunes adultes et personnes âgées), et catégories d'immigration (réfugiés) (Gouvernement du Canada 2019b). Parfois, des programmes spécialisés ont aussi été créés pour des cohortes particulières de réfugiés (comme les Yézidis).

On dénombre actuellement 44 agences de services aux immigrants qui sont également sous-contractées par IRCC et la Province du Québec pour livrer le Programme d'aide à la réinstallation des réfugiés (PAR) auprès des réfugiés parrainés par le gouvernement (AC IRCC 2020, communication aux membres du Groupe de travail national sur le PAR). Le PAR dispose de sa propre enveloppe budgétaire à IRCC et de termes et conditions spécifiques du Conseil du Trésor. Les fournisseurs de services PAR offrent des appuis en matière de réinstallation dans la langue première et en personne aux réfugiés parrainés par le gouvernement. Ces services de base en personne comprennent de l'aide à l'arrivée à l'aéroport, un logement temporaire (soit dans un centre spécialisé, soit dans un hôtel), une orientation dans la langue première vers les services locaux, du soutien aux compétences essentielles, de l'assistance pour remplir les demandes gouvernementales nécessaires (ex. couverture médicale, numéro d'assurance sociale), de l'aide pour obtenir le soutien au revenu fédéral (similaire aux taux de soutien des provinces et territoires), et des liens vers d'autres types d'appuis. Le personnel PAR des agences aident également les réfugiés parrainés par le gouvernement à sécuriser un logement loué stable et les aiguillent vers les autres services d'établissement décrits précédemment.

Les Partenariats locaux d'immigration (PLI) et les Réseaux en immigration francophone (RIF) sont des structures de gouvernance concertées entre de nombreuses parties prenantes, dont les agences de services aux immigrants, les organisations à vocation générale, les institutions publiques et les municipalités. Ces tables de planification régionales ou locales sont conçues pour améliorer la coordination des services et les résultats d'intégration des immigrants. Elles organisent différentes activités dans l'objectif de bâtir des communautés hôtes plus accueillantes et inclusives, en développant par exemple des campagnes contre le racisme, en élaborant des plans stratégiques pluriannuels d'intégration, en lançant des initiatives de recherche, et en éduquant le public. Nombre d'entre elles sont également impliquées dans l'attraction d'immigrants dans leurs communautés. Les PLI et les RIF ont été créés à travers le pays, et sont le plus souvent gérés par des agences de services aux immigrants ou des municipalités. Ils illustrent un peu plus les rôles très diversifiés joués par les agences de services aux immigrants au sein de leurs communautés.

Le secteur de l'établissement, dans le cadre du processus d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants, a, depuis de nombreuses années, défendu l'importance de la réconciliation avec les Premiers Peuples au Canada. En réponse aux recommandations 93 et 94 du rapport de 2012 de la Commission de vérité et réconciliation (Commission de vérité et réconciliation du Canada 2012), le secteur a reconnu sa responsabilité dans l'éducation et l'orientation des nouveaux arrivants en ce qui concerne les peuples autochtones au Canada. De nombreuses pratiques exemplaires innovantes et collaboratives existaient avant l'Appel à actions de la Commission mais elles se sont multipliées et étendues à travers le Canada depuis, notamment avec l'organisation d'activités, de visites sur le terrain, et de programmes linguistiques. Par exemple, ISSofBC a lancé une initiative avec un réalisateur et un éducateur/auteur autochtones à qui on a demandé de créer une vidéo et un guide reflétant « l'accueil » des nouveaux arrivants immigrants et réfugiés par



des représentants autochtones (ISSofBC 2020a). De plus, la vidéo et le guide mettent en lumière les principaux concepts et les événements historiques que les Autochtones considèrent comme essentiels pour éduquer les nouveaux arrivants. Cet outil précis vise à débiter ce processus d'éducation et sert de point de départ pour les nouveaux arrivants afin qu'ils explorent plus en profondeur et développent leurs connaissances à propos des Premiers Peuples au Canada.

En résumé, le secteur de l'établissement au Canada avant la COVID-19 était avant tout caractérisé par des organismes de bienfaisance sans but lucratif offrant aux résidents permanents, et à certains résidents temporaires dans certaines régions (financés par des contributions de certaines provinces/territoires), une gamme de services d'établissement au travers de services, programmes, classes et activités en personne. Ces organismes jouent aussi un rôle de chef de file dans leurs communautés locales sur des questions comme la lutte contre le racisme, l'inclusion sociale, l'équité et l'engagement citoyen (Gouvernement du Canada 2019b). Bien que les services d'établissement aient été principalement livrés en personne avant la pandémie, certaines agences de services aux immigrants avaient déjà amorcé depuis quelques années un tournant numérique, offrant quelques services et classes CLIC en ligne, mais il s'agissait d'une exception dans le secteur.

## **Les conséquences de la pandémie : les vulnérabilités dévoilées et les actions recommandées**

La pandémie a eu des conséquences sur la mobilité d'à peu près chaque personne au Canada et au-delà des frontières. Les mesures d'urgences prises en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine* ont restreint l'admission des étrangers de toutes catégories (immigrants économiques, familles, réfugiés, demandeurs d'asile, travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux et visiteurs). Mais les mesures d'urgence successives ont également déstabilisé la hiérarchie des migrations que l'on retrouvait dans les discours et politiques publiques canadiennes. Les exceptions faites relativement à l'entrée sur le territoire n'ont pas nécessairement été appliquées aux étrangers qui, avant la pandémie, étaient privilégiés par le système d'immigration. Les mesures d'urgence ont également opéré une distinction entre les personnes en provenance des États-Unis et celles provenant d'autres pays (Hiebert 2020; Macklin 2020). Le fait que les personnes et les formes de travail considérées comme essentielles pendant la COVID-19 ne correspondent pas à la hiérarchie des valeurs de l'immigration du Canada nous invite à réfléchir de manière critique sur la validité de cette hiérarchie au-delà des circonstances liées à la pandémie.

La pandémie a mis en lumière ce que nous savions déjà; elle a levé le voile sur des problèmes qui étaient mis en sourdine; et elle a soulevé de nouvelles questions importantes. Le système d'immigration du Canada dispose de nombreuses forces. Néanmoins, la pandémie a mis en exergue un certain nombre de domaines où des améliorations s'avèrent nécessaires. Nous avons appris qui étaient les travailleurs essentiels du Canada, combien parmi eux étaient des travailleurs étrangers temporaires, et à quel point sous-valorisés et vulnérables ils étaient malgré notre dépendance vis-à-vis d'eux. Nous avons appris à quel point notre système d'immigration était biaisé en faveur d'un capital humain élevé, malgré le fait que de nombreuses pénuries de main d'œuvre et de travailleurs essentiels soient dans des professions considérées comme faiblement qualifiées. Nous avons appris que les immigrants avec différentes compétences, y compris des membres de famille faisant du travail non rémunéré, sont une source précieuse, et que le problème des barrières à un emploi à la mesure des compétences était criant. Nous avons appris comment les obstacles liés aux permis professionnels ont empêché de nombreux professionnels de la santé formés à l'étranger de contribuer à la lutte contre la COVID-19 alors que leurs expériences et leur expertise auraient vraiment pu aider. Nous avons appris que l'Entente sur les tiers pays sûrs était un problème, et que nous devons vraiment nous pencher sur le problème des pratiques de détention. Nous avons appris qu'il était nécessaire d'avoir des services en français plus stables et des communications au moins dans les deux langues officielles à travers tout le pays. Nous avons appris que les conséquences du virus n'étaient pas les mêmes pour tous selon le revenu, la race, le statut d'immigration, le genre et l'âge des personnes, et nous devons lutter plus énergiquement contre le racisme quand il surgit. Nous avons également appris que les différents secteurs et les différentes régions ont été affectés différemment.

### **La politique d'immigration**

#### **Les niveaux d'immigration et les admissions**

Fin mars 2020, quelques jours après l'annonce par le gouvernement fédéral de ses cibles en matière d'immigration pour 2020-2022, le Canada a fermé ses frontières à toutes les catégories d'immigrants (économiques, regroupement familial, réfugiés et personnes protégées), à tous les

visiteurs, et à toutes les personnes acceptées sur une base temporaire exceptées celles ayant déjà un visa et celles dont l'admission était jugée essentielle (Gouvernement du Canada 2020d). Ce dernier groupe comprenait des travailleurs temporaires agricoles et ceux travaillant dans le secteur de la santé. Les agents des visas canadiens ont été rapatriés, et aucun traitement de nouvelle demande n'a été entrepris en dehors du Canada.

L'impact sur le nombre d'admission d'immigrants a été très marqué. Les cibles d'admission en 2020 dans les trois catégories de résidents permanents n'ont pas été atteintes. Selon les données d'IRCC, entre janvier et septembre 2020, environ 143 500 nouveaux résidents permanents ont été reçus au Canada, comparés à 264 000 sur la même période en 2019. Le nombre total s'établit à 184 370 pour toute l'année 2020, comparé à 341 000 admis en 2019 et ciblé pour 2020 (El-Assal 2021). Ces chiffres ne sont pas aussi dramatiques si on les compare avec d'autres pays; l'Australie, par exemple, prévoit une baisse de 85% pour l'année fiscale 2020-2021 par rapport à 2018-2019 (Truu 2020).

Le 30 octobre 2020, le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté a annoncé de nouvelles cibles d'admission de résidents permanents au Canada pour 2021-2023 : 401 000 en 2021, 411 000 en 2022, et 421 000 en 2023. Les cibles précédentes étaient de 351 000 en 2021 et 361 000 en 2022. Le ministre a reconnu qu'il était nécessaire d'augmenter les cibles par rapport à celles annoncées en mars 2020 afin de rattraper le retard lié à la pandémie. Il a mentionné les besoins démographiques du Canada dus à une population vieillissante et un faible taux de fécondité, ainsi que les besoins en immigrants pour combler les pénuries de main d'œuvre et de compétences, et pour contribuer à la relance économique du pays, à la croissance régionale et à l'innovation. Les cibles d'admission ont été fixées pour chaque catégorie pour chacune des trois années (Gouvernement du Canada 2020q).

Parmi les faits saillants du plan, on retrouve notamment :

- Un accent mis sur la croissance économique, avec presque 60% des admissions venant de la catégorie de l'immigration économique.
- Une attention continue sur les approches communautaires pour répondre aux besoins démographiques et de main d'œuvre différents selon les régions.
- Des points supplémentaires pour les candidats francophones d'Entrée express afin de promouvoir la croissance des communautés francophones en situation minoritaire.
- Un engagement à admettre jusqu'à 500 réfugiés sur les deux prochaines années grâce au Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique (dans le cadre duquel des réfugiés qualifiés sont sélectionnés comme immigrants économiques, augmentant ainsi le nombre de réfugiés venant au Canada).
- Une voie d'accès à la résidence permanente pour les demandeurs du statut de réfugié qui ont travaillé en première ligne pendant la pandémie en fournissant des soins directs aux patients dans des institutions de soins de santé entre le 13 mars et le 14 août 2020.

Il sera impérieux de combler la baisse des admissions d'immigrants en 2020 en augmentant les admissions dans toutes les catégories d'immigration au cours des prochaines années afin de remplir les objectifs à court et à long terme du Canada. Cela contribuera à la relance économique du pays; assurera la croissance démographique; comblera certaines pénuries de main d'œuvre dans les régions et secteurs; répondra aux demandes latentes de regroupement familial; et permettra au Canada d'honorer ses engagements internationaux en faveur de la réinstallation des

réfugiés. Pour ce faire, des ressources adéquates doivent être allouées au Canada et à l'étranger pour s'assurer du traitement, dans des délais raisonnables, d'un plus grand nombre de demandes dans toutes les catégories d'immigration et de travailleurs temporaires. Le 13 février 2021, IRCC a dévoilé une stratégie qu'il utilisera pour atteindre ses cibles d'immigration économique. Cinq fois plus d'invitations à demander la résidence permanente ont été envoyées à des candidats du bassin d'Entrée express, comparé aux rondes d'invitations avant la pandémie (Lundy & McMahon 2021). Cette ronde d'invitations a mis spécifiquement l'accent sur ceux de la catégorie de l'expérience canadienne, qui comprend des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux - le gouvernement ayant indiqué que 90% d'entre eux vivaient déjà au Canada. Il faudra mettre en place des ressources et du personnel pour s'assurer du traitement en temps opportun de ces demandes. Par ailleurs, de la planification et des processus simplifiés seront nécessaires avant l'ouverture totale des frontières canadiennes pour répondre rapidement à un nombre accru de demandes d'immigration de l'étranger, de demandes de réinstallation de réfugiés par le HCR, de demandes de travailleurs temporaires par les employeurs, et de demandes de la part des étudiants internationaux.

Il apparaît également que les critères d'admission des résidents permanents devraient être réexaminés pour les demandeurs économiques d'Entrée express, des programmes des candidats des provinces, et des programmes pilotes afin qu'ils répondent mieux aux besoins démographiques et de main d'œuvre variés à travers le pays qui dépassent ceux nécessitant un capital humain élevé. Cette révision devrait prendre en compte les faits suivants :

- Plus d'immigrants récents hautement qualifiés sont sous-employés ou sans emploi comparés aux personnes nées au Canada avec le même niveau d'éducation.
- De nombreux emplois qualifiés peuvent maintenant être pratiqués en télétravail.
- Notre économie a besoin de travailleurs situés sur tout le continuum des compétences (y compris les niveaux de compétences C et D de la Classification nationale des professions).
- Nous avons besoin de personnes qui demeureront et contribueront au Canada partout au pays et pas seulement dans les grandes métropoles.

Actuellement, le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté dépose chaque année à la Chambre des Communes un rapport annuel avec des mises à jour et révisions des cibles sur trois ans pour les catégories de résidents permanents seulement. Cependant, ce rapport nous en dit peu sur toute l'immigration au Canada et ne donne pas d'aperçu sur certains aspects pourtant fondamentaux. Nous suggérons que le plan annuel inclue des fourchettes cibles - et non des quotas - pour les conversions de résidence temporaire en résidence permanente selon chaque catégorie de résidents temporaires ainsi que des projections triennales concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires, le Programme de mobilité internationale, le Programmes des travailleurs agricoles saisonniers, les étudiants internationaux, et les demandeurs du statut de réfugié. En combinant les chiffres et des résidents permanents, et des résidents temporaires, dans le rapport annuel au Parlement, les Canadiens auront une idée beaucoup plus claire et précise de toutes les projections annuelles des admissions au Canada.

Bien que les augmentations continues des admissions permanentes et temporaires soient principalement sous contrôle du gouvernement fédéral, ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux (et municipaux) qui sont au premier plan dans les processus d'accueil, d'établissement et d'intégration sur place. Par conséquent, nous enjoignons les gouvernements provinciaux et

territoriaux à développer leurs propres plans d'immigration pluriannuels permettant notamment de prévoir le nombre d'admissions de résidents temporaires et permanents, les changements démographiques, et les modèles d'établissement, ainsi que les besoins en main d'œuvre dans les différentes régions afin d'aider la société civile, les institutions publiques en santé et en éducation par exemple, les employeurs et les entreprises à mieux planifier l'accueil d'un plus grand nombre de résidents, passant donc d'un processus de planification réactif à un processus proactif (voir aussi Tanweer 2021).

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Allouer des ressources supplémentaires au traitement des demandes dans toutes les catégories d'immigration et dans toutes les catégories de résidents temporaires, au Canada et à l'étranger, afin que les objectifs soient effectivement atteints.
2. Réviser les critères d'admissibilité pour les immigrants économiques dans le cadre d'Entrée express, des programmes des candidats des provinces et de tous les programmes pilotes en cours pour s'assurer qu'ils répondent mieux aux besoins démographiques et en main d'œuvre à travers le pays, et pas simplement aux besoins nécessitant un capital humain élevé.
3. Inclure dans le rapport annuel au parlement des fourchettes cibles pour les conversions de résidence temporaire en résidence permanente pour chaque catégorie de résidents temporaires, ainsi que des projections sur trois ans pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires, le Programme de mobilité internationale, le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile.
4. Développer des plans d'immigration provinciaux et territoriaux pluriannuels qui prévoient les admissions de résidents temporaires et permanents, les changements démographiques et les trajectoires d'établissement.

### **Le regroupement familial**

La fermeture des frontières a eu des conséquences importantes pour ceux au Canada aspirant à être réunis avec des membres de leur famille au titre du parrainage familial. Le traitement des données a été ralenti, le parrainage familial s'établissant à 78% au second trimestre de 2020 de ce qu'il était à la même période en 2019 (Thevenot 2020). Pendant ce temps, on a observé une forte couverture médiatique des difficultés vécues par les conjoints et partenaires des personnes séparées (ex. Kindleman 2020). En octobre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau processus d'admission au Canada pour les membres de la famille élargie, y compris ceux étant dans une relation exclusive depuis au moins un an (Gouvernement du Canada 2020i). De plus, du nouveau personnel a été déployé pour traiter les demandes de parrainage de conjoints, et quelques 15 000 demandes de ce type ont été approuvées au 4e trimestre de 2020 (Keung 2021b).

Avec le nombre de places limitées en garderie et les déficits criants en matière de soins de longue durée, la nature problématique du nombre limité de parrainages possibles pour les parents et grands-parents est devenue plus apparente (voir Zou & Fang 2017). Les Canadiens soutiennent le parrainage familial en ce moment comme l'indique un sondage révélant que 36% des répondants



pensaient que les membres de la famille des personnes au Canada devraient être prioritaires (Thevenot 2020).

Cet appui des Canadiens en faveur de l'augmentation du nombre d'admis au titre du regroupement familial, dont les parents et les grands-parents, est raisonné, et il est temps de penser à étendre la définition de membre de la famille. L'importance du soutien familial est apparue de façon plus marquée pendant la pandémie, entre autres, les soins prodigués aux membres de la famille âgés et aux malades plutôt que de les mettre dans des établissements de soins de longue durée. Les membres de la famille, y compris les parents et grands-parents mais aussi ceux de la famille élargie comme les frères et sœurs, jouent aussi un rôle pour garder les enfants et s'occuper des personnes âgées de façon à ce que les travailleurs immigrants puissent contribuer à la relance économique du Canada. Ces membres de la famille peuvent également se révéler être des soutiens financiers mutuels pendant les périodes de chômage et de relance économique.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. Augmenter le pourcentage d'immigrants admis dans la catégorie du regroupement familial, incluant les parents et les grands-parents, et réviser la définition de membres de la famille pour possiblement l'élargir.

### ***L'immigration francophone***

L'immigration francophone au Canada semble avoir été disproportionnellement affectée par la pandémie. Par exemple, au second trimestre de 2020, le nombre de résidents permanents francophones admis en Ontario a baissé de 70% comparé à 2019, alors que le nombre total de résidents permanents admis en Ontario n'a baissé que de 62% (Chabannes 2020). Il apparaît qu'un certain nombre d'immigrants francophones, dont la demande était approuvée, aient été bloqués dans leurs pays d'origine et aient vu leurs visas expirer. Par exemple, le bureau des visas de Dakar (qui gère tous les visas pour l'Afrique de l'Ouest principalement francophone) a eu du mal à prolonger les visas comme les autres bureaux l'ont fait (Chabannes 2020).

La pandémie a une fois encore souligné les insuffisances de la *Loi sur les langues officielles*. Des messages urgents n'ont été publiés qu'en anglais; les règles sur l'étiquetage des produits dangereux ont été mises de côté. Autrement dit, la crise a été utilisée pour justifier des violations à la *Loi sur les langues officielles* au nom d'une urgence. En réalité, à cause de cette crise sanitaire sans précédent, les francophones avaient d'autant plus besoin d'informations en français. Ce problème a affecté de façon disproportionnelle les nouveaux arrivants francophones, qui maîtrisent très souvent moins bien, voire pas du tout, l'anglais, en comparaison avec les personnes francophones en milieu minoritaire nées au Canada qui sont dans bien des cas bilingues.

Des organisations communautaires ont dû se mobiliser rapidement pour offrir des services aux immigrants francophones arrivant pendant la pandémie et ne pouvant avoir accès à des services financés ou de l'aide de la part d'agences publiques (difficiles à rejoindre, éloignées et fonctionnant au ralenti). Ce fut le cas par exemple de l'Association des Ivoiriennes et Ivoiriens du Grand Sudbury, qui habituellement est une association organisant des activités sociales pour la communauté ivoirienne locale, mais qui, durant la pandémie, s'est transformée en fournisseur de services pour les nouveaux arrivants (Senga 2020).

Les universités et collèges francophones (et bilingues) hors Québec ont été très actifs et ont réussi ces dernières années à attirer des étudiants internationaux. L'espoir est que ces futurs citoyens potentiels demeurent, travaillent et fondent une famille dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Il sera donc essentiel d'appuyer ces efforts, notamment par du financement spécifique pour ces institutions postsecondaires de façon à ce qu'elles continuent d'attirer des étudiants étrangers francophones, et pour les communautés qui tentent d'être accueillantes et de garder à long terme ces étudiants chez elles. Les étudiants internationaux représentent un moteur important de la croissance démographique et économique et joueront un rôle prépondérant dans la relance après la pandémie. Les immigrants francophones devront faire l'objet d'une attention toute particulière dans ces efforts.

L'immigration francophone dans les CFSM bénéficiera de la mise en œuvre rapide et réussie du Programme des candidats des municipalités étant donné que de nombreuses CFSM sont concentrées dans des petites et moyennes villes situées dans des régions éloignées. Les avantages seront de trois ordres : l'augmentation de l'immigration francophone, une régionalisation accrue, et une réponse apportée aux pénuries de main d'œuvre.

Plusieurs projets pilotes lancés par IRCC sont explicitement pertinents pour l'immigration francophone (le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord – essentiel pour les communautés francophones du Nord de l'Ontario; le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique – essentiel pour les communautés acadiennes). La Province de l'Ontario a également lancé un projet pilote pour l'immigration dans les régions qui cible notamment Cornwall, Chatham-Kent, Belleville et Quinte Ouest où vivent un nombre non négligeable de francophones. Les conséquences de la pandémie devront être prises en compte lors de l'évaluation de ces différents projets pilotes. De la même manière, l'évaluation de programmes comme celui des Communautés francophones accueillantes devra prendre en considération le fait que la mise en œuvre des mesures a été retardée à cause de la pandémie. Enfin, dans la même veine, les résultats d'établissement ne seront pas aussi bons que prévu.

Le fait que des informations urgentes n'aient pas été transmises en français pendant la pandémie est un problème crucial. Nous ne devrions pas attendre la prochaine crise pour déterminer comment les informations doivent être communiquées dans les deux langues officielles, mais au contraire, adopter une stratégie qui pourra être immédiatement mise en place quand cela sera nécessaire. En d'autres termes, des ressources pour la traduction et la transmission des informations dans les deux langues officielles devraient être disponibles en tout temps.

Par ailleurs, les fournisseurs de services francophones pour nouveaux arrivants ont besoin d'appui supplémentaire. Les recommandations concernant le secteur de l'établissement contenues dans ce rapport sont valides pour eux, et peut-être même plus, étant donné que les fournisseurs de services francophones s'inquiètent que des mesures d'austérité prises pour réduire les déficits mènent à des coupures dans les services francophones, alors que ces derniers sont encore plus indispensables pour se relever de la pandémie.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Considérer les communautés francophones en situation minoritaire dans la mise en œuvre du Programme des candidats des municipalités.

2. Fournir un financement ciblé aux universités et aux collèges francophones hors Québec (et aux communautés francophones en situation minoritaire) pour attirer et garder les étudiants internationaux francophones.
3. Développer un répertoire central d'informations sur la santé publique et les mesures d'urgence dans les deux langues officielles auquel les agences d'établissement, les Réseaux en immigration francophone et les Partenariats locaux d'immigration pourront avoir immédiatement accès et qu'ils pourront diffuser au besoin.
4. Tenir compte des contraintes liées à la pandémie lorsque les programmes pilotes d'immigration en cours et les cibles en matière d'immigration francophone seront évalués.

### **La régionalisation**

La pandémie a exacerbé les défis auxquels font face les nouveaux arrivants dans les petites villes et les communautés rurales tout en soulignant les avantages de déménager hors des grandes métropoles du Canada. Ces petites collectivités n'offrent souvent pas toute la gamme de services nécessaires aux nouveaux arrivants qu'ils trouveraient dans les grandes villes (Patel et al. 2019). Le soutien apporté par les agences de services aux immigrants est d'autant plus critique dans les petites villes et régions rurales à cause du manque de communautés immigrantes existantes, que l'on retrouve dans les grandes villes. Dans ces collectivités, les agences de services aux immigrants ont joué un rôle de premier plan pour informer les immigrants de la propagation de la COVID-19, des changements dans les règles sanitaires, et des façons d'accéder aux services gouvernementaux et aux soutiens financiers. Ces agences ont un fardeau plus chargé pendant la pandémie étant donné que d'autres appuis fournis par les organismes bénévoles et les activités extrascolaires ont été limités ou fermés. Pendant la pandémie, les agences de services aux immigrants en milieu rural ont connu des perturbations ou des problèmes dans la livraison de leurs propres services (Helps, Silvius & Gibson 2020). Comparativement aux plus grandes agences, il a été plus difficile pour les petites agences, comme celles en milieu rural, de faire la transition nécessaire à cause de plus faibles capacités et d'un accès limité aux technologies (Shields & Abu Alrob 2020). Bien qu'IRCC et les gouvernements provinciaux/territoriaux aient fait preuve de patience et de flexibilité, ces agences sont menacées de voir leur financement réduit à cause du plus faible nombre de clients résultant du ralentissement du processus d'immigration et de la « suppression artificielle de la demande » créée par les mesures de santé publique (Helps, Silvius & Gibson 2020; Shields & Abu Alrob 2020, p. 24). Bien que la livraison de services à distance permette de limiter les problèmes d'accès dus à l'éloignement, l'accès est limité à cause des différences régionales en matière de connexion, des différences d'accès aux technologies, des différences en matière de littératie numérique, et des barrières linguistiques.

La pandémie a forcé les agences de services aux immigrants à être plus créatives et innovantes dans la livraison des services. Les agences trouvent des moyens innovants de gérer la distance géographique entre les petites, moyennes et grandes villes, et elles livrent des services en personne et en ligne (Nguyen 2020). Le passage des services d'établissement d'un mode de livraison en personne à une livraison en ligne crée l'occasion d'un accès plus grand aux services, particulièrement un accès à des services multilingues. Toutefois, les agences de services aux immigrants dans les petites collectivités ont connu plus de difficultés pour s'adapter aux

changements requis par la COVID-19. Ces changements nécessitent des ressources additionnelles ainsi que du développement professionnel pour le personnel des petites agences. Étant donné le fossé numérique au Canada, les disparités en matière de littératie numérique, les agences devront conserver une livraison de services hybrides – combinant des options en ligne et des options en personne. Par conséquent, on aura besoin de plus d’investissements dans les agences de services aux immigrants dans les petites villes et régions rurales, et dans l’appui aux groupes communautaires bénévoles.

Un accès stable à Internet est primordial pour les efforts d’attraction et de rétention dans les petites villes et les communautés rurales. Le fossé numérique – le fait que le câble et la fibre optique ne soient pas disponibles partout au Canada et que des foyers à faibles revenus aient un accès limité aux technologies – a des conséquences sur l’accès aux services d’établissement, la capacité à travailler à distance et l’accès aux services éducatifs. La pandémie de COVID-19 a mis en exergue ce fossé numérique et a légitimé la proclamation de 2016 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) selon laquelle l’Internet à haut débit était essentiel. Les clients en régions rurales doivent souvent avoir recours aux réseaux cellulaires pour avoir un accès en ligne et l’accès à ces réseaux cellulaires coute très cher. Parmi les habitants des zones rurales, seulement 40,8% ont un accès illimité à l’Internet à haut débit à 50/10 Mbps, comparé à 85,7% dans tout le Canada (CRTC 2020). Pendant la pandémie, l’accès limité à l’Internet à haut débit a augmenté le sentiment d’isolement des nouveaux arrivants et a rendu plus difficile le passage au télétravail (Helps, Silvius & Gibson 2020). Le 9 novembre 2020, le gouvernement fédéral a lancé le Fonds pour la large bande universelle avec pour objectif de connecter 98% des Canadiens à l’Internet à haute vitesse d’ici 2026, et le reste de la population d’ici 2030 (CBC News 2020). Pour de nombreux nouveaux arrivants dans les petites villes et communautés rurales, ces investissements dans les infrastructures de communication du Canada arrivent à point nommé.

Bien que le gouvernement ait accéléré son calendrier pour sa stratégie de connectivité, il doit encore établir des niveaux minimaux à l’échelle nationale pour les fournisseurs de services Internet en ce qui a trait à la rapidité et à l’utilisation des données afin d’éliminer le désavantage existant dans les petites collectivités et les communautés rurales. En outre, le gouvernement a laissé entre les mains de ces fournisseurs de services Internet le soin de choisir quelles communautés seront visées en premier, puisque ce sont ces fournisseurs qui feront demande à ce fonds (CBC News 2020). Le gouvernement devrait être l’acteur qui établit les priorités selon les besoins plutôt que de laisser les fournisseurs de services Internet le faire, car ils prioriseront inévitablement les communautés les plus rentables.

Pour les nouveaux arrivants dans les communautés rurales, le manque de transport public contribue également à l’isolement social et réduit l’accès à l’emploi, aux soins de santé, aux services sociaux et aux soutiens religieux et culturels (Helps, Silvius & Gibson 2020). Les régions rurales sont bien connues pour être sous-desservies en termes de services de soins de santé et cette situation est exacerbée par le besoin en soins culturellement adaptés. Dans le passé, les femmes immigrantes en régions rurales ont indiqué vivre des problèmes d’isolement social (Pahwa et al. 2012; Sethi 2013; Patel et al. 2019). Ajoutés à cela, les conséquences économiques et sociales disproportionnées de la COVID-19 sur les femmes signifient que les immigrantes des régions rurales pourraient avoir plus de pression et de problèmes de santé mentale pendant la pandémie (Wenham, Smith & Morgan 2020; Scott 2020).

Les immigrantes des régions rurales et du Nord ont aussi fait face à des défis supplémentaires pendant la pandémie pour recevoir de l'aide afin de gérer le risque accru de violence conjugale (Moffit, Aujla, Giesbrecht, Grant & Straatman 2020). Historiquement, les femmes habitant des régions rurales connaissent des taux plus élevés de violence intime (Burczycka 2019), et pendant la pandémie les immigrantes ont été deux fois plus susceptibles d'exprimer leurs inquiétudes sur l'impact de la COVID-19 sur la violence familiale comparées aux femmes nées au Canada (Turcotte & Hango 2020). Au même moment, l'accès aux services de soutien aux victimes de violence conjugale, comme les refuges et les maisons de transition, était plus difficile dans les collectivités plus petites et rurales (Moffit et al. 2020). Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux devraient prévoir du financement pour aider les agences de services aux immigrants, en collaboration avec les organismes communautaires, à améliorer l'accès à des soutiens multilingues et culturellement adaptés pour les immigrantes de ces régions (ex. hébergements d'urgence, services en santé mentale) et à sensibiliser les personnes à la disponibilité d'hébergements et d'autres ressources de logement. Les gouvernements provinciaux/territoriaux pourraient appuyer la collaboration entre les hébergements et les hôtels locaux, ainsi qu'élaborer des protocoles pour améliorer la sécurité.

Étant donné que les étudiants internationaux dans les petites villes n'ont pas les mêmes appuis communautaires et réseaux disponibles, et qu'ils sont plus dépendants de leurs universités et collègues pour obtenir de l'assistance, des fonds spéciaux devraient être affectés à ces institutions postsecondaires pour bonifier leurs appuis aux étudiants étrangers.

Sur une note positive, la présence dans les petites villes et régions rurales de plus de maisons individuelles que de grands blocs appartements démontrent des meilleurs résultats des immigrants en matière de logement (qualité et accessibilité économique), en contraste avec les résultats des immigrants en matière de logement dans les grandes villes où les immigrants sont plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés (Guttmann et al. 2020; Shields & Abu Alrob 2020). Le fait de vivre dans des quartiers avec une plus faible densité de ménages est associé à des taux plus faibles de cas positifs de COVID-19 chez les immigrants, les réfugiés et d'autres nouveaux arrivants (Guttmann et al. 2020). Par exemple, pendant la première vague en Ontario, les régions de santé publique à faible densité du Nord-Ouest et de Porcupine ont vu les plus fortes proportions d'immigrants et de réfugiés testés pour la COVID-19 (6,7% - 8%). Toutefois, elles avaient les taux les plus bas de cas positifs (~0%) à la COVID-19 chez les immigrants et réfugiés testés dans la province (Guttmann et al. 2020).

Il existe également des disparités régionales dans les conséquences économiques de la COVID-19 et la reprise est inégale (Conference Board du Canada 2020a). En particulier, les provinces atlantiques et le Manitoba s'en sont mieux sortis pendant la première vague et devraient voir un impact plus réduit sur leur activité économique grâce à un nombre de cas plus faible (Conference Board du Canada 2020a). La deuxième vague a aplani le rythme de la reprise, avec des fermetures régionales et localisées dans des provinces comme le Manitoba et la Saskatchewan relativement épargnées pendant la première vague (Conference Board du Canada 2020b). En septembre 2020, le taux d'emploi était à peu près égal aux taux pré-COVID-19 au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, comparés à l'Ontario et à la Colombie-Britannique (Statistique Canada 2020d). En Ontario et en Colombie-Britannique, les petites villes et les régions rurales ont mieux résisté, en termes d'emploi, comparées aux grandes villes de ces provinces (Labour Market Group 2020a; Finlayson 2020). Par exemple, le Nord-Est de l'Ontario a connu des taux de chômage



plus faibles, moins de pertes d'emploi, et a maintenu des taux d'emploi plus élevés pendant la période de confinement que l'ensemble de l'Ontario (Labour Market Group 2020b). En Colombie-Britannique, où les petites collectivités ont un secteur public proportionnellement plus important et où l'industrie manufacturière, l'industrie forestière, les mines, le gaz et le pétrole, et l'agriculture ont un poids plus conséquent, l'emploi a rebondi plus rapidement que dans la région métropolitaine de Vancouver (Finlayson 2020). De façon générale, les conditions économiques ont été plus favorables pour les immigrants dans les petites villes et les régions rurales. Dans un même temps, pour ces petites municipalités et comtés, la pandémie a accru le besoin d'immigrants pour combler les pénuries chroniques de main d'œuvre, élargir l'assiette fiscale, améliorer la résilience, et appuyer les programmes sociaux car les petites municipalités et comtés sont aux prises avec des déficits plus importants et une dette qui augmente.

Selon le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, Marco Mendicino, la COVID-19 a perturbé de façon disproportionnée l'immigration dans les provinces atlantiques, le Nord du Canada et le Canada rural (Keung 2020). Entre mars et août 2020, les admissions de résidents permanents au Canada atlantique s'établissaient à 61% comparé au taux sur la même période en 2019 (Gouvernement du Canada 2020r). La majorité de ces admissions provenait de la catégorie économique, les baisses étaient plus importantes pour les admissions de réfugiés et personnes protégées. Pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, la réinstallation des réfugiés et personnes protégées s'est arrêtée en avril 2020 et n'a repris qu'en août 2020 pour quelques cas urgents (Gouvernement du Canada 2020r). Le Canada atlantique a connu une plus grande chute (84%) du nombre de réfugiés et personnes protégées réinstallés entre mars et août 2020 proportionnellement au Québec, à l'Ontario et à la Colombie-Britannique (Gouvernement du Canada 2020r).

La pandémie n'a pas seulement ralenti le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, elle a aussi affecté le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Les 11 communautés participant au PPICRN ont lancé leurs programmes, dont six pendant la pandémie. La pandémie a retardé le lancement du programme à North Bay (Ontario) et Moose Jaw (Saskatchewan). Étant donné les restrictions imposées sur les voyages, les communautés participantes ont débuté avec des candidats qui étaient déjà au Canada et avaient un emploi à temps plein dans des secteurs en forte demande. Des communautés comme Timmins (Ontario) ont accepté des demandes de candidats locaux dont des TET et des étudiants internationaux. En décembre 2020, IRCC a réduit les exigences d'expérience de travail pour les candidats au PPICRN. Les candidats n'auront plus besoin d'avoir une expérience de travail admissible sur une période continue, de façon à ne pas les pénaliser pour de courtes pauses dans leurs historiques d'emploi, y compris les interruptions de travail reliées à la pandémie (Gouvernement du Canada 2020o). Par ailleurs, reconnaissant les retards dans le traitement des demandes dus à la pandémie, IRCC a mis en œuvre une mesure temporaire permettant aux candidats du PPICRN de demander un permis de travail en attendant qu'une décision soit prise concernant leurs demandes de résidence permanente (Gouvernement du Canada 2020o). Malgré les retards dans le processus d'immigration dus à la COVID-19, les premiers rapports montrent que le PPICRN fonctionne comme prévu, permettant de pourvoir à des pénuries de main d'œuvre chroniques dans des collectivités comme Brandon (Manitoba) et Thunder Bay (Ontario) (Trudel 2020; Net News Ledger 2020). L'élargissement du PPICRN à un plus grand nombre de collectivités devrait faire partie de la boîte à outils des politiques favorisant les migrations vers les petites villes et régions rurales,

qui inclut du financement pour la recherche, pour les partenariats entre les employeurs et les organismes d'établissement, et pour les efforts de coordination communautaire.

Il s'agit d'une excellente occasion de mieux promouvoir les petites villes, notamment celles qui s'en sont bien sorties pendant la COVID-19, auprès des nouveaux arrivants. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux devraient mettre de l'avant la résilience de ces communautés, leur plus faible densité de population, leurs logements abordables, et leur coût de la vie plus faible. Le gouvernement fédéral devrait continuer ses efforts en matière de distribution géographique des réfugiés en offrant des ressources pour encourager plus de parrainages privés dans les petites villes, étant donné que les réfugiés parrainés par le secteur privé ont plus tendance à rester dans leur ville d'arrivée initiale (Kaida, Hou & Stick 2020). IRCC devrait collaborer avec les groupes de la société civile dans les petites villes pour parrainer des réfugiés provenant de régions du monde fortement touchées par la pandémie.

Les Partenariats locaux d'immigration (PLI) et les Réseaux en immigration francophone (RIF) desservant des petites villes et des communautés rurales jouent un rôle fondamental pour favoriser des attitudes positives envers l'immigration, et pour corriger les perceptions erronées sur cette dernière. Dans le cadre de leur rôle principal consistant à superviser les stratégies d'établissement et les communautés accueillantes et inclusives, les PLI et les RIF, avec l'appui d'IRCC, devraient lancer des campagnes publiques afin de :

- Sensibiliser le public sur les contributions des entrepreneurs immigrants en tant que créateurs d'emplois et informer le public que les entrepreneurs immigrants viennent de toutes les catégories d'admission.
- Donner plus de visibilité au travail essentiel réalisé par les immigrants et les TET dans leurs communautés, surtout pendant la pandémie (ex. dans les soins de santé, les établissements de soins de longue durée et le secteur agroalimentaire).
- Clarifier auprès du public que les immigrants faisant l'objet d'un processus accéléré grâce au PPICRN et d'autres programmes comblent des pénuries existant depuis longtemps et ne sont pas en compétition pour les mêmes emplois que les Canadiens qui se sont retrouvés au chômage pendant la pandémie.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Dans le cadre d'une composante de développement professionnel, allouer un financement ciblé pour la formation en littératie numérique et pour la mise à jour de l'équipement numérique des fournisseurs de services d'établissement, y compris ceux qui desservent les communautés plus petites, rurales et éloignées.
2. Établir des lignes directrices visant à accroître la connectivité à large bande à l'échelle du pays, tout en tenant compte des besoins des communautés plus petites, rurales et éloignées (plutôt que les modèles d'affaires des fournisseurs de services Internet).
3. Dans le cadre d'un plan de relance post-COVID-19 plus sensible au genre, allouer un financement ciblé pour les femmes immigrantes affectées par l'isolement social et par l'augmentation des risques de violence familiale durant la pandémie, y compris celles vivant dans des communautés plus petites, rurales et éloignées.

4. Prévoir un financement ciblé pour les universités et collèges de communautés plus petites, rurales et éloignées pour soutenir les étudiants internationaux lors de la pandémie et de la relance.
5. Développer des campagnes publiques afin de promouvoir auprès des nouveaux arrivants : les petites villes qui ont pu mettre de l'avant leurs avantages durant la pandémie, les contributions des immigrants durant la pandémie, les contributions des entrepreneurs immigrants visant à rebâtir l'économie post-COVID-19, et le fait que les immigrants comblent les lacunes en compétences qui existent depuis longtemps contribuant ainsi à l'économie (plutôt que d'être en compétition sur le marché du travail).
6. Encourager davantage de parrainages privés dans les petites communautés, étant donné que les réfugiés parrainés par le secteur privé sont plus susceptibles de demeurer dans leur communauté d'accueil initiale.
7. Tenir compte des contraintes liées à la pandémie lorsque les programmes pilotes d'immigration en cours sont évalués (ex. PPICRN).

### ***Le processus d'immigration en deux étapes***

Ce sont principalement ceux avec une expérience professionnelle canadienne qui ont vu leur demande de résidence permanente être traitée à partir du Canada pendant la période de la pandémie en 2020, soit via soit les programmes de candidats des provinces, soit Entrée express, soit d'autres projets pilotes économiques. Il s'agit avant tout de ceux qui sont arrivés au Canada avant la pandémie sous le Programme de mobilité internationale, le Programme des travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés et les étudiants internationaux qui sont restés au Canada après avoir obtenu leur diplôme grâce au permis de travail postdiplôme. Entre janvier 2018 et septembre 2020, le mois de juin 2020 a enregistré le taux le plus élevé de transition du statut de résident temporaire à permanent, avec près de 68% des admissions de résidents permanents ce mois-là venant de résidents temporaires déjà au Canada (Hiebert 2020).

Bien que ce processus d'immigration en deux étapes permette à certaines personnes déjà au Canada de devenir résidents permanents si elles remplissent les critères existants du programme, d'autres personnes en sont exclues si elles ne remplissent pas les exigences en matière de capital humain (principalement la maîtrise de la langue et le niveau d'éducation) et celles des compétences de la Classification nationale des professions (soit O : postes de gestion; A : emplois professionnels; et B : emplois techniques et spécialisés) (Ellermann & Gorokhovskaia 2020). Il y avait très peu d'opportunités de transition pour les travailleurs essentiels avec un statut précaire, tels que les travailleurs étrangers temporaires supposés faiblement spécialisés et les travailleurs agricoles du Programme des travailleurs agricoles saisonniers ou du PTET volet agricole, ce qui a ainsi accru leur vulnérabilité. Une exception positive à cela fut la décision prise par le gouvernement fédéral de mettre en œuvre un plan de transition pour quelques demandeurs d'asile qui travaillaient dans le secteur de la santé pendant la pandémie.

Les admissions de résidents temporaires via le PMI, le PTET et le programme pour étudiants internationaux ont aussi beaucoup baissé pendant la COVID-19. Cela a non seulement eu des conséquences sur l'offre de travail dans certains secteurs et certaines régions, sur la santé financière des institutions postsecondaires et des communautés où elles se situent, mais

également sur le bassin disponible de futurs résidents permanents. Ce bassin des personnes admises temporairement au Canada éligibles pour la résidence permanente sera bientôt tari, sans nouvelles admissions ou changements apportés aux critères d'admissibilité.

Il s'avère essentiel de créer plus d'opportunités pour un processus d'immigration en une seule étape pour ceux qui sont admis au Canada actuellement sur une base temporaire afin que les demandeurs soient sélectionnés avec leurs familles comme résidents permanents dès le début et avec tous les droits et l'accès aux services rattachés à ce statut. Même si le processus en deux étapes peut être avantageux économiquement à court terme, il comporte des coûts réels sur l'intégration sociale. Les personnes admises sur une base temporaire ne sont pas éligibles aux services d'établissement et de formation linguistiques financés par le fédéral au moment où ils en ont le plus besoin pour s'installer et s'intégrer. Ils sont souvent séparés de leurs familles pendant de longues périodes, ce qui entrave leur intégration sociale. Ils envoient souvent de l'argent à leurs familles restées derrière, ce qui leur laisse moins à investir dans leurs vies au Canada. Leur statut temporaire et l'insécurité qui en résulte les rendent plus vulnérables et moins engagés envers leurs communautés locales. Toute cela alors qu'ils contribuent économiquement, pourvoient aux pénuries de main d'œuvre, et répondent aux besoins démographiques. Comme la pandémie l'a souligné, ces personnes contribuent au Canada et représentent une bonne source de résidents permanents, qui peut être optimisée en offrant des opportunités pour accéder à la résidence permanente et ses bénéfices associés plus tôt dans leur parcours de vie au Canada.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Créer plus de voies d'accès à une étape et à deux étapes vers la résidence permanente pour les différentes catégories d'immigration et en modifiant les programmes existants pour ceux qui sont admis actuellement au Canada dans des catégories temporaires, en particulier les travailleurs essentiels (ex. ouvriers agricoles).
2. Augmenter l'admissibilité pour certains services d'établissement financés par le fédéral afin d'inclure les résidents temporaires dans leur première étape vers une immigration en deux étapes.

### **Les étudiants internationaux**

La pandémie a profondément touché les étudiants internationaux qui étaient déjà présents au Canada quand les frontières ont été fermées, et ceux qui planifiaient d'arriver pour y étudier. Pour ceux déjà présents au Canada, la pandémie a signifié une perte de revenus suite aux fermetures des lieux de travail où ils travaillaient à temps partiel, et la séparation pour une durée indéterminée d'avec leurs familles à cause de la fermeture des frontières (Kamil 2020). Par ailleurs, certains n'ont pas été éligibles aux aides sociales et financières d'urgence (Cullen 2020). En juin, un sondage réalisé par World Education Services indiquait que 26% des étudiants internationaux disaient avoir perdu leur principale source de revenu et 34% trouvaient difficile de payer leur loyer ou les charges (Atlin 2020). Cette situation a provoqué des niveaux élevés de stress, d'anxiété et d'incertitude (Firang 2020). Les vulnérabilités causées par un manque de services d'établissement financés par le fédéral aux étudiants internationaux sont devenues particulièrement marquantes.

Pour ceux qui n'étaient pas encore arrivés au Canada, la fermeture des frontières et les retards dans le traitement des demandes de permis ont eu pour conséquence de fragiliser leur capacité à entrer au Canada pour y étudier. Jusqu'en octobre 2020, seuls les étudiants internationaux des États-Unis et ceux qui avaient reçu leurs permis d'études avant le 18 mars 2020 ont pu entrer au Canada, pendant que les autres ont été empêchés d'entrer et sujets à des lignes directrices ambiguës qui donnaient un pouvoir discrétionnaire aux agents des services frontaliers. Au début octobre, le gouvernement a annoncé un nouveau plan qui permet aux étudiants internationaux éligibles d'entrer au Canada après le 20 octobre si leurs établissements d'accueil ont vu leurs plans d'intervention en réponse à la COVID-19 être approuvés par la province ou le territoire concerné (Gouvernement du Canada 2020f). En tout, en 2020, les inscriptions d'étudiants internationaux ont baissé de près de 32% (Keung 2021a).

Le gouvernement a tenté d'atténuer certains des problèmes vécus par les étudiants internationaux (Gouvernement du Canada 2020h). Pour les étudiants internationaux au Canada, les règlements concernant l'éligibilité à un permis de travail postdiplôme ont été assouplis et, pendant l'été 2020, des étudiants internationaux ont pu travailler plus que 20 heures par semaine hors campus. Les étudiants qui ont terminé des cours en ligne à partir de l'étranger et ont déposé une demande pour un permis d'études pourraient encore être éligibles pour obtenir un permis de travail postdiplôme en fonction de ce temps d'étude, selon la nature de leur programme d'études. Plus récemment, le gouvernement a aussi annoncé que les anciens étudiants internationaux au Canada ayant un permis de travail postdiplôme sur le point d'expirer ou ayant expiré peuvent faire une demande pour un autre permis de travail ouvert, leurs permettant de rester 18 mois de plus au Canada pour tenter de trouver un emploi (Gouvernement du Canada 2021c). Les permis de travail postdiplôme sont importants pour les étudiants internationaux étant donné que de nombreuses voies d'accès menant à la résidence permanente exigent une expérience de travail canadienne comme un des critères d'éligibilité.

Pendant la pandémie, des réseaux de défense des droits ont fait part de leur inquiétude concernant les problèmes financiers de certains étudiants internationaux suite à la perte de leur emploi à temps partiel. Beaucoup d'entre eux ont eu des difficultés à renouveler leurs permis d'études (ce qui est nécessaire pour garder leur numéro d'assurance sociale actifs). En outre, certains étudiants internationaux trouvent que leur assurance santé privée offre un accès limité aux soins de santé, surtout eu égard au counseling en santé mentale. De plus, les restrictions aux visas liées aux changements d'établissement d'études ont créé des obstacles pour certains dont l'établissement d'études approuvé a fermé à cause de la pandémie (OCASI 2020).

La pandémie a également révélé la fragilité du secteur de l'éducation postsecondaire et sa dépendance financière aux étudiants internationaux via les frais de scolarité, les frais de résidence et autres revenus (voir également la note de breffage en préparation de la SRC intitulée *Investir dans un avenir meilleur : l'éducation postsecondaire au Canada après la pandémie*). Les nouveaux permis d'études pour étudiants étrangers ont chuté de 58% entre juin et août 2020, en comparaison avec la même période en 2019 (Statistique Canada 2020b). Bien que certaines universités n'aient pas anticipé une baisse des inscriptions pour 2020-2021, de manière générale, les collèges et universités s'attendent à subir de grandes pertes financières, se chiffrant possiblement en milliards de dollars, à cause de certaines baisses d'inscription, de la réduction des frais de résidence, et d'autres pertes de revenus (Friesen 2020). Un rapport récent de Statistique Canada (2020b) prévoit des pertes pour les universités allant de 377 millions à 3,4 milliards pour l'année universitaire



2020-2021, selon l'importance de la baisse des inscriptions des étudiants internationaux. Les collèges sont particulièrement vulnérables face à ces baisses à cause de leurs programmes courts qui font qu'il y a plus de roulement d'étudiants. En juin 2020, le président de Collèges et instituts Canada indiquait que des analyses prévoient entre 1,8 milliard et 3,5 milliards de dollars de pertes pour les collèges, selon la durée et la sévérité de la pandémie (Friesen 2020). Cette dépendance aux étudiants internationaux touche particulièrement les petites collectivités où les étudiants internationaux contribuent de façon significative à l'économie de ces petites villes et communautés rurales. En outre, ces étudiants représentent des immigrants potentiels et jouent un rôle prépondérant pour combler les besoins de main d'œuvre dans les petites villes puisque beaucoup d'entre eux restent dans la communauté une fois leur diplôme obtenu (Gordon 2020). La pandémie a démontré que les étudiants internationaux ne sont pas importants juste pour les universités dans les plus grandes provinces et les grandes métropoles du Canada. Par exemple, une évaluation des retombées économiques réalisée par l'Institut des politiques du Nord estime qu'une baisse de 20% du nombre d'étudiants internationaux dans les institutions postsecondaires du Nord de l'Ontario résulterait dans des pertes estimées à 23 millions en frais d'inscription et des pertes estimées à 20 millions en contributions à leurs communautés (Hagar 2020). En effet, même si la baisse du nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers à cause de la pandémie n'est pas la cause principale du fait que l'Université Laurentienne se soit placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, la dépendance aux étudiants internationaux a certainement contribué aux déboires financiers de l'université (Yakabuski, 2021).

Historiquement, le Manitoba et le Canada atlantique ont des populations élevées d'étudiants internationaux par habitant, ce qui montre leur importance sociale, culturelle et économique. Au Canada atlantique, les inscriptions d'étudiants internationaux à temps plein ont baissé de 6,6% d'une année à l'autre alors que les restrictions sur les voyages et les retards dans les traitements de demandes de visas étudiants empêchaient nombre d'entre eux d'entrer au Canada (Association des Universités de l'Atlantique 2020). Le déclin du nombre d'étudiants internationaux a été moins prononcé au Manitoba; les universités manitobaines ont connu de plus petites baisses de pourcentage des permis d'études d'une année à l'autre comparées aux universités de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec (Gouvernement du Canada 2020s).

La levée des restrictions sur les voyages pour les étudiants internationaux en octobre 2020 a sans aucun doute particulièrement été bénéfique pour les collèges en zones rurales où il n'y a bien souvent pas assez d'étudiants locaux pour remplir les classes (Lim 2020). Chez les étudiants internationaux qui étaient déjà au Canada et y sont restés pendant la pandémie, des rapports ont montré que les étudiants des petites collectivités ont non seulement connu les mêmes problèmes que ceux habitant dans les grandes villes, mais qu'en plus, ils ont dû faire face aux problèmes d'accès à un Internet stable et à haute vitesse afin de suivre les cours en ligne, d'accès au matériel et de passer les examens en ligne.

Étant donné les vulnérabilités révélées par la pandémie et l'importance des étudiants internationaux comme futurs résidents permanents, il est primordial que l'éligibilité aux services d'établissement financés par le fédéral soit étendue afin que les étudiants internationaux puissent recevoir certains appuis, comme de l'information/orientation, Liaisons Canada et des services de santé mentale et de bien-être, dès leur arrivée au Canada. Les résidents temporaires déjà au Canada, dont nombre d'entre eux sont des étudiants internationaux, constituent la majorité des personnes admises comme nouveaux résidents permanents pendant la pandémie, et cette tendance risque

de se maintenir dans un avenir rapproché. Par conséquent, offrir aux étudiants internationaux les services dont ils ont besoin dès leur arrivée au Canada devient un problème particulièrement urgent. Si nous souhaitons continuer à profiter des compétences des étudiants internationaux comme futurs résidents permanents, il sera également important de leur permettre de renouveler leur permis de travail postdiplôme pendant la relance post-COVID-19, comme cela fut le cas pendant la pandémie.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Permettre aux étudiants internationaux de renouveler leur permis de travail postdiplôme lors de la période de relance économique post-COVID-19.
2. Établir un programme pilote visant à élargir la couverture de l'assurance maladie universelle afin d'inclure les étudiants internationaux.
3. Fournir, d'une part, suffisamment de financement aux collèges et aux universités, et d'autre part, plafonner les frais de scolarité pour les étudiants internationaux.
4. Augmenter l'admissibilité de certains services d'établissement financés par le fédéral pour inclure les étudiants internationaux.

### **Les travailleurs étrangers temporaires**

Alors que certains immigrants et travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés déjà au Canada avaient sécurisé un emploi avant le début de la pandémie et ont pu passer au télétravail, d'autres se sont retrouvés avec des emplois précaires et un accès fragilisé aux soins de santé, particulièrement les travailleurs migrants du secteur agroalimentaire (Doyle 2020; Helps, Silvius & Gibson 2020). Les travailleurs étrangers temporaires ont été initialement interdits d'entrée du territoire au tout début de la pandémie. Cependant, quelques TET ont été exemptés des restrictions sur les voyages au Canada s'ils occupaient des postes essentiels dans certains secteurs. Par conséquent, la baisse des permis de travail délivrés dans le cadre des différents programmes de travailleurs temporaires n'a été que de 10% (Keung 2021a). Ceux qui ont pu entrer sur le territoire ont été soumis à une quarantaine de 14 jours et éligibles à des congés maladie payés pendant cette période. Certains TET sont éligibles à des congés payés, mais cela n'est pas garanti et dépend de la province/territoire. De nombreux travailleurs étrangers temporaires ont une couverture médicale liée à un employeur spécifique et, s'ils sont licenciés pour n'importe quelle raison, y compris une maladie, ils peuvent perdre leur couverture santé. De plus, certains pourraient éviter d'utiliser les soins de santé par peur d'être déportés (Doyle 2020). Par ailleurs, les TET déjà présents au Canada ont obtenu des délais supplémentaires pour les renouvellements et extensions de leurs permis.

La pandémie a changé la façon dont nous définissons ce que sont des emplois essentiels et en forte demande. De nouvelles voies d'accès à la résidence permanente devraient être développées pour les TET sur tout le continuum professionnel, particulièrement pour les emplois essentiels, afin que nous réduisions notre dépendance à des travailleurs étrangers temporaires vulnérables qui occupent ces emplois essentiels. Les voies d'accès actuelles pour les personnes admises sur une base temporaire à la résidence permanente via Entrée express exigent généralement un niveau de capital humain élevé dans les niveaux de compétences 0, A et B de la Classification

nationale des professions (CNP). Bien que certains programmes des candidats des provinces et des programmes pilotes économiques permettent la transition vers la résidence permanente pour les niveaux de compétences C et D de la CNP, ils exigent encore un diplôme du secondaire et des niveaux de compétences linguistiques que de nombreux TET ne possèdent pas. Cela crée une classe marginale permanente de travailleurs temporaires, avec toutes les vulnérabilités s’y rattachant, et les rend inéligibles au statut de résident permanent. Les travailleurs étrangers temporaires qui accèdent à la résidence permanente auront besoin d’appuis d’établissement spécialisés étant donné qu’ils sont moins susceptibles que d’autres groupes de migrants d’avoir tissé un réseau solide de soutien.

Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux devraient augmenter le soutien financier et médical pour les travailleurs étrangers temporaires, considérant la nature précaire de leur emploi et de l’accès aux soins de santé. Ces gouvernements pourraient même aller plus loin en élargissant la couverture de santé universelle de façon permanente afin que les personnes puissent y avoir accès nonobstant leur statut d’immigration et lieu de résidence au Canada. Cela atténuerait les inquiétudes des TET qui voient souvent leur couverture de soins liée à un employeur spécifique. En outre, comme pour les étudiants internationaux, nous recommandons que l’éligibilité aux services d’établissement financés par le fédéral soit étendue afin que les travailleurs étrangers temporaires puissent profiter de certains de ces appuis.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Développer plus de voies d’accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires, en particulier ceux en forte demande et qui occupent des emplois essentiels.
2. Allouer un financement ciblé pour l’établissement afin de soutenir les travailleurs étrangers temporaires qui font la transition vers la résidence permanente.
3. Établir un programme pilote visant à élargir la couverture de l’assurance maladie universelle afin d’inclure les travailleurs étrangers temporaires.
4. Augmenter l’admissibilité de certains services d’établissement financés par le fédéral pour inclure les travailleurs étrangers temporaires.

### **Les travailleurs agricoles**

La pandémie de la COVID-19 a jeté un éclairage sur certaines réalités existant depuis longtemps concernant la nature essentielle du travail agricole au Canada et notre recours aux travailleurs migrants (voir également la note de breffage en préparation de la SRC sur les travailleurs migrants). Au début de la pandémie, les employeurs des TET agricoles ont fait face à des barrières dans le recrutement, ce qui a mis en danger la sécurité alimentaire du pays. Cependant, même si nos frontières ont été fermées en mars 2020, des travailleurs agricoles du Mexique, du Guatemala, de la Jamaïque et d’ailleurs ont été admis étant donné le rôle essentiel qu’ils jouaient pour garantir la sécurité alimentaire canadienne.

La pandémie a aussi renforcé les vulnérabilités et l’insécurité de ces travailleurs essentiels. Même avec la menace additionnelle de la COVID-19, les inspections de leurs logements et conditions

de travail ont été inadéquates, ce qui a conduit à une propagation de ce virus très contagieux et mortel (Alboim & Cohl 2020). Malgré la quarantaine obligatoire à leur arrivée au Canada, de nombreux travailleurs agricoles temporaires ont été exposés à des risques élevés de contracter et ensuite de contribuer à la propagation de la COVID-19 en raison des conditions de surpopulation et des politiques restrictives qui mettent en danger leur sécurité personnelle. Sans la possibilité de respecter les règles de distanciation et sans équipement de protection, avec la pression mise sur des travailleurs asymptomatiques mais positifs à la COVID-19 de continuer de travailler, des résultats désastreux s'en sont suivis pour leurs collègues et la propagation communautaire. On a vu de nombreuses éclosions, dont celles d'une usine de transformation de la viande à Higer River (Alberta) et sur des fermes à Windsor-Essex et Chatham-Kent (Ontario), qui illustrent le problème connu de longue date des mauvaises conditions de travail des travailleurs migrants; problème qui reste encore irrésolu. On a dénombré plus de mille cas identifiés de COVID-19 dans le secteur agroalimentaire et la mort de trois travailleurs migrants (Weikle 2020).

Les travailleurs étrangers agricoles ont des permis de travail liés à un employeur précis. Cela signifie que leur statut au Canada dépend de leur travail pour l'employeur qui les a fait venir au pays. Contrairement aux résidents permanents ou aux personnes avec d'autres types de permis de travail (comme les étudiants internationaux et les demandeurs du statut de réfugié), ces travailleurs agricoles ne peuvent pas passer facilement d'un employeur à un autre. S'ils décident de quitter leur employeur original, ils seraient en contravention de leurs permis de travail et sujets à la déportation sauf s'ils trouvent un autre employeur qui a reçu l'autorisation du fédéral de les embaucher. En théorie, un permis de travail ouvert (non lié à un employeur spécifique) est disponible, mais seulement si un travailleur dans une situation d'abus porte plainte avec succès contre son employeur auprès du gouvernement fédéral, un cas rarissime. Les travailleurs ont peu de chances de risquer de porter plainte alors qu'ils n'ont pas le statut de résident permanent, ont des droits limités, n'ont pas de sécurité ni de soutien, dépendent de leurs emplois pour envoyer de l'argent chez eux, et peuvent être déportés s'ils quittent leur emploi ou sont licenciés et ne seraient certainement pas rappeler pour travailler au Canada la saison d'après. Cela laisse les travailleurs sans grande protection contre l'exploitation, les abus, le travail et des conditions de vie dangereux, et sans vraiment de recours possible.

Les risques sont exacerbés par une application minimale des lois de la part du gouvernement. Il y a très peu de vérifications aléatoires, sur place, proactives sans que l'employeur n'en soit informé au préalable. Trop souvent, les inspections sont réalisées au téléphone au lieu d'effectuer des visites minutieuses sur place. Une partie du problème vient du manque de responsabilité inhérent à divers ministères fédéraux, aux ministères provinciaux/territoriaux et aux agences de santé publique municipales, chacun ayant un rôle à jouer, mais sans réelle coordination entre eux. De toute façon, il existe relativement peu de normes nationales à faire appliquer, et des protections limitées offertes par les lois sur les relations de travail provinciales/territoriales, pour cette population essentielle et vulnérable.

Le 31 juillet 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 58,6 millions de dollars pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs agricoles temporaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ces fonds devaient être alloués pour faire de la sensibilisation auprès des travailleurs, principalement par le réseau de soutien aux travailleurs migrants (un projet pilote), augmenter les inspections, améliorer les logements et le logement d'urgence, et pour de l'équipement de protection individuelle (Gouvernement du Canada 2020k). Ces initiatives

sont les bienvenues mais elles sont loin de régler tous les problèmes. Par exemple, bien que 16,2 millions sur les 58,6 millions d'investissements soient dédiés au régime d'inspection par les fonctionnaires fédéraux, il y a peu de détails sur comment ces fonds rectifieront les failles de l'approche actuelle en matière d'inspection. Cela s'ajoute à des fonds fédéraux annoncés en avril 2020 visant à augmenter la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et employés du secteur agroalimentaire, spécifiquement pour appuyer les mesures de quarantaine obligatoires (Gouvernement du Canada 2020n). Lors de la conférence nationale de Voies vers la prospérité en novembre 2020, le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a indiqué qu'un montant total de plus de 100 millions avait été alloué pendant la COVID-19 pour régler ces questions.

Bien que le travail agricole nécessite des compétences spécifiques, il n'est pas reconnu comme du travail qualifié/spécialisé à des fins d'immigration. Ainsi, les travailleurs étrangers agricoles ne se qualifient généralement pas pour l'admission au Canada en tant que résidents permanents selon les programmes économiques existants. Ils viennent au Canada sur une base temporaire et doivent partir quand leurs permis de travail expirent, même si les personnes du Programme des travailleurs agricoles saisonniers peuvent être rappelées année après année, et que celles occupant des postes non-saisonniers puissent avoir des permis de travail valides pour une durée maximale de deux ans.

Une bonne partie de la vulnérabilité associée au statut de travailleur temporaire disparaîtrait si les travailleurs agricoles disposaient d'une voie d'accès à la résidence permanente. Avec l'obtention de ce statut, ils pourraient choisir un autre employeur ou se plaindre de mauvais traitements subis sans conséquence sur leur statut au Canada. Comme résidents permanents, leur résidence continue au Canada ne dépendrait pas des employeurs, et ils auraient une voie d'accès à la citoyenneté. En outre, ils pourraient parrainer leurs familles pour qu'elles les rejoignent au Canada, ce qui renforcerait leurs liens avec la communauté, et permettrait la croissance démographique dans les régions rurales du Canada.

Le Programme pilote sur l'agroalimentaire, un programme triennal lancé en mai 2020, représente une bonne occasion pour 2 750 travailleurs agricoles temporaires de devenir résidents permanents sous la catégorie immigration économique (Gouvernement du Canada 2020b). Pour déposer une demande, ces personnes doivent avoir une expérience de travail canadienne et une offre d'emploi à temps plein non saisonnier d'un employeur canadien dans des industries ou professions admissibles (ex. transformation de la viande, culture en serre et de champignons, élevage d'animaux; Gouvernement du Canada 2020c). Ce programme pilote offre une voie d'accès possible à la résidence permanente à un petit nombre de personnes, et dans la pratique, les exigences linguistiques (niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens), et les exigences relatives aux études (un diplôme d'études secondaires) sont trop élevées pour de nombreux travailleurs agricoles.

Nos recommandations concernant les travailleurs agricoles comprennent notamment un nombre plus élevé de ces derniers comme résidents permanents et une protection accrue des travailleurs agricoles qui continuent de venir au Canada comme travailleurs étrangers temporaires (voir Alboim & Cohl 2020).

Nous enjoignons IRCC à sélectionner plus de travailleurs agricoles comme résidents permanents. Cette démarche serait soutenue par la population canadienne comme le montre un sondage



récent : 81% des Canadiens appuieraient des voies d'accès à la citoyenneté et à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires qui veulent rester au Canada (Nanos 2020). Cela réduit la vulnérabilité associée au statut temporaire. Ces travailleurs auraient alors immédiatement plus de droits au Canada et ne se sentiraient pas obligés de tolérer des conditions de travail et de vie non sécuritaires à cause du risque de déportation s'ils se plaignent. La plupart des tâches effectuées par ces personnes (ex. élevage d'animaux, industries de transformation alimentaire, culture de serre, pépinière, floriculture, et production de champignons) se déroulent sur toute l'année, et donc, disposer d'une main d'œuvre agricole composée principalement de résidents permanents, et non temporaires, serait beaucoup plus efficace. Une main d'œuvre stable serait bénéfique pour les employeurs qui éviteraient ainsi les coûts annuels liés au recrutement, aux études d'impact sur le marché du travail, au transport et à la formation. Un autre bénéfice important d'avoir des travailleurs agricoles permanents est que les familles pourraient venir au Canada, facilitant l'intégration dans leurs nouvelles communautés et évitant l'isolement social. Des travailleurs agricoles permanents avec leurs familles s'établissant dans des communautés rurales représenteraient une contribution importante au dynamisme et à la viabilité des petites villes et régions rurales actuellement menacées par le déclin démographique et économique.

Nous recommandons de créer une catégorie agricole à trois volets au sein du nouveau Programme des candidats des municipalités actuellement développé par le gouvernement du Canada, dans laquelle des collectivités de différentes tailles pourraient parrainer des immigrants économiques permanents afin de répondre à leurs propres besoins économiques et démographiques. Une approche à l'échelle communautaire devrait être utilisée. Les employeurs et les municipalités rurales identifieraient leurs besoins en travailleurs agricoles et en croissance démographique. Les parties prenantes locales développeraient et mettraient en œuvre des plans pour accueillir et appuyer des groupes de candidats et leurs familles. Les PLI pourraient ici jouer un rôle essentiel. Les trois volets seraient les suivants :

1. Commencer avec les travailleurs agricoles temporaires déjà présents au Canada comme candidats potentiels car ces personnes ont démontré leurs compétences et ont une expérience de travail, et beaucoup d'entre elles pourraient être intéressées par cette occasion de s'établir au Canada. Une fois sélectionnés comme candidats, ces travailleurs seraient rejoints par leurs familles.
2. Réaliser une recherche plus grande dans des pays ayant une importante base agricole pour identifier des groupes de candidats à l'étranger. Ces travailleurs viendraient par la suite au Canada comme résidents permanents avec leurs familles.
3. Sélectionner des réfugiés ayant une expérience agricole comme candidats des municipalités. Cela contribuerait à trouver des solutions durables pour les réfugiés identifiés par le HCR, en plus de ceux sélectionnés séparément via le Programme de réinstallation des réfugiés et personnes protégées à titre humanitaire du Canada. Cela est également en phase avec le Pacte mondial pour les migrations, dont le Canada est signataire, dans la mesure où cela crée des opportunités de mobilité professionnelle pour les réfugiés ayant des compétences en demande dans les pays d'accueil. Des groupes de familles de réfugiés avec une expérience agricole seraient sélectionnés pour le nouveau Programme des candidats des municipalités, venant préférablement de la même région du monde. Cela améliorerait l'intégration et la rétention de ces familles réfugiées dans les régions rurales et faciliterait la livraison de services

d'établissement ciblés. Ce processus doit impliquer les trois paliers de gouvernement, les employeurs, et les organisations concernées à l'étranger et au Canada, ainsi que le HCR.

En plus de la création d'une catégorie agricole au sein du Programme des candidats des municipalités, un examen de tous les programmes existants et projets pilotes devraient être entrepris pour identifier les changements qui pourraient améliorer ou offrir de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour une main d'œuvre agricole essentielle. Les programmes pilotes à examiner sont notamment le Programme pilote sur l'agroalimentaire, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, et le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

Le Canada continuera d'avoir besoin de certains travailleurs agricoles temporaires, particulièrement pour le vrai travail saisonnier, et certains d'entre eux pourraient préférer en effet une situation plus temporaire. Mais ils ont besoin d'une meilleure protection. Selon un sondage réalisé en novembre 2020 (Nanos 2020), 79% des répondants se disaient d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée que les travailleurs agricoles temporaires « devraient avoir le droit aux mêmes bénéfices et protections que les autres travailleurs, y compris les soins de santé, les prestations et indemnités, le salaire minimum provincial et la protection de l'emploi ».

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Créer une catégorie des travailleurs agricoles à trois volets au sein du Programme des candidats des municipalités, en sélectionnant des travailleurs agricoles temporaires déjà au Canada, en recherchant des groupes de candidats dans des pays ayant un secteur agricole important, et en sélectionnant des réfugiés ayant de l'expérience dans le domaine agricole.
2. Réviser tous les programmes économiques et programmes pilotes existants pour trouver des façons d'améliorer ou d'établir de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs agricoles.
3. Délivrer des permis spécifiques au secteur (plutôt que spécifiques à l'employeur comme maintenant) qui permettent aux travailleurs agricoles temporaires de travailler pour n'importe quel employeur du secteur.
4. Mettre en œuvre un processus consultatif mené par le gouvernement fédéral avec les provinces/territoires, les organismes municipaux, les employeurs et les travailleurs pour développer des normes nationales en matière de santé et de sécurité, et de conditions de travail pour les travailleurs agricoles temporaires, comme cela est fait actuellement en matière de logement. Des rôles, des tâches et des responsabilités claires devraient être définis pour améliorer la coordination et la conformité aux règles entre les organismes gouvernementaux.
5. Incorporer le respect des normes nationales en matière de conditions de sécurité et de compensation équitable à l'étude d'impact sur le marché du travail que doivent obtenir les employeurs auprès du gouvernement fédéral avant de pouvoir embaucher des travailleurs étrangers temporaires agricoles.

6. Créer un processus d'inspection rigoureux, stratégique et coordonné sur place des conditions de logement et de travail des travailleurs agricoles temporaires pour assurer leur sécurité et leur traitement équitable. Ceci impliquerait une surveillance proactive des logements et des lieux de travail, sans préavis à l'employeur, pour garantir la conformité aux normes nationales et aux exigences connexes de tous les paliers du gouvernement.
7. Fournir un accès aux services d'appui et d'information financés par le fédéral aux travailleurs agricoles temporaires qui ont besoin de connaître leurs droits ainsi que la procédure de demande de résidence permanente.
8. Établir un programme pilote visant à élargir la couverture de l'assurance maladie universelle afin d'inclure les travailleurs temporaires agricoles.

### **Les réfugiés réinstallés et les demandeurs du statut de réfugié**

Les restrictions imposées à cause de la COVID-19 ont touché les réfugiés sélectionnés à l'étranger pour la réinstallation, les demandeurs d'asile cherchant à rejoindre le Canada et les demandeurs du statut de réfugié déjà présents au Canada. Le Canada prévoyait de réinstaller environ 30 000 réfugiés en 2020. Mais le 17 mars 2020, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont annoncé la suspension des opérations internationales de réinstallation des réfugiés à cause de la pandémie (HCR 2020). Les efforts de réinstallation ont repris en juin 2020 avec la mise en place de quarantaines obligatoires. En novembre 2020, le gouvernement indiquait qu'environ 250 réfugiés par semaine étaient réinstallés, et qu'environ 9 000 réfugiés étaient arrivés au Canada en 2020 (Dickson 2021). En ce qui concerne le parrainage privé des réfugiés, seuls ceux dont le visa avait été délivré avant le 18 mars 2020 ont pu venir. Certains Canadiens engagés dans le parrainage privé de réfugiés continuent d'appuyer le programme et demandent que les voyages à des fins de réinstallation soient considérés comme essentiels. Les parrains aidant les réfugiés qui sont arrivés avant la pandémie doivent bien sûr gérer des problèmes supplémentaires liés à l'établissement, l'intégration et l'accès aux services qui sont souvent principalement livrés en ligne.

Le Canada a été salué par le HCR pour son approche dans la réinstallation des réfugiés sélectionnés à l'étranger pendant la pandémie. Par exemple, le représentant canadien auprès du HCR a déclaré que le Canada avait été l'un des rares pays à accepter des cas urgents au plus fort de la pandémie et que le rythme des réinstallations s'était accéléré depuis (Levitz 2020). Le porte-parole du ministre Mendicino a indiqué que le traitement des demandes avait aussi augmenté, avec quasiment six fois plus de cas de réfugiés traités à la fin de 2020 en comparaison avec la même période l'année précédente (Levitz 2020). En 2020, le Canada a été responsable de presque 40% des réfugiés réinstallés à l'échelle mondiale (HCR 2021).

Nous appuyons la cible de 22 500 parrainages de réfugiés par le secteur privé chaque année sur les trois prochaines années, mais nous souhaiterions qu'IRCC s'engage à augmenter la cible des réfugiés parrainés par le gouvernement actuellement établie à 12 500 par année sur trois ans pour la faire correspondre à la cible des parrainages privés. Comme nous l'avons mentionné, le programme des réfugiés parrainés par le secteur privé a été établi sur le principe de l'additionnalité. Le programme de réinstallation des réfugiés du Canada a oublié son principe de base, les réfugiés parrainés par le privé représentant maintenant les deux tiers des admissions annuelles de réfugiés réinstallés au Canada (Gouvernement du Canada 2021a). Pour atteindre les

cibles, nous recommandons que le traitement des demandes de réfugiés continue d'être accéléré et que du financement additionnel soit octroyé.

Le gouvernement offre aux réfugiés un prêt remboursable sans intérêt pour couvrir les frais de voyage par avion de leurs pays d'origine jusqu'au Canada. Bien que ce prêt ait un taux de remboursement d'environ 90%, il met un fardeau financier indu sur les épaules de familles réfugiées vulnérables et à risque. Étant donné que les réfugiés parrainés par le gouvernement sont sélectionnés selon leurs besoins spéciaux, cela ne semble pas très logique de les accabler à leur arrivée au Canada avec un prêt remboursable qui peut aller jusqu'à 10 000 dollars, ni d'accabler les parrains privés avec ces coûts supplémentaires en plus de leur engagement financier sur un an. Nous recommandons donc que les coûts reliés au voyage des réfugiés venant au Canada soient pris en charge par le gouvernement du Canada, comme ce fut le cas pour les réfugiés syriens arrivés au Canada en 2015-2016.

L'approche du Canada concernant les demandeurs du statut de réfugié demeure un point de discordance. Quelques jours après l'annonce de la fermeture des frontières en raison de la COVID-19, le gouvernement a annoncé que les migrants entrant de façon irrégulière (principalement par le Chemin Roxham) pour demander le statut de réfugié seraient sujets aux deux semaines de quarantaine imposées aux autres personnes arrivant au Canada de l'étranger. Le 20 mars 2020, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que tous les demandeurs d'asile, nonobstant leur modalité d'entrée, se verraient refuser l'accès au territoire. Étant donné les restrictions strictes sur les voyages aériens et sur l'entrée de personnes non citoyennes et non résidentes permanentes, le nombre de demandeurs d'asile arrivant par voie aérienne avait déjà très fortement chuté. Ceux cherchant à entrer à un point d'entrée désigné sous l'une des exceptions à l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) ont été renvoyés et on leur a demandé d'« attendre » aux États-Unis pour un rendez-vous afin de pouvoir être admis sur le territoire à une date ultérieure. Dans la même veine, le gouvernement a négocié une entente avec les États-Unis selon laquelle les demandeurs d'asile entrant irrégulièrement par le Chemin Roxham seraient renvoyés vers les autorités d'immigration américaines situées non loin de la frontière, avec la possibilité d'entrer à une date ultérieure. Ces « renvois directs » de points d'entrée désignés et de passages frontaliers irréguliers s'inspiraient d'une pratique canadienne en vigueur avant l'ETPS signée en 2005. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme a statué que la politique de « renvois directs » du Canada violait la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme de l'Organisation des États américains et la Convention relative au statut des réfugiés de l'ONU.

Le 20 avril 2020, le Premier Ministre a réinstauré le statu quo ante pour les demandeurs du statut de réfugié qui étaient admissibles selon une des exceptions prévues à l'ETPS, mais a conservé le régime concernant les demandeurs au Chemin Roxham. Comme Rehaag, Song, et Toope (2020) l'ont observé, tout comme le Canada a utilisé les événements du 11 septembre pour presser les États-Unis de signer l'ETPS entre les deux pays, il a aussi utilisé la pandémie pour empêcher encore un peu plus l'entrée de demandeurs d'asile à partir des États-Unis qui, à cause de l'ETPS, traversent de manière irrégulière (mais non illégalement) la frontière entre les points d'entrée désignés. Renvoyer les demandeurs d'asile entrant par le Chemin Roxham au nom de la santé publique pose deux risques. Premièrement, des demandeurs d'asile désespérés doivent délaissier une route d'entrée visible et relativement sécuritaire et opter pour des routes plus clandestines et dangereuses avec potentiellement des risques de blessure ou de décès. Deuxièmement, bloquer des routes d'entrée sécuritaires que les demandeurs d'asile peuvent emprunter par eux-mêmes

favorise le trafic. Les passeurs s'activent quand les demandeurs d'asile doivent traverser les frontières clandestinement pour recevoir une protection.

En juillet 2020, la Cour fédérale a statué que l'ETPS entre le Canada et les États-Unis contrevenait à la Charte canadienne des droits et libertés en renvoyant des demandeurs d'asile vers un système qui *inter alia* les contraint à un régime violant les normes de base en matière de droits humains. Le gouvernement canadien a fait appel de cette décision. La Cour d'appel fédérale a accédé à la requête du gouvernement à suspendre l'exécution (de retrait) de la décision prise par la Cour fédérale jusqu'à ce que la Cour d'appel fédérale entende l'appel. Cet appel doit être entendu en février 2021.

Pour les demandeurs du statut de réfugié, le système d'octroi de l'asile auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a été suspendu au début de la pandémie. Le traitement des demandes et les auditions en ligne ont lentement repris fin juillet et début août 2020, et la CISR a pris diverses mesures pour gérer son inventaire. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a graduellement repris certains services en personne sur rendez-vous en septembre 2020, ce qui était impérieux pour les demandeurs du statut de réfugié afin qu'ils puissent obtenir un permis de travail, avoir accès aux soins de santé et d'autres services sociaux.

Aux côtés des travailleurs migrants de l'industrie agroalimentaire et du secteur de la santé, les demandeurs d'asile étaient fortement représentés parmi les milliers de non-citoyens précaires occupant des emplois « essentiels » mal payés et très risqués de première ligne pendant la pandémie. Des groupes de défense d'intérêts à travers le pays ont mis de la pression sur le gouvernement afin qu'il reconnaisse la contribution extraordinaire des migrants à statut précaire pendant la pandémie, qui non seulement occupaient des emplois essentiels, mais qui avaient aussi des conditions de travail les exposant à plus de risques de contracter la COVID-19.

Au milieu du mois d'août 2020, le gouvernement fédéral a annoncé que les demandeurs d'asile travaillant dans le secteur de la santé et offrant des soins directs aux patients verraient leurs conditions d'octroi de la résidence permanente facilitées. Le ministre fédéral de l'Immigration a fait l'éloge de ces demandeurs d'asile qui ont démontré « une qualité unique des Canadiens en prenant soin des autres [traduction libre] ». Il y avait bien sûr une certaine ironie à récompenser des demandeurs d'asile pour leur démonstration de « canadianté », alors que dans bien des cas, ils font le travail que les Canadiens ne voudraient pas faire. Mais plus important encore, il faut souligner l'exclusion des autres services essentiels qui ont aussi exposé les travailleurs à des risques élevés d'infection mais n'impliquaient pas des soins directs aux patients ou personnes âgées, comme par exemple, la sécurité, le nettoyage, la préparation des repas, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements de soins de santé. Il est rapidement apparu après l'annonce du programme, que, bien que le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux/territoriaux aient été ouverts à des critères d'admissibilité plus souples, du moins pour les demandeurs d'asile, le gouvernement québécois s'y est quant à lui fortement opposé (Gruda 2020).

Quatre mois après l'annonce du programme, le gouvernement a publié les détails et ouvert le programme pour recevoir les demandes à partir du 14 décembre 2020 (Gouvernement du Canada 2020m). Selon les critères d'admissibilité du programme, les demandeurs doivent avoir déposé une demande d'asile au Canada avant le 13 mars 2020 et être en attente d'une décision de la Section de la protection des réfugiés (SPR) (ou de la Section d'appel (SAR)) de la CISR. C'est une très bonne nouvelle pour ceux qui répondent aux critères d'admissibilité du programme,



mais il faut noter que cette initiative ne concerne qu'un sous-ensemble de migrants précaires (les demandeurs d'asile), et seulement un sous-ensemble des demandeurs du statut de réfugié (ceux susceptibles de renvoi devant la SPR ou la SAR) qui travaillent dans un seul secteur des services essentiels (celui de la santé) et effectuent des tâches précises (soins directs aux patients). Une journaliste québécoise a calculé que la mesure proposée ne profiterait pas à plus d'un millier de personnes dans cette province (Gruda 2020).

Nous recommandons que, au vu des vulnérabilités révélées par la COVID-19, les demandeurs d'asile entrant au Canada à partir des États-Unis via des points d'entrée non désignés soient sujets aux mesures de quarantaine en place jusqu'en mars 2020, plutôt que d'être renvoyés aux États-Unis. Par ailleurs, l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs devrait être suspendue. L'ETPS est une cause majeure des entrées irrégulières au Canada (puisque l'entrée « régulière » des demandeurs des États-Unis est bloquée), et donc si le Canada souhaite régler le problème des migrations irrégulières, la suspension de l'ETPS permettra justement de le faire.

Par ailleurs, étant donné qu'il est plus facile d'accéder au territoire étasunien qu'au territoire canadien, les demandeurs d'asile qui veulent faire demande au Canada doivent souvent passer par les États-Unis, alors que l'inverse n'est pas vrai. Il s'agit de l'explication la plus convaincante au fait que le mouvement des réfugiés en provenance des États-Unis vers le Canada ait excédé historiquement le mouvement inverse. Par conséquent, le Canada reçoit moins de demandes du statut de réfugié comparé aux États-Unis, ce qui s'avère être l'antithèse d'un système « équitable de partage de responsabilités ». De plus, les failles du système d'octroi d'asile étasunien signifient aussi que renvoyer les demandeurs du statut de réfugié aux États-Unis rend le Canada complice de violations des droits humains à l'encontre de ces demandeurs aux États-Unis, ce qui, à son tour, place le Canada en contravention de sa Charte et de ses obligations internationales en matière de droits humains.

Comme pour les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires, nous recommandons d'élargir les critères d'admissibilité aux services d'établissement financés par le fédéral afin que les demandeurs d'asile puissent avoir accès à certains de ces services. Nous recommandons également que la facilitation d'octroi de la résidence permanente mise en place pour les demandeurs d'asile du secteur de la santé offrant des soins directs aux patients soit étendue à tous ceux occupant un « emploi essentiel » depuis mars 2020. Tous les migrants précaires réalisant un « travail essentiel » méritent la reconnaissance de leurs contributions, ni plus ni moins que ceux concernés par le programme actuel.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. S'engager à augmenter le nombre ciblé de réfugiés parrainés par le gouvernement au cours de chacune des trois prochaines années pour atteindre, voire dépasser, la cible de réfugiés parrainés par le secteur privé.
2. Affirmer que les réfugiés admis en tant qu'immigrants économiques selon des voies diverses ne comptent pas dans les cibles d'admissions de réfugiés.
3. Augmenter le traitement des demandes des réfugiés pour leur réinstallation et allouer du financement supplémentaire pour que le nombre ciblé de réfugiés réinstallés en 2021 soit atteint.

4. Renoncer au prêt remboursable contracté par les réfugiés pour couvrir leur transport au Canada.
5. Suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis.
6. Admettre les demandeurs d'asile entrant au Canada à partir du territoire étasunien à un point d'entrée non désigné, avec des mesures de quarantaine.
7. Élargir les critères d'admissibilité à certains services d'établissement financés par le fédéral pour inclure les demandeurs d'asile.
8. Diversifier les voies d'accès à la résidence permanente pour tous les demandeurs d'asile qui ont été des travailleurs essentiels pendant la pandémie.

### **La détention et la déportation des migrants**

Selon le droit international et le ministre de la sécurité publique, la détention à des fins d'immigration devrait toujours être « une mesure de dernier ressort, utilisée seulement dans un nombre limité de circonstances et seulement après avoir considéré toutes les solutions alternatives » [traduction libre] (CBC News 2020). Selon une étude exploratoire réalisée par les juristes Arbel et Joeck, pendant les premiers trois mois de la pandémie, on a assisté à un changement significatif dans les pratiques d'enquête et contrôle des motifs de détention par la Section de l'immigration de la CISR. Environ 85% des détentions sont fondées sur le risque de fuite, c'est-à-dire l'idée que ces personnes pourraient ne pas se présenter lors de la procédure pouvant mener à une mesure de renvoi ou pour leur renvoi du Canada. Avant la COVID-19, la Section de l'immigration interprétait de façon étroite sa compétence et refusait de manière constante de considérer le lieu ou les conditions de détention pour déterminer la continuation de la détention ou la remise en liberté. Cela empêchait vraiment les détenus de « faire part de leurs inquiétudes quand leurs conditions de détention constituaient une menace à leur sécurité ou leur bien-être » (Arbel & Joeck 2021, p. 2). Dans un échantillonnage de cas examinés entre mi-mars et mi-mai 2020, plusieurs membres de la Section de l'immigration ont renversé la pratique précédente et ont montré une volonté de prendre en compte les risques associés à la COVID-19 et de les voir comme un facteur pertinent en faveur d'une remise en liberté. Ce changement a été validé officiellement par la direction de la CISR (Arbel & Joeck 2021). Ainsi, il semble que la Section de l'immigration ait été en mesure de trouver des alternatives adéquates à la détention pour des personnes qui auparavant auraient été maintenues en détention. En novembre 2020, le nombre moyen quotidien de personnes détenues dans des centres de détention de l'immigration était de 41, ou 12% de la moyenne quotidienne pour l'année fiscale 2019 (342); 94 détenues à des fins d'immigration se trouvaient dans des prisons provinciales. Il n'y a eu aucune conséquence rapportée sur la sécurité publique ou l'administration du système d'immigration. On peut donc en tirer deux conclusions provisoires : premièrement, les conditions de détention tombent bel et bien dans le champ de compétence de la Section de l'immigration qui doit les prendre en compte; deuxièmement, la détention des migrants a été beaucoup trop souvent utilisée. Des mesures non privatives de liberté alternatives existent et sont adéquates. Ceci étant dit, les observateurs ont aussi émis des critiques relativement à l'utilisation abusive des bracelets de surveillance électronique qui place les migrants sous surveillance constante (Lukacs 2020). Des moyens de surveillance moins intrusifs existent et devraient être utilisés en premier recours.

En novembre 2020, l'Agence des services frontaliers du Canada a annoncé la reprise des déportations, et il y a plusieurs éléments qui semblent suggérer qu'il y a eu des déportations même pendant le moratoire déclaré entre mars et décembre 2020. Plus de 12 000 personnes ont été déportées en 2020, soit 875 personnes de plus qu'en 2019 (Paperny 2021). Cela comprend 8 215 mesures de renvoi administratives – des personnes qui ont décidé de partir d'elles-mêmes – comparées à 1 657 en 2019. Même en soustrayant ces chiffres, les données montrent que des milliers de personnes ont été déportées contre leur gré. Le gouvernement canadien a demandé instamment aux Canadiens de ne pas voyager hors du pays; il a bloqué l'entrée des demandeurs d'asile; il a restreint l'accès au territoire canadien pour les étrangers, tout cela au nom de la lutte contre la propagation de la COVID-19. Déporter des personnes dans d'autres pays met les individus à risque, et met en danger la santé publique et la sécurité dans le pays de destination. C'est arbitraire et injustifiable.

La COVID-19 a maintenant créé un précédent quant aux conditions de détention considérées comme pertinentes au regard du para.278 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, et nous encourageons la Section de l'immigration à formaliser cette prise en considération des conditions de détention lors du contrôle des motifs de la détention. Il serait également utile de suivre et d'analyser les résultats des détenus remis en liberté après 2020 pour déterminer leur respect des conditions de remise en liberté, et qui et sous quelles conditions ce respect a été suivi. Ces analyses permettront de reconsidérer l'entièreté de l'utilisation de la détention des migrants, avec un usage plus nuancé de la détention, et l'alignement des pratiques actuelles de détention avec le principe affirmé par le ministre de la sécurité publique Blair selon lequel la détention ne devrait être utilisée qu'en dernier ressort (Bureau 2020). Les conséquences de l'utilisation du bracelet électronique devraient également être analysées afin qu'il ne devienne pas une condition habituelle de la remise en liberté, mais qu'il soit simplement utilisé quand il y a des preuves indiquant que cela est nécessaire. Étant donné que ce rapport est rédigé alors que la pandémie sévit toujours, il est important de demander que les déportations cessent tant et aussi longtemps que le gouvernement canadien demande aux Canadiens de ne pas voyager à l'étranger.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. Formaliser la prise en considération des conditions de détention lors de l'examen des motifs de détention des migrants.
2. Faire une analyse des résultats des migrants détenus remis en liberté après mars 2020 pour déterminer leur respect des conditions de remise en liberté.
3. Faire une évaluation de l'impact de l'utilisation des bracelets électroniques chez les migrants détenus après mars 2020.

## **L'établissement et l'intégration des immigrants et réfugiés**

### ***Les conséquences économiques de la pandémie sur les immigrants et les effets possibles à long terme***

Dans les premiers mois de la pandémie, les immigrants récents (ceux admis dans les dix dernières années) ont été plus susceptibles de perdre leurs emplois, comparés aux personnes nées au

Canada (Hou, Picot & Zhang 2020). Les immigrantes récentes ont été particulièrement touchées, 20% de celles employées en mars 2020 ne l'étaient plus en avril 2020 (environ 13% pour les femmes nées au Canada). Pendant la reprise partielle après avril 2020, les immigrants récents, particulièrement les immigrantes récentes, ont aussi connu des taux de retour à l'emploi plus faibles que les personnes nées au Canada (Hou et al. 2020). En novembre 2020, le taux de chômage des immigrants admis dans les cinq dernières années s'établissait à 11,6%; celui des admis il y a 5 à 10 ans était de 10,2%, comparé à 7,6% pour les personnes nées au Canada (Statistique Canada 2020c). Cela signifie que les immigrants récents ont été négativement touchés par la pandémie dans leur vie quotidienne.

Il semble tout à fait possible que les immigrants qui feront leur entrée sur le marché du travail au Canada pendant la période de relance post-pandémie connaissent des difficultés similaires. On s'attend à ce que la reprise économique au Canada soit « lente et en dent de scie » avec des taux de chômage qui devraient rester au-dessus des taux pré-pandémie au moins jusqu'en 2023 (Ghosh 2020). Cela est inquiétant parce qu'il y a un risque que des périodes de chômage et de faible revenu en début de parcours migratoire aient des effets dommageables à long terme sur les perspectives d'emploi des immigrants, y compris leur participation au marché du travail et leur salaire (Arulampalam, Gregg & Gregory 2008; Bivens 2014). Deux types d'effets dommageables ont été identifiés : en termes de productivité à cause de la dépréciation des compétences; et en termes de signe dans la mesure où les employeurs utilisent les antécédents d'emploi et les périodes de chômage comme signaux pour évaluer les candidats à l'embauche (Bivens 2014). Ces deux éléments influenceront sûrement la participation au marché du travail à long terme et la qualité des emplois. Cet effet viendrait s'ajouter à la déqualification souvent vécue par les immigrants à cause de l'absence de reconnaissance de leurs titres et compétences au Canada, ce qui mène à un plus faible bien-être économique et psychologique des immigrants, et affecte également les familles et les enfants. Cela saperait l'intérêt des politiques élaborées pour attirer au Canada des immigrants et utiliser leurs compétences (Esses 2021).

Il est essentiel que le Canada continue d'admettre un nombre important d'immigrants et de réfugiés dans toutes les catégories afin d'atteindre ses objectifs économiques, démographiques, sociaux et humanitaires à court et à long terme. Dans le même temps, il sera important de développer et de mettre en œuvre des plans d'intervention pour empêcher et atténuer les conséquences négatives potentielles susmentionnées à long terme.

Nous recommandons un financement ciblé pour de la formation/des appuis à l'emploi pour les nouveaux arrivants touchés par la pandémie et ceux qui viendront pendant la période de relance économique. Il faut reconnaître les obstacles importants auxquels ont fait face les immigrants pendant la pandémie/la récession mondiale et offrir des services ciblés afin de lutter contre la déqualification. Des programmes de formation et d'ajustement devraient être développés pour prévenir et contrecarrer les effets dommageables de la pandémie. Cela pourrait inclure des incitations pour les employeurs pour faire de la formation en milieu de travail, la mise à niveau des compétences, des services ciblés pour lutter contre la déqualification, et des programmes de transition et d'échelonnement vers la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Il y a des pénuries grandissantes en main d'œuvre dans certaines professions et certains secteurs, les nouveaux arrivants pourraient être formés ou reformés afin d'y pourvoir.

Les employeurs, les collèges et universités, les organismes de réglementation professionnelle, et les organismes communautaires de formation devraient collaborer afin de développer des

programmes pour que les nouveaux arrivants combrent ces pénuries. Il sera également important de financer des programmes d'établissement additionnels pour les immigrants qui ont perdu leurs emplois durant la pandémie. Cela permettrait entre autres d'encourager les immigrants à rester actifs sur le marché du travail en participant à des programmes de mentorat qui contribuent au développement de leur capital social, en trouvant des occasions de bénévolat qui renforcent leur expérience canadienne et atténuerait l'effet de signal chez les employeurs potentiels.

L'éducation publique au Canada a été et demeure un instrument extrêmement efficace pour l'intégration des enfants immigrants. Apprendre les langues officielles du Canada en interagissant socialement avec leurs camarades nés au Canada en classe, pendant les diners, dans la cour de récréation ou lors d'activités extracurriculaires a un impact positif et durable sur la réussite de l'intégration des enfants. Les perturbations liées à la fermeture des écoles, la distanciation sociale imposée dans les écoles, l'annulation des activités extracurriculaires, et le recours obligé à l'apprentissage en ligne pourraient avoir des conséquences durables à long terme sur l'acquisition de la langue, les résultats scolaires, la socialisation et l'intégration des enfants (voir Rani 2020). Les cicatrices que la pandémie pourrait laisser sur les enfants immigrants et réfugiés devront être surveillées. Il faudra augmenter le nombre de travailleurs d'établissement dans les écoles ainsi que le nombre de clubs de devoirs et d'appuis extracurriculaires.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Allouer, dans le cadre des programmes conçus pour aider économiquement la population générale, un financement ciblé pour de la formation/des appuis à l'emploi pour les nouveaux arrivants touchés par la pandémie et pour ceux admis pendant la période de relance post-COVID-19 afin de lutter contre la déqualification et d'atténuer les effets dommageables de la pandémie (ex. incitations pour les employeurs pour de la formation/mise à niveau sur les lieux de travail, programmes de transition et de mise à niveau, programmes de mentorat et occasions de bénévolat).
2. Prévoir un financement ciblé pour des initiatives correctives pour les enfants immigrants et réfugiés touchés par la pandémie (ex. clubs de devoirs, embauche de travailleurs d'établissement supplémentaires dans les écoles).

### **Les travailleurs de la santé**

La COVID-19 a exacerbé les inégalités et vulnérabilités existantes dans la livraison des soins. Parmi elles se trouve ce que l'OMS a identifié comme étant « le paradoxe des soins de santé », c'est-à-dire le fait que des femmes migrantes travaillent pour répondre aux besoins accrus en personnel soignant dans des pays à revenu élevé et intermédiaire et renforcent des systèmes de santé faibles, tout en manquant souvent elles-mêmes de services de santé adéquats (Hennebry & Walton-Roberts 2019). Ce paradoxe est encore plus marqué par le rôle difficile joué par les migrantes issues des minorités visibles comme travailleuses en santé et préposées aux soins dans les établissements de soins de longue durée (ÉSLD), puisque qu'elles occupent habituellement des postes mal payés, des emplois considérés comme « faiblement qualifiés », alors qu'en réalité elles livrent des services complexes et essentiels auprès de populations vulnérables (Browne & Braun 2008). Au Canada, jusqu'à 50% du personnel soignant dans les ÉSLD de certaines provinces sont nés à l'extérieur du Canada (Estabrooks et al. 2015).



La pandémie a exposé au grand jour la dépendance énorme du Canada aux migrants, y compris aux demandeurs d'asile, dans la livraison des soins aux personnes malades et aux personnes âgées, et les risques auxquels ces individus étaient exposés dans leur travail quotidien. Pendant la pandémie, cela s'est traduit par une exposition accrue à la COVID-19. C'est particulièrement le cas du personnel soignant et des aides-soignants œuvrant dans les ÉSLD, qui ont été touchés par la COVID-19 de façon disproportionnée. Un rapport récent a montré qu'en Ontario, le fait d'occuper un emploi dans le secteur de santé augmentait de façon disproportionnée les probabilités de contracter la COVID-19 chez les immigrants et les réfugiés; les femmes et ceux provenant des Philippines, de la Jamaïque, et du Nigeria étant particulièrement à risque. En date de septembre 2020, parmi toutes les femmes infectées par la COVID-19 en Ontario, un peu plus d'un tiers étaient des travailleuses en soins de santé, et la moitié d'entre elles étaient des immigrantes et réfugiées (Guttman et al. 2020). Par ailleurs, un rapport publié en octobre 2020 indiquait que parmi les personnes résidant dans les quartiers les plus diversifiés du point de vue ethnique (25% ou plus de minorités visibles) comparés aux quartiers les moins diversifiés (moins de 1% de minorités visibles) au Canada, les taux d'infection à la COVID-19 étaient trois fois plus élevés, et les taux de mortalité reliée à la COVID-19 étaient deux fois plus élevés (Subedi, Greenberg & Turcotte 2020).

Il faut aussi faire remarquer que de nombreux immigrants occupant des emplois dans le domaine de la santé connaissent une déqualification. Autrement dit, les immigrants éduqués à l'étranger sont surreprésentés dans le groupe des personnes avec un diplôme en santé dont les compétences sont sous-utilisées (Hou & Schimmele 2020). Étant donné le besoin urgent en travailleurs de la santé pour tester, suivre et offrir des services de santé pendant la pandémie, il est grand temps pour les gouvernements provinciaux/territoriaux de revoir l'impératif d'utiliser pleinement les compétences des immigrants formés en santé qui habitent ici mais qui ne travaillent pas dans les professions pour lesquelles ils ont été formés. Comme le suggère Kim (2020), en ce qui concerne les professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFÉ) en Ontario, « les PSFÉ de l'Ontario représentent une ressource inexploitée majeure qui peut, et devrait, jouer un rôle essentiel pour enrichir et compléter nos capacités en soins de santé pas seulement pendant cette crise mais aussi après ».

Afin de pleinement intégrer les immigrants et réfugiés formés en santé à l'étranger au marché du travail canadien, il faut une approche à plusieurs volets. Premièrement, il faudra examiner les trajectoires de progression professionnelle disponibles pour ceux entrant dans le secteur des soins. Les données montrent que le Canada bénéficie d'immigrants hautement qualifiés qui sont employés comme aides-soignants dans des ÉSLD, mais les possibilités pour ces derniers de monter en grade sont limitées. Il sera important également de réduire les coûts liés au renouvellement des licences/certifications professionnelles, offrir plus de places pour les résidences en médecine, et augmenter les places dans les programmes relais pour les infirmiers et autres travailleurs en soins de santé (Kim 2020). Ces programmes relais devraient recevoir un financement stable et à long terme et la qualité des stages cliniques devrait être assurée afin de maximiser leur efficacité (Sattler et al. 2015). Les employeurs et les gouvernements provinciaux/territoriaux, doivent aussi se pencher plus sérieusement sur la planification de la main d'œuvre, ce qui comprend l'évaluation des manières dont les travailleurs immigrants entrent dans les professions de soins de santé. À une autre échelle, le travail des organismes de surveillance, comme le Commissaire à l'équité de l'Ontario, devrait être amélioré, et des bureaux similaires créés dans d'autres provinces/territoires pour éventuellement former un réseau de pratiques exemplaires nationales concernant l'intégration des immigrants qualifiés, y compris ceux travaillant dans le domaine des soins de

santé. La position du Canada en tant que pays d'accueil pour les immigrants avec un système de santé universel et en tant que pays engagé en faveur de la gouvernance multilatérale et des objectifs de développement durable, crée une plateforme importante pour démontrer des pratiques exemplaires en matière de planification et d'intégration de la main d'œuvre dans le secteur de la santé, et en particulier comment les compétences des immigrants peuvent être mieux utilisées et intégrées plus efficacement dans les systèmes de soins.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Offrir un financement stable aux programmes tremplins pour les infirmiers et les autres professionnels de la santé formés à l'étranger.
2. Revoir les trajectoires de développement de carrière des professionnels de la santé formés à l'étranger, réduire les coûts associés à l'obtention des licences professionnelles, et encourager la création de places supplémentaires dans les programmes de résidence en médecine et stages cliniques.
3. Améliorer le travail des organismes de surveillance (comme les commissaires à l'équité) et développer des pratiques exemplaires nationales pour l'inclusion des travailleurs qualifiés au système de soins de santé.
4. Inclure les employeurs (y compris les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux) dans la planification des besoins en main d'œuvre et veiller à ce que les travailleurs immigrants puissent accéder aux professions du domaine de la santé.

### **Les attitudes du public**

Jusqu'à présent, les enquêtes d'opinion publique sur les attitudes des Canadiens concernant les effets de la pandémie sur les immigrants, les réfugiés et l'immigration montrent des résultats contradictoires. D'un côté, les résultats d'un sondage téléphonique réalisé en septembre 2020 par l'institut de recherche Environics (Neuman 2020) suggèrent que les Canadiens sont devenus encore plus favorables envers les immigrants et les réfugiés cette dernière année. Environics mentionne que la majorité des Canadiens se sentent confortables avec les niveaux actuels d'immigration, voient l'immigration comme renforçant le Canada, et les immigrants sont perçus comme bénéfiques pour l'économie. De la même façon, Jedwab (2020) a trouvé que la plupart des Canadiens sont d'accord avec l'idée que les immigrants aideront la relance économique à long terme du Canada après la COVID-19.

D'un autre côté, une autre étude indique que, en raison des conditions créées par la pandémie, les Canadiens pourraient ne pas être aussi accueillants envers les immigrants qu'ils l'étaient dans le passé (Newbold 2020). Dans un sondage réalisé en août 2020, environ 20% des répondants disaient que leurs attitudes envers l'immigration s'étaient durcies depuis le début de la pandémie (bien que la majorité ait indiqué ne pas avoir changé de position). À la question portant sur les seuils d'immigration post-pandémie, la majorité des répondants disaient que le nombre de nouveaux immigrants au Canada devrait être réduit, et seulement un cinquième pensait que l'immigration devrait être une des composantes principales de la stratégie de relance économique du Canada (Newbold 2020).

Il est difficile d'interpréter ces résultats contradictoires, et aucune de ces études n'a tenté d'évaluer les facteurs contribuant à ces attitudes. En fait, les preuves indiquent que la COVID-19 pourrait créer des conditions menant à ce que certaines personnes développent des attitudes négatives envers les immigrants et l'immigration. Il faut remarquer que des études ont montré des sentiments généralisés de menace (Murray & Marx 2013) et des sentiments de perte de contrôle (Harell, Soroka & Iyengar 2016) – les deux pouvant être renforcés pendant la pandémie – prédisant des attitudes négatives envers les immigrants.

Les attitudes contre les immigrants peuvent aussi augmenter quand les personnes ressentent un sentiment de menace accru relativement à leur santé personnelle, nonobstant si la menace à la santé est directement reliée aux immigrants ou non (Faulkner et al. 2004). Il y a eu des discussions sur la place publique concernant les taux plus élevés d'infection à la COVID-19 chez les immigrants et réfugiés, dus à leur travail dans les soins de santé et autres professions en première ligne de la pandémie (par ex. les immigrants et les réfugiés représentaient presque 44% des cas de COVID-19 en Ontario dans les six premiers mois de 2020; Guttman et al. 2020). Dépendamment de la façon dont cette information est présentée et interprétée, cela peut, par inadvertance, augmenter les perceptions de menace à la santé à cause des immigrants et réfugiés, au lieu de souligner leurs nombreuses contributions, ironiquement donc en faisant la promotion d'attitudes négatives envers les immigrants.

Par ailleurs, la pandémie a augmenté les sentiments de menace économique et culturelle chez les Canadiens qui eux aussi peuvent mener à des attitudes anti-immigrants (Esses 2021). Par exemple, ces menaces peuvent trouver leurs racines dans les perceptions des problèmes économiques créés par la pandémie, et la croyance que les immigrants pourraient être en compétition avec les citoyens nés Canadiens dans l'accès à l'emploi, aux services sociaux, etc. Ces inquiétudes économiques ne vont sûrement pas s'atténuer pendant la période post-COVID-19, quand la relance économique prendra du temps et que le taux de chômage demeurera élevé. En outre, la COVID-19 pourrait avoir durci les perceptions de menace culturelle, comme les croyances selon lesquelles des pratiques culturelles différentes (ex. la participation en personne à des services religieux, les aliments consommés) sont des sources de transmission de la COVID-19. La COVID-19 peut aussi mener potentiellement à plus d'autoritarisme, que ce soit la montée de chefs autoritaires ou des tendances autoritaristes des citoyens (Asbrock & Fritsche 2013; Hogg & Adelman 2013). Ces deux formes d'autoritarisme pourraient réduire le soutien du public à l'immigration.

Un sondage représentatif mené au Canada et aux États-Unis en août 2020 a testé certaines de ces variables (Esses et al. 2021). Les résultats montrent que les Canadiens rapportant une plus grande inquiétude concernant les effets de la pandémie sur leur situation financière personnelle et sur l'économie canadienne avaient plus tendance à dire qu'il y avait trop d'immigration au Canada. Ces perceptions de menace économique personnelle et nationale sont aussi, dans une certaine mesure, des indicateurs d'attitudes négatives envers les immigrants. Toutefois, les perceptions sur la menace à la santé personnelle n'étaient pas une variable prédictive des attitudes envers l'immigration au Canada ou envers les immigrants, et les perceptions sur une menace à la santé nationale étaient une variable prédictive quant au désaccord avec l'idée qu'il y a trop d'immigration au Canada et des attitudes positives envers les immigrants.

Certains théoriciens (ex. Dennison & Geddes 2020) affirment que la COVID-19 détournera l'attention des citoyens de l'immigration parce qu'ils prioriseront la reprise économique, et les

problèmes concernant l'éducation et les soins de santé. Ainsi, les « débats » sur l'immigration pourraient passer sous le radar du public, et les attitudes envers les immigrants pourraient demeurer favorables (Dennison & Geddes 2020). Néanmoins, ces autres priorités et problèmes pourraient également augmenter les attitudes anti-immigrants, surtout si les immigrants sont perçus comme étant en compétition pour des ressources rares, comme les emplois, ainsi que l'a déclaré le premier ministre de l'Alberta (Johnson 2020).

Si l'on se penche maintenant sur les expériences de racisme vécues par les immigrants durant la pandémie, le « coronaracisme » (Organisation internationale pour les migrations 2020), le portrait est clair. Les données collectées auprès de répondants à travers le pays en juin 2020 montrent que les immigrants étaient beaucoup plus susceptibles (42%) que les personnes nées au Canada (9%) de dire craindre la stigmatisation associée à la COVID-19 (plus spécifiquement, d'être la cible d'actes et de comportements d'intimidation ou importuns) en raison de leur identité raciale (Hango 2020). De même, quand il s'agit des minorités visibles plus largement, les données collectées par Statistique Canada en mai 2020 montrent que, dans le contexte de la COVID-19, les minorités visibles, surtout les répondants asiatiques et noirs « ont perçu plus fréquemment du harcèlement ou des attaques liés à la race et senti que ces incidents avaient augmenté depuis le début de la COVID-19 » (Heidinger & Cotter 2020, p. 4).

Après l'apparition de la COVID-19 au Canada, l'Institut Angus Reid a sondé les Canadiens de descendance chinoise (dont plus de la moitié sont nés à l'étranger) pour en savoir plus sur leurs expériences de racisme et de discrimination (Korzinski 2020). Environ un tiers des répondants ont dit qu'on leur avait fait sentir qu'ils étaient une menace pour la santé et la sécurité des autres. Environ les deux tiers des répondants croyaient que les représentations des Asiatiques dans les nouvelles (ex. la référence de Trump à la COVID-19 comme un « virus chinois ») avaient mené à des points de vue négatifs sur les Chinois; et un quart des répondants ont dit ressentir qu'ils avaient fréquemment été traités avec moins de respect que les autres personnes. Un taux alarmant de 30% ont indiqué avoir personnellement été menacés ou intimidés (Korzinski 2020). Ces résultats ont été triangulés par Statistique Canada (2020a) et par le Centre de recherche-action sur les relations raciales qui ont noté une augmentation des comportements racistes à Montréal contre les personnes perçues comme chinoises; ces actes se sont manifestés sous la forme de « vandalisme, de discours haineux en ligne, d'agressions et d'intimidation physique » (McDevitt 2020). Cette situation a poussé le Conseil municipal de Montréal à adopter à l'unanimité une résolution dénonçant « les actes de haine, de racisme et de violence envers les personnes de diverses origines asiatiques » (Centre de recherche-action sur les relations raciales 2020a) et les organismes communautaires ont dû diffuser des conseils pratiques pour réagir au racisme en mandarin et en vietnamien (Centre de recherche-action sur les relations raciales 2020b).

En plus d'une montée du racisme et des violences contre les personnes d'origine asiatique, le Canada a connu une augmentation de l'islamophobie (Al-Qazzaz 2020). Des violences contre des musulmans et des mosquées ont été enregistrées à travers le pays, notamment à Vancouver, Montréal, London, Toronto et Edmonton (Al-Qazzaz 2020). Par exemple, les bâtiments de Masjid Toronto de l'Association musulmane du Canada ont été vandalisés six fois en trois mois durant l'été 2020 (Al-Qazzaz 2020). Ensuite, à partir de la mi-décembre 2020, les crimes haineux contre des musulmans ont fortement augmenté à Edmonton (Alberta). Dans plusieurs cas, ces attaques ont été perpétrées contre des femmes musulmanes noires portant le hijab (Short 2020). La police d'Edmonton avait déjà porté des accusations contre au moins un individu et le Conseil national des

musulmans canadiens (n.d.) a appelé à plus d'action de la part de la police – et à la création d'un comité provincial-municipal bipartisan – pour faire face au harcèlement raciste et islamophobe dans les rues d'Edmonton.

Des données montrent également que la pandémie a créé des conditions qui appellent une vigilance accrue concernant les attitudes publiques envers les immigrants et l'immigration au Canada. Afin de s'assurer que le Canada demeure un pays accueillant pour les immigrants, une approche double est recommandée. Premièrement, nous devons activement travailler au développement d'un plan solide de collecte et de dissémination des données. Deuxièmement, nous devrions être proactifs dans nos efforts pour améliorer les attitudes publiques tout en réduisant le racisme vécu par les immigrants. Il sera aussi utile de suivre et de tenter d'améliorer les attitudes envers les résidents temporaires, étant donné leur importance dans le fonctionnement de l'économie canadienne et notre sécurité alimentaire, ainsi que leur sélection accrue comme résidents permanents au Canada.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a collecté des données solides sur l'Initiative de réinstallation des réfugiés syriens et les a partagées avec le public, ainsi qu'avec les organisations locales, nationales et internationales. Ce partage d'informations transparent et précis a été utilisé soigneusement par les chercheurs, les politiciens, les médias et d'autres parties prenantes pour produire des rapports nuancés – et non une rhétorique populiste et de division – sur les opportunités et les défis associés à cette initiative de réinstallation (Hamilton et al. 2020). Une approche similaire devrait être entreprise dans la surveillance des attitudes publiques envers les immigrants, les résidents temporaires et l'immigration pendant et après la pandémie.

Pour ce faire, il sera indispensable de financer un groupe de travail en charge d'observer régulièrement les attitudes des Canadiens envers l'immigration et les immigrants/résidents temporaires pendant et après la pandémie en utilisant une approche multiméthodes et longitudinale. Plus précisément, il sera important d'examiner comment les attitudes publiques sont influencées par les hauts et les bas de la pandémie (i.e. phases de déconfinement vs phases de confinement), ainsi que pendant les différentes étapes de la période de relance post-pandémie. En plus de mesurer directement les attitudes publiques à travers le pays, des enquêtes devraient évaluer les facteurs qui peuvent influencer ces attitudes, y compris les perceptions de menace, de manque de contrôle et les tendances autoritaires. Ces données devraient être collectées de façon à faciliter les comparaisons dans le temps, et à permettre l'élaboration de stratégies proactives visant à combattre les attitudes négatives et les perceptions émergentes, comme nous le discutons plus loin.

Il sera tout autant décisif d'examiner les expériences de racisme et de discrimination vécues par les immigrants et les résidents temporaires pendant et après la pandémie. Une attention toute particulière devra être portée au racisme vécu par les individus de descendance chinoise. Il est vital que nous nous efforcions à systématiquement collecter, suivre, interpréter et partager des données désagrégées sur les expériences de racisme et de discrimination des immigrants et résidents temporaires. Examiner, et les attitudes publiques, et les perceptions, et expériences des immigrants et résidents temporaires, nous offrira un ensemble d'informations permettant de savoir où et quand intervenir précisément.

Dans la même veine, s'agissant de l'importance de données solides et transparentes, les responsables de la santé publique sont encouragés à collecter, suivre, interpréter et partager



des données solides concernant les tests, les taux d'infection et d'hospitalisation reliés à la COVID-19, en examinant systématiquement le rôle de l'origine ethnique, du genre, du statut d'immigration, et d'autres vulnérabilités dans le cadre de plans d'équité en matière de santé plus généraux. Les chercheurs et des groupes de défense d'intérêts ont enjoint les responsables de la santé publique à collecter ces données depuis le début de la pandémie (Field & Quon 2020), mais ils ont reçu un appui mitigé, et parfois même une résistance active (voir Jelowicki 2020 concernant cette résistance au Québec). Ces analyses préliminaires semblent montrer que les immigrants et certains groupes de résidents permanents ont des taux d'infection à la COVID-19 disproportionnellement plus élevés. Bien que ces disparités puissent être le fait du racisme structurel, elles peuvent aussi créer des attitudes négatives envers les immigrants et les résidents temporaires. Cela peut être évité si les responsables de la santé publique, les politiciens et les médias offrent des informations exactes sur les causes de ces taux plus élevés de COVID-19 chez les groupes racisés, d'immigrants et de résidents temporaires. Par exemple, les parties prenantes devraient souligner les inégalités structurelles qui mettent ces groupes à risque, telles qu'une plus grande propension à travailler dans des professions où la distanciation physique est impossible (ex. entrepôts, usines de transformation de la viande). En plus d'offrir des informations exactes et nuancées sur les taux d'infection à la COVID-19 et le statut d'immigration, il sera important pour le gouvernement et d'autres parties prenantes comme les médias traditionnels de demeurer vigilants quant à la circulation des fausses nouvelles sur les médias sociaux, particulièrement les « nouvelles » présentant les immigrants/résidents temporaires comme des vecteurs de la maladie.

D'autres moyens existent pour que les parties prenantes soient proactives dans leurs efforts visant à favoriser des attitudes positives envers les immigrants et résidents temporaires au Canada. Les politiciens et les médias ont un rôle de premier plan à jouer. Des études ont montré que les idées défendues par le gouvernement influencent l'opinion publique sur les immigrants (Gaucher, Friesen, Neufeld & Esses 2018). Par conséquent, il sera important pour les politiciens de parler des programmes d'immigration en termes de bénéfices à long terme pour le Canada, comme l'a fait le ministre Mendicino quand il a annoncé la révision des niveaux d'immigration (2020-2023) en novembre 2020. Un discours politique qui met en exergue l'importance des immigrants/résidents temporaires dans la réponse à court et à long terme du Canada à la pandémie contribuera aussi à atténuer les attitudes négatives. Par exemple, les politiciens peuvent choisir de mettre en lumière le rôle essentiel que les immigrants/résidents temporaires jouent dans la lutte contre la COVID-19 en travaillant comme personnels de soutien dans les ÉSLD, ou comme employés dans les usines de transformation alimentaire qui sont vitales pour minimiser les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (voir Immigration ça compte : Gouvernement du Canada 2020a). En même temps, il sera important d'équilibrer ces discussions autour de la stratégie de relance économique avec une discussion sur nos engagements humanitaires envers les réfugiés et demandeurs d'asile.

De plus, étant donné les plans prévoyant une augmentation des admissions ces prochaines années, il sera primordial d'investir dans la capacité de traitement des demandes afin de garder le public - dont les parrains privés, les employeurs potentiels, les membres de la famille parrainant - engagé en faveur de l'immigration, et le Canada compétitif avec la réouverture du monde après la pandémie. De meilleures capacités d'octroi de l'asile accélèreraient aussi les admissions, de même que l'amnistie pour ceux résidant au Canada avec un statut irrégulier.

Enfin, IRCC devrait continuer de financer et d'encourager les PLI et les RIF afin qu'ils développent des plans stratégiques pluriannuels et des activités contre le racisme. Cela devrait avoir lieu de

concert avec les gouvernements provinciaux/territoriaux de façon à mieux coordonner et réduire toute duplication potentielle tout en renforçant et en élargissant les PLI et les RIF partout au pays. Par ailleurs, on encourage IRCC à continuer de financer et à étendre les programmes d'établissement livrés par les agences de services aux immigrants qui favorisent des relations positives entre les immigrants/résidents temporaires et les membres de la communauté hôte (ex. les programmes de Liaisons communautaires, de mentorat, etc.). Les preuves actuelles montrent que les contacts intergroupes, dans les bonnes conditions, favorisent des attitudes positives (Dovidio et al. 2017). Bien que la pandémie ait rendu difficiles les contacts en face à face, il sera important pour le secteur de l'établissement d'élaborer des programmes innovants qui créeront des occasions pour des contacts virtuels positifs entre ces groupes et les membres de la communauté hôte.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Financer un groupe de travail en charge d'examiner, sur une base régulière, les attitudes des Canadiens envers les immigrants, les résidents temporaires et l'immigration, ainsi que d'étudier les facteurs contribuant à ces attitudes, pendant la pandémie et après. Ce groupe devrait également examiner les perceptions des immigrants/résidents temporaires sur les attitudes du public et leurs expériences de racisme et de discrimination.
2. Développer une stratégie nationale pour la collaboration et le partage d'informations concernant les pratiques exemplaires en matière de lutte contre le racisme et les discriminations vécues par les immigrants et résidents temporaires.
3. Collecter, suivre, interpréter et partager des données probantes sur les taux de dépistage, infection et hospitalisation liés à la COVID-19, en examinant systématiquement le rôle joué par la race, l'origine ethnique, le genre, le statut d'immigration et autres vulnérabilités.
4. Fournir des informations exactes sur les raisons pour lesquelles les taux de COVID-19 sont plus prévalents chez les groupes racisés et d'immigrants/résidents temporaires, notamment en soulignant les inégalités structurelles mettant ces groupes à risque.
5. Parler aux Canadiens des programmes d'immigration et de résidents temporaires en termes de bénéfices à long terme pour le Canada, particulièrement en ce qui a trait à l'importance des immigrants/résidents temporaires dans la réponse immédiate et à long terme du Canada à la pandémie (ex. soins de santé, travail agricole).
6. Continuer à financer et à encourager les PLI et RIF à développer des plans stratégiques pluriannuels et des activités de lutte contre le racisme.
7. Continuer à financer et à étendre des programmes d'établissement qui favorisent des relations positives entre les immigrants/résidents temporaires et les membres des communautés hôtes (ex. programme Liaisons Canada et programmes de mentorat), et soutenir l'innovation dans l'élaboration de programmes qui appuient des contacts virtuels positifs entre les immigrants/résidents temporaires et les membres des communautés hôtes.

## **Le secteur de l'établissement**

Le 2 avril 2020, les services aux nouveaux arrivants ont été déclarés services essentiels par le gouvernement fédéral, décision suivie par les gouvernements provinciaux/territoriaux (Gouvernement du Canada 2020). Cette désignation a permis d'assurer la continuité du financement du secteur de l'établissement et a ainsi réduit les risques de mises à pied du personnel. Alors que des mesures de confinement obligatoires étaient adoptées par les provinces et territoires, il est rapidement devenu évident que l'approche dans la livraison des services d'établissement devrait changer vers un mode de livraison plus sécuritaire pour les clients et le personnel. En quelques semaines, grâce à l'appui d'IRCC, les fournisseurs de services du secteur sont rapidement passés à des modes de livraison de leurs services et programmes principalement en ligne et par téléphone. La plupart des organismes ont temporairement fermé leurs portes aux clients sans rendez-vous; ils ont fait le tri dans la liste de leurs clients selon leurs vulnérabilités; et ils ont contacté d'abord ceux considérés comme les plus vulnérables, pour s'assurer que les nouveaux arrivants comprenaient les mesures obligatoires de santé et de sécurité et savaient où trouver des informations à jour sur la COVID-19 (ex. ISSofBC 2020b). Des évaluations de besoins et atouts ont été réalisées, notamment concernant les besoins en nourriture et médicaments, la disponibilité et l'accès aux technologies de communication, et les compétences en littératie numérique. Les agences de services aux immigrants ont pu s'arranger pour répondre à ces besoins grâce à leurs liens communautaires très serrés avec les banques alimentaires, les écoles, les fondations communautaires, Centraide, les programmes de remise à neuf d'ordinateurs, et d'autres partenaires communautaires. Les classes CLIC ont été transférées sur des plateformes en ligne, et les clients ont été contactés par téléphone, texto, courriel, et autres applications de messagerie.

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR), et plus précisément les admissions de réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG), ont été mis sur pause entre mars et juillet, exception faite d'un petit nombre de cas urgents (HCR 2020). Les RPG qui se trouvaient dans un logement temporaire au moment du confinement à travers le pays ont été informés de la situation et les services en personne ont été adaptés pour répondre aux directives de la santé publique et aux lignes directrices du moment. Les admissions de réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) ont aussi arrêté. Fin mars 2020, 7 500 réfugiés réinstallés (RPG et RPSP) avec le statut de résident permanent étaient coincés à l'étranger, dans l'impossibilité de rejoindre le Canada par avion. Les agences PAR et les signataires d'entente de parrainage (SEP) se sont partagés les informations nécessaires pour rapidement s'adapter et adopter de nouveaux modèles de livraison de services essentiels de façon sécuritaire.

Face à la pandémie, un certain nombre de problèmes importants ont émergé pour les nouveaux arrivants comme pour les agences de services aux immigrants.

### Les nouveaux arrivants

Ces problèmes s'entrecroisent pour créer des effets complexes sur les nouveaux arrivants. Le processus d'établissement et d'intégration a été retardé car des services, comme les classes CLIC, ont été temporairement suspendus et ensuite livrés suivant des modèles hybrides nécessitant de l'équipement, une connexion Internet, et de la littératie numérique de la part des enseignants comme des apprenants. Les immigrants et les réfugiés ont été touchés différemment, ceux qui avaient les moyens et l'accès ont pu s'adapter rapidement, mais ceux qui n'avaient ni moyens

technologiques ni accès ont connu des problèmes importants (Condo 2020), qui ont donc exacerbé des vulnérabilités déjà bien présentes.

Les nouveaux arrivants, qu'ils soient des réfugiés ou des immigrants, ont eu, en général, un accès inégal aux mises à jour sur les avis en matière de santé et sur les informations relatives aux appuis au revenu disponibles auprès des différents paliers gouvernementaux. Au cœur de la crise, il n'existait pas de source centralisée rassemblant les informations sur la santé, les règles, les manières d'accéder aux ressources gouvernementales, disponibles en plusieurs langues et sous différents formats. Ce n'est que plus tard que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont commencé à afficher des informations dans plusieurs langues. De nombreuses agences de services aux immigrants ont contacté leurs clients pour s'assurer qu'ils avaient les bonnes informations et pour les orienter.

Certaines populations de nouveaux arrivants, plus spécifiquement les petites communautés ethnoculturelles parlant des langues moins courantes, ont fait face à des risques et vulnérabilités supplémentaires. Les familles monoparentales, comme les mères réfugiées avec plusieurs enfants à la maison à cause de la fermeture des écoles et avec un accès limité aux appuis habituels de services communautaires et d'établissement, ont fait face à d'autres défis, notamment eu égard à l'isolement social, la peur et l'anxiété. Pour de nombreux nouveaux arrivants, surtout pour ceux parlant une langue rare dans la communauté, la participation quotidienne et en personne aux classes de langue représente une des rares occasions de tisser des liens et de se faire des amis.

Pour les familles de nouveaux arrivants à risque de violence familiale, les conditions de confinement et de distanciation sociale, se sont rajoutées à des traumatismes non-traités subis dans le passé, à la séparation familiale, et aux inquiétudes concernant les membres de la famille restés derrière aux prises avec la COVID-19, pour, finalement, exacerber les incidents de violence et d'abus au sein du foyer (Condo 2020). Ces conditions comprennent, entre autres, des logements multigénérationnels, surpeuplés et inadéquats avec des enfants privés d'école et de garderie fermées; des inquiétudes quant à une perte d'emploi et de revenu possible ; et un sentiment de perte de contrôle. Les programmes de counseling et les hébergements de transition ont donc rapporté une augmentation de la demande de services.

De nombreuses familles immigrantes et réfugiées récentes qui sont en train de s'enraciner au pays doivent souvent jongler avec plus d'un emploi à faible revenu et doivent recourir aux banques alimentaires et d'autres programmes de sécurité alimentaire pour pourvoir à leurs besoins de base. Des écoles qui normalement ont des programmes de dîner pour les enfants issus de familles à faible revenu ont continué à offrir des repas grâce à un système de livraison ou de ramassage sur place. Les banques alimentaires ont indiqué avoir connu une forte augmentation des demandes pendant la COVID-19. Cela montre à quel point les familles immigrantes et réfugiées doivent se reposer sur de tels services pour, chaque jour, mettre de la nourriture sur la table.

Comme nous l'avons discuté plus haut, les immigrants et les réfugiés sont surreprésentés dans les emplois essentiels, comme les travailleurs dans les entrepôts et supermarchés, les aides-soignants et le personnel de soutien dans les ÉSLD, le personnel ménager, les employés d'usines de transformation de la viande et les travailleurs agricoles. De par la nature même des conditions de travail, l'occupation bien souvent de plus d'un emploi avec différents employeurs, le fait d'être physiquement proche des collègues, des patients ou du public dans des lieux fermés, le recours au transport public pour se rendre au travail, l'exposition des nouveaux arrivants au virus était

beaucoup plus grande que celle des travailleurs qui ont pu passer au télétravail ou s'assurer des règles de distanciation (Guttmann et al. 2020).

Les résidents temporaires, comme les TET, les demandeurs d'asile, les étudiants internationaux, et les migrants irréguliers ont aussi fait face à des risques et défis en raison de la nature de leur statut légal, et donc de leur incapacité à trouver de l'appui auprès des nombreuses agences de services aux immigrants financées par IRCC qui doivent suivre des lignes directrices strictes concernant l'admissibilité aux programmes (Gouvernement du Canada 2019b). Le manque de services d'appui aux résidents temporaires, en plus de certains abus de la part des employeurs, du logement inadéquat, et d'autres problèmes, a clairement mis en lumière la nécessité de repenser l'appui du Canada pour ces populations de nouveaux arrivants. Cela est renforcé par le fait que, pour tenter d'atteindre ses cibles, IRCC a invité de nombreux nouveaux résidents permanents à même le bassin de résidents permanents déjà présents au Canada.

La montée du nombre d'incidents racistes rapportés, particulièrement le racisme antiasiatique et l'islamophobie, mais aussi envers les immigrants en général, a fait que les agences de services aux immigrants ont dû répondre à ces plaintes et offrir de l'appui aux victimes, de même qu'à leurs employés, sur les manières de gérer de telles situations.

### Les agences de services aux immigrants

Le passage à la livraison de services en ligne a mis en relief le caractère inadéquat ou l'obsolescence des infrastructures et des outils technologiques des agences de services aux immigrants. On a dû remplacer de vieux ordinateurs et modifier des ordinateurs sans micro ni caméra. Les agences de services aux immigrants ont dû fournir de l'équipement et de la formation au personnel pour qu'il puisse passer au télétravail. Les membres du personnel travaillant à la maison n'avaient pas tous le même équipement, et parfois aucun, alors les organisations ont dû répondre à ces besoins. La plupart du personnel des agences de services aux immigrants n'était pas équipé pour le télétravail et n'avait pas accès à un ordinateur permettant d'assurer la sécurité et la confidentialité des informations sur les clients, ou sans bande passante suffisante pour se connecter aux plateformes de conférence. Le personnel avait besoin de formation et d'appui pour gérer le télétravail pendant la pandémie. De nombreux membres du personnel devaient aussi parfois jongler avec le télétravail, des enfants à la maison à cause des fermetures d'écoles et de garderies, des espaces de travail inadéquats, et des membres de la famille touchés par des problèmes de santé ou d'emploi. Ils ne travaillaient pas « de la maison » mais « dans leur maison, au milieu d'une crise, essayant de travailler ». Les agences de services aux immigrants ont aussi dû répondre aux demandes visant à convertir les bureaux et salles de classe pour qu'ils soient conformes aux règles de santé et de sécurité publiques de leurs provinces/territoires. Gérer la productivité et le moral s'est aussi révélé être tout un défi.

Alors que le système de santé tentait de trouver de l'équipement de protection individuelle (ÉPI), le secteur de l'établissement a trouvé particulièrement difficile de s'en procurer pour ses employés et ses clients. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux avaient déclaré les employés de services aux immigrants et réfugiés essentiels, mais leurs systèmes de distribution des ÉPI ne mettaient pas l'accent sur la distribution aux agences de services aux immigrants. Finalement quelques ÉPI ont été distribués par l'AC d'IRCC dans les différentes régions pour les fournisseurs de services du PAR, et une plus grande flexibilité dans les ententes de financement a



permis aux fournisseurs de services d'acheter leurs propres ÉPI, y compris d'installer des barrières de plexiglass.

L'extraordinaire confusion vécue par les nouveaux arrivants allophones (ne parlant aucune des deux langues officielles) pour avoir accès aux différents dispositifs d'urgence COVID-19 mis en place par le fédéral, les provinces et les territoires (FPT), illustre bien les défis majeurs d'orientation dans le système FPT fort complexe. Par conséquent, le gouvernement du Canada, en concertation avec les provinces et territoires, devrait développer, mettre en œuvre et évaluer les résultats de projets pilotes sur un revenu de base universel qui incluent des nouveaux arrivants de différentes régions.

Le secteur de l'établissement a aussi vu les impacts sur les familles immigrantes et réfugiées récentes de la difficulté à trouver un logement abordable pendant la pandémie (comme la plupart des Canadiens à faible revenu). Le secteur a vu et entendu des histoires sur des logements précaires, des grandes familles se partageant un petit appartement, des risques de sans-abrisme à cause de la perte d'un emploi, l'augmentation des coûts, l'indisponibilité des logements abordables, et le risque d'éviction. Avec les hausses des niveaux d'immigration prévisibles dans les prochaines années, nous avons désespérément besoin de plus de logements à prix abordable à travers le pays et d'un réexamen des allocations logement pour les nouveaux arrivants. Les immigrants et réfugiés nouvellement arrivés et à faible revenu qui débutent tout juste leur processus d'établissement, et les agences les aidant, font face à des défis importants pour trouver des logements stables et abordables, peu importe où ils résident, où elles opèrent, au Canada.

D'après la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), les réfugiés parrainés par le gouvernement sont choisis selon des critères liés à des besoins spécifiques, notamment des survivants d'actes de torture et d'autres atrocités. Les problèmes de santé mentale ont beaucoup augmenté parmi les populations de nouveaux arrivants, y compris les réfugiés, pendant la pandémie. Grâce au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), les réfugiés réinstallés sont admissibles à quelques interventions cliniques formelles durant leur première année au Canada. Cependant, il arrive souvent que des problèmes de santé mentale ne remontent à la surface que plusieurs années plus tard. Nous recommandons donc la création d'un programme de santé mentale clinique tenant compte des traumatismes, au sein du secteur national de l'établissement, disponible dans plusieurs langues, et qui viserait spécifiquement les nouveaux arrivants réfugiés pendant leurs cinq premières années au Canada.

Par ailleurs, pendant la COVID-19, les fournisseurs de services du PAR qui travaillaient avec les réfugiés parrainés par le gouvernement ont eu du mal à avoir accès aux soins de santé et aux appuis en cas de handicap, et ce, dans de nombreuses communautés d'accueil. Des personnes avec des besoins importants d'aide à domicile ont perdu ce service; il était plus difficile d'organiser les soins nécessaires; et les besoins urgents et complexes en santé n'ont pu être comblés. Le PFSI ne répond pas aux nouveaux besoins des RPG, qui ont de plus en plus des besoins uniques, comme on a pu le voir pendant la pandémie, et le processus de prise en considération des cas spéciaux d'IRCC ne répond pas non plus adéquatement à la situation. Nous recommandons donc qu'IRCC réexamine la couverture du PFSI et la période d'admissibilité, ainsi que les taux d'appui au revenu PAR actuels afin de mieux aider les cas complexes des RPG.

Pour répondre au nombre élevé d'incidents de violence familiale chez les nouveaux arrivants pendant la pandémie, il serait utile pour IRCC de collaborer avec le secteur de l'établissement

pour développer des appuis multilingues en matière de violence familiale et conjugale spécifiques à l'établissement. Cela devrait notamment inclure une approche nationale de renforcement des capacités du secteur entre IRCC et le secteur visant la création de modules de formation et d'outils pour augmenter la capacité du personnel d'établissement à aider, de façon appropriée, les nouveaux arrivants aux prises avec la violence familiale et conjugale.

Le secteur s'est aussi retrouvé un témoin de première main en ce qui a trait aux conséquences des actes racistes pendant la pandémie, particulièrement contre les nouveaux arrivants noirs et asiatiques. Des formations et des outils de lutte contre le racisme devraient être développés par IRCC en concertation avec le secteur, étant donné que ce dernier a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte contre le racisme et les discriminations subis par les immigrants. Les Partenariats locaux d'immigration (PLI) et les Réseaux en immigration francophone (RIF) ont certainement commencé à relever ce défi grâce à plusieurs stratégies en cours d'élaboration pour lutter contre le racisme et les discriminations sévissant dans leurs communautés et régions. Une stratégie nationale en faveur de la collaboration et du partage des informations sera bénéfique à cet égard. Dans le cadre d'une approche nationale de lutte contre le racisme à plusieurs volets, le gouvernement du Canada devrait réfléchir à l'idée de financer les organisations ethnoculturelles, particulièrement celles représentant les Canadiens noirs, les citoyens naturalisés, et des nouveaux arrivants de différentes origines. Des efforts doivent être réalisés pour renforcer les capacités de ces organisations à offrir des espaces communautaires dédiés, de l'éducation auprès du public, du développement communautaire, et d'autres appuis ciblés.

Avant la COVID-19, et encore plus pendant la pandémie, la question de la livraison d'appuis fragmentés par les agences de services aux immigrants aux résidents temporaires dans certaines régions canadiennes s'est posée. Le secteur de l'établissement a vu un nombre accru de demandes de la part de résidents temporaires (ex. travailleurs étrangers temporaires), ce qui met en relief leur vulnérabilité en raison de leur statut. Étant donné qu'un nombre croissant de résidents temporaires deviennent résidents permanents, il est particulièrement important qu'ils reçoivent des appuis quand ils en ont besoin. IRCC devrait donc élargir l'admissibilité des résidents temporaires (ex. TET, étudiants internationaux, demandeurs d'asile) à certains programmes d'établissement financés afin qu'un filet de sécurité national soit en place pour les résidents temporaires. De plus, considérant les niveaux d'immigration plus élevés prévus dans les prochaines années, les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient développer leurs propres plans d'immigration triennaux ou quinquennaux afin de mieux anticiper les prochaines tendances, les modèles d'établissement, les catégories et niveaux précis d'immigration de façon à ce que la société civile et les institutions soient mieux préparées à ces prochaines transformations démographiques.

Bien que cette note de breffage ne porte pas sur l'obtention de la citoyenneté et le processus y menant, le secteur de l'établissement est activement impliqué dans l'éducation et l'appui aux résidents permanents lors de leur demande de citoyenneté. La voie d'accès législative claire permettant aux résidents permanents d'obtenir la citoyenneté est unique comparée aux autres pays d'accueil pour les immigrants. Les résidents permanents, présents physiquement au Canada pendant au moins 1 095 jours durant les cinq dernières années, peuvent demander la citoyenneté canadienne (Harris 2017). Néanmoins, certains nouveaux arrivants peinent à atteindre les exigences linguistiques minimales (niveau 4 des niveaux de compétence linguistique canadiens) pour les demandeurs âgés entre 18 et 54 ans. Les perturbations induites par le confinement et le passage en ligne des cours de langue n'ont certainement pas aidé certains nouveaux arrivants dans leur

processus d'obtention de la citoyenneté. D'un autre côté, le secteur a accueilli favorablement les examens et cérémonies de citoyenneté en ligne, mis en place à cause de la pandémie, qui ont donné l'occasion à des nouveaux arrivants, particulièrement ceux résidant dans les plus petites villes, de participer à distance (Gouvernement du Canada 2021b). IRCC devrait penser à maintenir des examens et cérémonies en ligne de façon à résoudre le problème d'iniquité vécu par les nouveaux arrivants habitant dans les communautés plus petites, rurales et éloignées, qui doivent attendre plus longtemps pour passer l'examen et assister à la cérémonie que les nouveaux arrivants des grandes villes. Enfin, bien que le secteur de l'établissement accueille favorablement la mise à jour du guide et du serment de citoyenneté, les mises à jour du guide concernant les Premiers Peuples ne prennent pas en compte les Appels à action de la Commission de vérité et réconciliation, plus précisément les recommandations 93 et 94 (Alhmidi 2021). Le travail du secteur de l'établissement pour sensibiliser les nouveaux arrivants aux réalités des Premiers Peuples au Canada demeure absolument fondamental puisqu'il contribue à appuyer et à éduquer de futurs Canadiens.

Une des principales leçons de la pandémie concerne les conséquences de la fracture numérique. Les immigrants qui pouvaient utiliser les technologies ont été moins touchés que ceux qui ne pouvaient pas. Il s'agit là d'un des grands défis de la société canadienne, touchant plusieurs catégories de citoyens, notamment les populations marginalisées et à risque de nouveaux arrivants. La fracture numérique chez les nouveaux arrivants nécessite une approche à plusieurs volets. En concertation avec le secteur de l'établissement, IRCC devrait élaborer un plan national multiniveaux pour appuyer les nouveaux arrivants à risque qui ont un faible taux de littératie numérique et qui ne disposent pas d'un accès aux technologies. Ce plan devrait s'assurer que du financement ciblé du programme national d'établissement soit prévu pour des appuis en littératie numérique dans tous les domaines du programme.

L'impératif pour le secteur de l'établissement de passer à un mode de livraison des services en ligne pendant le confinement national du printemps 2020 a mis en lumière le fait que les fournisseurs de services avaient des ordinateurs et autres équipements obsolètes qui, à cause de ressources limitées, n'ont pas été remplacés pendant plusieurs années, ou ils manquaient d'équipements de base, comme des téléphones cellulaires, pour pouvoir livrer des services à distance. On s'attend à ce que le mode de livraison des services après la pandémie soit hybride. Certains nouveaux arrivants ont fait savoir qu'ils seraient heureux de continuer à recevoir des services en ligne, d'autres ont besoin de services en personne. IRCC devrait donc établir un budget national de remplacement du capital technologique ou un mécanisme pour s'assurer que les fournisseurs de services actuels peuvent continuer et étendre un mode hybride de livraison des services après la COVID-19. Nous recommandons qu'IRCC travaille avec le secteur pour réfléchir aux problèmes de confidentialité et de protection de la vie privée dans la livraison en ligne; aux besoins en formation du personnel; et aux exigences reliées à un mode hybride de livraison des services. Le groupe de travail Établissement et technologies, appuyé par le ministère, ainsi que le récent sondage sur les technologies auprès des fournisseurs de services réalisé par IRCC, sont des points de départ encourageants.

Considérant les avancées technologiques et les problèmes de littératie numérique chez les populations de nouveaux arrivants s'établissant en ville comme en région, le gouvernement du Canada, le secteur de l'établissement, et les compagnies de télécommunications devraient trouver des façons de s'assurer que les nouveaux arrivants peuvent avoir accès à des informations et des

appuis multilingues en ligne ou par téléphone (ex. des téléphones cellulaires à faible cout pour les réfugiés réinstallés). Imaginez les possibilités inhérentes à une ligne d'aide d'établissement multilingue pour toute une province, permettant de parler à des travailleurs en établissement formés de plusieurs agences pour obtenir des informations, de l'orientation et des services pour principalement, mais pas exclusivement, des nouveaux arrivants avec un faible niveau de littératie numérique, nonobstant leur statut légal. Imaginez des nouveaux arrivants récents capables d'appeler un numéro et de recevoir l'appui dont ils ont besoin ou les coordonnées de leur agence locale de services aux immigrants.

Sans remettre en cause l'importance de la politique canadienne sur le bilinguisme officiel, la COVID-19 et l'adoption de lignes directrices souvent mises à jour en matière de santé publique ont souligné l'impossibilité de rejoindre tous les citoyens, particulièrement ceux qui ne parlent aucune des deux langues officielles. Une étude à l'échelle de tout le gouvernement est nécessaire afin de déterminer comment on peut au mieux s'assurer que les principales informations d'urgence sont communiquées dans les différentes langues des immigrants et des réfugiés, y compris dans les langues parlées par de petites communautés ethnoculturelles. La nécessité d'un répertoire centralisé pour les informations sanitaires d'urgence et les informations sur les restrictions et les règles dans de multiples langues et dans des formats accessibles est devenue criante pendant la pandémie. Nous recommandons qu'un tel répertoire accompagné d'un système de mise à jour et de dissémination soit instauré maintenant, de façon proactive, sans attendre la prochaine urgence nationale.

Bien que nous reconnaissons qu'IRCC a introduit une certaine flexibilité dans l'utilisation du financement octroyé aux fournisseurs de services pendant la pandémie, et conscients de l'importance de l'imputabilité des fonds publics, il est clair que plus de travail doit être réalisé dans ce domaine à partir des leçons apprises pendant la pandémie afin d'apporter des changements permanents aux ententes de financement. La possibilité de transférer des revenus non dépensés d'une année fiscale à une autre pendant la durée d'une entente de contribution, et la déconnexion des frais administratifs et de la livraison des programmes et des immobilisations, seraient avantageuses pour le ministère comme pour le secteur. Le financement fédéral des services d'établissement dans chaque province et territoire est octroyé en fonction de la formule nationale de financement d'IRCC, selon une moyenne mobile des admissions de résidents permanents sur trois ans dans chaque P/T, avec un financement supplémentaire selon le nombre de réfugiés réinstallés. Avec les admissions orientées à la hausse, il existe un décalage dans la capacité des services à répondre aux demandes grandissantes de services. En 2020, et sûrement en 2021, le nombre d'admission de résidents permanents sera grandement réduit à cause des restrictions sur les voyages et du ralentissement du traitement des demandes par IRCC, ce qui pourrait avoir pour effet une baisse soudaine de financement du secteur de l'établissement à partir d'avril 2022. IRCC devrait revoir la formule nationale de financement pour être capable d'anticiper et d'assurer que le secteur de l'établissement peut prospérer et répondre de façon optimale à la demande accrue de services.

Est-ce que l'espace et la géographie sont encore importants pour le secteur de l'établissement post-COVID-19? Oui, mais l'accélération de la livraison des services d'établissement en ligne et des services par téléphone ont et auront des implications considérables. Bien que le programme CLIC soit un programme de langue axé sur l'établissement, souvent accompagné d'orientation/d'excursions locales communautaires, si les classes de langue de haut niveau peuvent être offertes en ligne avec succès auprès de nouveaux arrivants avec un bon niveau de littératie numérique

et un accès aux technologies, pourquoi un fournisseur CLIC ne pourrait-il pas offrir des cours en ligne à, par exemple, des nouveaux arrivants vivant dans plusieurs villes ou même à l'échelle d'une province, ou encore avant l'arrivée au Canada? L'offre d'ateliers d'orientation dans la première langue parlée, via Zoom ou d'autres plateformes, pourrait aussi être faite dans une plus grande région, contrairement au mode de livraison passé dans un bureau, dans une ville spécifique. Pourquoi ce même atelier ne pourrait-il pas être enregistré et disponible sur une chaîne YouTube afin que les nouveaux arrivants le regardent au moment le plus opportun pour eux? Cette innovation est déjà en marche dans certaines régions du pays, mais IRCC et le secteur de l'établissement doivent explorer de telles avenues pour renforcer les capacités des portails libre-service pour les clients nouveaux arrivants.

Grâce à des évaluations de besoins et atouts des clients réalisées pendant la COVID-19, certaines agences considèrent que jusqu'à un quart de leurs clients actuels serait tout à fait confortable à continuer à recevoir des services en ligne et ne voient pas vraiment de raison à demander des services en personne (voir ISSofBC 2020b). Si cela reflète effectivement une tendance future, cela signifiera sûrement que les fournisseurs de services devront repenser leurs besoins futurs en matière d'espaces loués. Il se pourrait fort bien que le personnel du secteur de l'établissement continue à travailler à partir de la maison et au bureau, avec des rendez-vous en personne. La pratique des clients sans rendez-vous, assez fréquente dans le passé, risque de disparaître et d'être remplacée par des rendez-vous arrangés dans la plupart des cas.

Considérant que la reprise économique post-COVID-19 risque de prendre du temps, et considérant un déficit budgétaire national conséquent, nonobstant les plus hauts niveaux d'immigration, est-ce qu'IRCC continuera à financer tous les fournisseurs de services actuels? Est-ce qu'à l'avenir on pourrait assister à des fusions, des fermetures potentielles d'agences, plus de pôles de services et des modèles de livraison à plus large échelle, ainsi qu'à la croissance et l'expansion de plus gros fournisseurs de services disposant de plus de capacités et ressources pour gérer les transformations en cours? Par ailleurs, avec les demandes de services en ligne, l'accessibilité accrue des services, y compris grâce aux technologies, et la possibilité d'offrir des services sept jours sur sept et en dehors des heures de bureau habituelles, le secteur de l'établissement pourrait-il voir ses taux d'utilisation des services augmenter? Les demandes d'informations sur le site Web d'IRCC sur les services locaux d'établissement en novembre 2020, comparées à celles de 2019, montrent une augmentation du trafic de 30%.

Après la pandémie, le secteur de l'établissement continuera à jouer un rôle vital de chef de file dans la construction nationale, la promotion de la cohésion sociale, et le développement de communautés plus accueillantes et inclusives à travers tout le Canada, tout en améliorant les résultats d'établissement des futurs citoyens canadiens. Le secteur verra poindre de nouvelles opportunités, mais il fera aussi face à de nouveaux défis, qui seront influencés par le nombre accru d'admissions d'immigrants, les technologies, le potentiel des approches de modes hybrides de livraison, et la nécessité toujours présente d'être réactif, flexible et innovateur.

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Dans le cadre plus large d'un agenda de politiques sociales, développer, mettre en œuvre et évaluer les résultats de projets pilotes d'un revenu de base universel qui incluent des nouveaux arrivants résidant dans différentes régions.



2. Dans le cadre plus large d'un agenda de politiques sociales, développer des options de logement à faible cout dont pourraient également bénéficier des nouveaux arrivants à travers le pays.
3. Réviser les taux de l'allocation logement pour les nouveaux arrivants.
4. Créer un projet pilote concernant la couverture maladie universelle pour inclure des travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile.
5. Réviser la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire et les critères d'admissibilité liés à la durée pour les réfugiés, ainsi que le taux des allocations de soutien au revenu du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) afin d'appuyer adéquatement les cas complexes et spéciaux des réfugiés parrainés par le gouvernement.
6. Créer un programme national de santé mentale clinique axé sur les traumatismes pour les personnes en phase d'établissement, dans de multiples langues, et qui vise spécifiquement les nouveaux arrivants réfugiés pendant leurs cinq premières années au Canada.
7. Dans le cadre plus large d'un plan de relance post-COVID-19 sensible au genre, allouer du financement ciblé pour appuyer les femmes immigrantes touchées par l'isolement social et le risque accru de violence familiale pendant la pandémie (y compris dans les communautés plus petites, rurales et éloignées).
8. Développer des appuis multilingues en matière de violence conjugale axés sur l'établissement.
9. Développer un répertoire central d'informations en matière de santé publique et d'urgence dans plusieurs langues qui pourra servir de source d'informations pour les agences d'établissement, les Partenariats locaux d'immigration et les Réseaux en immigration francophone et qu'ils pourront diffuser au besoin.
10. Explorer les manières permettant de s'assurer que les nouveaux arrivants peuvent accéder à des informations et appuis multilingues en ligne ou par téléphone, y compris par l'enrichissement des portails libre-service pour les clients nouveaux arrivants.
11. Allouer du financement aux organismes ethnoculturels pour renforcer leurs capacités à offrir des espaces communautaires dédiés, de l'éducation auprès du public et des activités d'engagement, du développement communautaire, et d'autres soutiens ciblés aux immigrants/résidents temporaires et minorités racisées.
12. Augmenter les critères d'admissibilité pour certains services d'établissement financés par le fédéral afin d'inclure les étudiants internationaux, les travailleurs étrangers temporaires, et les demandeurs d'asile.
13. Allouer un financement ciblé d'établissement pour appuyer les personnes admises sur une base temporaire en transition vers la résidence permanente.
14. Maintenir l'organisation d'examens et de cérémonies de citoyenneté en ligne à côté de ceux organisés en présentiel.
15. Revoir les procédures et modèles d'allocation de financement en matière d'établissement selon les leçons apprises durant la pandémie.

16. Élaborer un plan national multiniveaux pour appuyer les populations à risque y compris les nouveaux arrivants ayant un faible niveau de littératie numérique et un accès limité aux technologies pour s'assurer que le programme national d'établissement comprend des appuis à la littératie numérique dans tous les champs du programme.
17. Instaurer un budget ou un mécanisme national de remplacement du matériel informatique afin de garantir que les fournisseurs de services d'établissement actuels aient la capacité de continuer et d'étendre un mode hybride de livraison des services après la pandémie.
18. Dans le cadre du développement professionnel, allouer du financement ciblé aux agences de services pour la formation en littératie numérique, y compris les agences desservant les communautés plus petites, rurales et éloignées.

### **Le leadership mondial du Canada en matière de politiques et programmes d'immigration**

Les programmes et politiques d'immigration du Canada sont considérés comme des pratiques exemplaires et innovantes dans le monde. Les programmes d'immigration du Canada visent, ultimement, la construction nationale. Alors que d'autres pays sont confrontés à l'augmentation des sentiments anti-immigrants/réfugiés, au nationalisme, au racisme et à la xénophobie, l'appui du public et les perceptions favorables des Canadiens eu égard à l'immigration sont vus comme une exception, et le succès relatif de l'immigration au Canada repose sur un ensemble de pratiques exemplaires (Hiebert 2016). Le Canada se démarque grâce à une approche pangouvernementale et pansociétale de l'immigration, qui implique tous les paliers de gouvernement (par exemple, le programme des candidats des provinces, et le programme des candidats des municipalités en cours d'élaboration), les employeurs, et la société civile dans la politique de sélection et d'établissement des immigrants. Le Canada se démarque également grâce à des discours neutres sur l'immigration et à une sorte de sas de sécurité existant entre les débats sur l'immigration et les problèmes sécuritaires. Le gouvernement du Canada fait aussi un bon travail pour communiquer au public les conséquences économiques et démographiques des faibles taux de fécondité au Canada et donc la nécessité impérieuse de recourir à l'immigration. Enfin, le système de sélection du Canada a globalement réussi à conserver une certaine hétérogénéité en termes de catégories d'immigrants et lieux d'origine, renforçant par là même le discours positif canadien sur l'immigration (Hiebert 2016).

En plus de la position exceptionnelle du Canada en termes d'appui public à l'immigration, le leadership mondial du Canada en la matière s'est vu clairement lors de l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tous deux approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2018 (AGNU 2018; Milner 2020). Le Canada a été un chef de file durant la rédaction de ces deux Pactes et a démontré son engagement envers le régime mondial d'aide aux réfugiés grâce à sa contribution financière au HCR, son appui diplomatique, et ses efforts en matière de réinstallation des réfugiés. Plus récemment, cela s'est manifesté par la réinstallation de plus de 25 000 réfugiés syriens en 2015, et le leadership diplomatique exercé dans l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés (IMPR), qui offre un modèle innovant de réinstallation des réfugiés à l'échelle internationale, ainsi qu'un engagement humanitaire de réinstaller plus de 30 000 réfugiés par année.

En résumé, le Canada demeure le chef de file mondial en matière d'approches et de modèles d'immigration, d'établissement et d'intégration en raison de son processus rationnel et efficace de sélection et d'admission des résidents permanents; de ses voies d'accès à la citoyenneté; du rôle bien établi des ONG et de la société civile dans l'appui à l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, et du rôle joué par la CISR, une entité administrative indépendante, dans l'examen des demandes d'asile et des processus d'appel.

Néanmoins, malgré ce modèle unique et cette position exceptionnelle dans le monde, il y a de plus en plus de débats chez les Canadiens sur certains aspects éthiques du système actuel. Parmi ces débats, on retrouve notamment les questions suivantes :

- Le fait qu'on admette chaque année au Canada au moins deux fois plus de résidents temporaires que de résidents permanents. La plupart de ces résidents temporaires n'ont pas de voie d'accès à la résidence permanente.
- Le fait que depuis quelques années il y a deux fois plus de réfugiés parrainés par le secteur privé que de réfugiés parrainés par le gouvernement, ce qui soulève des inquiétudes quant à un possible transfert de l'engagement gouvernemental envers le régime mondial de protection des réfugiés vers la société civile.
- L'influence grandissante des employeurs et des institutions postsecondaires dans la sélection des futurs citoyens canadiens malgré la mise en avant de leur propre intérêt économique plutôt que l'intérêt et les objectifs de la nation.
- L'accent mis par le Canada sur l'admission d'immigrants hautement qualifiés nonobstant le coût potentiel de cette fuite des cerveaux pour les pays de provenance.
- L'utilisation accrue d'un système à deux volets sans pour autant offrir les appuis adéquats à ceux qui en ont besoin pendant la première étape de leurs nouvelles vies au Canada.
- La dépendance persistante aux travailleurs agricoles saisonniers et autres travailleurs étrangers temporaires pour occuper des emplois essentiels sans occasion viable pour eux de devenir résidents permanents.
- La sous-utilisation constante des compétences des immigrants alors qu'ils ont été sélectionnés en vertu de leur éducation, de leurs compétences et de leur maîtrise de la langue, ce qui constitue un gâchis de capital humain.

Les conséquences de la dépendance du Canada vis-à-vis des migrants internationaux et la sous-utilisation de leurs compétences doivent particulièrement être prises en considération en ce qui a trait aux soins de santé. En 2018, 8,5% des infirmiers et 26,4% des médecins au Canada avaient été formés à l'étranger. Cela se fait parfois aux dépens des régions de provenance, typiquement des pays à faible revenu qui connaissent une émigration s'apparentant à une fuite des cerveaux. Le Canada a une responsabilité, devant la communauté internationale, d'atténuer les conséquences de cette mobilité de la main d'œuvre, et en plus, il est bien positionné pour exercer un leadership dans le développement de stratégies mondiales concernant les professionnels de santé et une offre intégrée des soins de santé grâce à des forums tels que l'Assemblée mondiale de la santé, pour que plus d'attention soit portée aux agendas concernant les travailleurs du secteur de la santé et notamment des soins infirmiers (OMS 2020). L'importance du genre en ce qui a trait aux travailleurs de la santé montre qu'il s'agit d'un domaine qui correspond bien à l'engagement du Canada envers des politiques sensibles au genre et une politique étrangère féministe (Gouvernement du Canada 2017a).

Pour continuer à remplir son rôle de chef de file mondial en matière d'immigration, le Canada devra discuter et résoudre ces questions éthiques sur certains aspects des politiques et programmes d'immigration. Cela nécessite des délibérations entre les paliers de gouvernement, en prenant en compte les conséquences non seulement sur le Canada et les Canadiens, mais aussi sur les pays de provenance des personnes qui souhaitent faire du Canada leur nouveau foyer. Certaines de ces questions éthiques ont surgi de façon sporadique au fil du temps en réponse à certaines demandes spécifiques et problèmes précis. Nous sommes contents de voir que certains de ces questionnements ont été intégrés dans la Lettre de mandat supplémentaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (Gouvernement du Canada 2021d). Cependant, il est temps de réinitialiser et de réévaluer l'ensemble des politiques et programmes d'immigration, plutôt que leurs composantes individuelles.

Comme nous l'avons souligné plus tôt dans cette note de breffage, l'opinion publique sur l'immigration peut varier de façon importante à travers le pays et au fil du temps. Elle est influencée par de nombreux facteurs dont les besoins économiques régionaux, les discours politiques du moment, le taux de chômage, les histoires relatées par les médias, les crises humanitaires à l'étranger, ainsi que l'intégration locale et la cohésion sociale perçues. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux doivent s'engager envers un programme d'éducation du public pour éduquer les Canadiens sur les principaux aspects des politiques et programmes d'immigration et d'intégration du Canada, mais aussi informer les Canadiens de la valeur, et de la nécessité, d'une immigration forte pour assurer la prospérité future de la nation. Le partage accru d'informations sur les objectifs et impacts des politiques et programmes d'immigrations actuels permettrait au public d'être mieux informé. C'est seulement après que pourra avoir lieu une consultation publique plus inclusive, éclairée et dynamique sur les manières dont les politiques et programmes d'immigration pourraient évoluer dans l'avenir afin de répondre aux besoins démographiques, économiques (notamment la main d'œuvre), sociaux et humanitaires de la nation. Si nous sommes de l'avis que l'immigration est étroitement liée à la construction nationale, et considérant l'accélération des admissions et des changements démographiques dans la société canadienne, il s'avère alors impératif qu'IRCC s'engage auprès d'un plus grand nombre de résidents afin d'élaborer et de comprendre quelle est la vision de l'immigration au Canada pour la prochaine décennie et au-delà. Il s'agira d'une des discussions les plus importantes et vitales de notre vie. Nous recommandons la création d'un programme d'éducation du public, suivi d'un examen complet, soit sous la forme d'une Commission royale, soit sous la forme d'un groupe de travail ou d'un autre mécanisme, pour impliquer les Canadiens dans une conversation sur l'avenir de l'immigration au Canada, et un recalibrage de ses politiques et programmes afin de répondre aux besoins actuels et futurs du Canada et à ses responsabilités internationales.

À ces décisions sur les politiques et programmes d'immigration du Canada, devraient correspondre l'élaboration et la promotion d'attitudes positives sur la scène internationale. Le Canada devrait par exemple continuer à être un chef de file dans la défense des Pactes mondiaux, en promouvant d'autres voies d'accès pour un nombre accru de réinstallations (par ex. les réfugiés parrainés par le privé; le projet de voie d'accès à la mobilité économique pour les réfugiés qualifiés). Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent aussi jouer un plus grand rôle à l'Assemblée mondiale de la santé concernant la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 (OMS 2016).

Dans ce contexte, il sera important pour le Canada d'accroître son engagement envers le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international du personnel de santé (OMS 2010) au travers d'accords bilatéraux qui promeuvent des idéaux de migrations équitables. Un des grands problèmes complexes qui émergent dans les pays du Sud est la fuite des cerveaux et son lien avec des pénuries très importantes de travailleurs de la santé qualifiés dans ces pays, et dans les pays du Nord des inquiétudes concernant le niveau et la qualité de la formation des professionnels formés à l'étranger qu'ils accueillent (Breining-Kaufmann et al. 2003). Le problème de la fuite des cerveaux peut être en partie réglé par la création de codes volontaires relativement au recrutement et aux migrations internationales des travailleurs de la santé afin de réduire le recrutement dans des régions aux prises avec des pénuries sévères de personnels de santé. Une motivation derrière ces codes volontaires se trouve dans le désir d'assurer une justice sociale transnationale car l'exode des personnels de santé représente une distribution inégale des investissements en formation réalisés par les pays du Sud. Cependant, dans certains cas, cette émigration est promue par des pays du Sud dans le cadre d'une politique d'exportation de la main d'œuvre (Rodriguez 2010). Au regard de cette réalité, le langage des codes d'éthique en recrutement et des accords sur la main d'œuvre ne porte pas sur des compensations pour les pays du Sud concernés, mais sur l'idée de trouver un « bénéfice mutuel » dans le processus migratoire (Connoll & Buchan 2011). Cette approche de « bénéfice mutuel » pourrait inclure l'utilisation d'accords de commerce sur des services de santé et des échanges de formation pour compenser les régions qui envoient ce personnel de santé (Stilwell et al. 2004). L'offre de formation pourrait répondre au problème de la fuite des cerveaux et à celui de la qualité de la formation, et des exemples de cela existent dans certains accords bilatéraux déjà signés sur le personnel de santé (Breining-Kaufmann et al. 2003; Dhillon et al. 2010).

Plus généralement, nous encourageons tous les paliers de gouvernement et les personnes et organismes en charge des réglementations liées aux professions à élargir leurs horizons et à porter attention à l'intégration en milieu de travail des immigrants afin que leurs contributions soient utilisées à leur plein potentiel « afin d'aider l'économie canadienne à reprendre à la suite de la COVID-19, [et] de stimuler la croissance future » (Gouvernement du Canada 2020j).

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Établir un programme d'éducation du public sur l'immigration, suivi d'un examen complet, soit sous la forme d'une Commission royale, soit sous la forme d'un groupe de travail ou d'un autre mécanisme, afin d'engager les Canadiens dans une discussion sur l'avenir de l'immigration au Canada, et sur un recalibrage de ses politiques et programmes visant à pourvoir aux besoins actuels et futurs du Canada et respectant ses responsabilités internationales.
2. Continuer à faire preuve de leadership dans les Pactes mondiaux pour les réfugiés et les migrations, en promouvant des voies d'accès originales pour augmenter le nombre des réinstallations à l'échelle mondiale.
3. Améliorer l'engagement du Canada envers le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé grâce à un engagement renouvelé avec des accords bilatéraux faisant la promotion d'idéaux d'équité en matière de migrations.



4. Bâtir des partenariats forts entre le secteur de la santé canadien et les institutions de formation médicale dans les autres pays, et appuyer le renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation en soins de santé dans les pays d'émigration des professionnels de santé.
5. Établir un réseau coordonné de pratiques exemplaires nationales sur l'intégration des immigrants qualifiés en milieu de travail qui leur permettent de mettre en pratique et de faire briller leurs connaissances, qualifications et talents.

## **Conclusion**

Cette note de breffage a mis en exergue les forces et les faiblesses des politiques et programmes d'immigration du Canada révélées par la pandémie de la COVID-19. L'importance de l'immigration au Canada continuera de croître et l'immigration sera une composante à part entière de la relance du pays après la pandémie. Il est temps de réévaluer les politiques et programmes d'immigration du Canada, et d'accroître le leadership du Canada en matière d'immigration sur la scène internationale. Les auteurs offrent des perspectives et des recommandations pour revigorer et optimiser le programme d'immigration du Canada pour la prochaine décennie et après.

## Références

- Adams, M., (2019). *Did it happen here? Canadian attitudes towards immigrants, refugees and multiculturalism in the age of Trump and Brexit* [PowerPoint presentation]. The Centre for Research on Migration and Ethnic Relations and the Network for Economic and Social Trends at Western University. 14 novembre. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://nest.uwo.ca/img/speaker\\_series\\_201920/MichaelAdams-DidItHappenHere.pdf](https://nest.uwo.ca/img/speaker_series_201920/MichaelAdams-DidItHappenHere.pdf)
- Al-Qazzaz, K., (2020). Islamophobia is on the rise during COVID-19. *Policy Options / Options Politiques* [en ligne]. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2020/islamophobia-is-on-the-rise-during-covid-19/>
- Alboim, N. et Cohl, K., (2020). Temporary foreign workers responsible for much of our food production are vulnerable. Changing immigration could improve our safety and theirs. *Policy Options / Options Politiques* [en ligne]. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2020/more-agricultural-workers-should-become-permanent-residents/>
- Alhmidi, M., (2021)., Five years after call to add Indigenous rights to citizenship guide, no changes made. *CTV News* [en ligne]. 15 février. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.ctvnews.ca/canada/five-years-after-call-to-add-indigenous-rights-to-citizenship-guide-no-changes-made-1.5309116>
- Allen, S.W., (2021). Express entry economic immigration timelines a 'joke,' say lawyers as processing times increase. *The Hill Times* [en ligne]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible ici : <https://www.hilltimes.com/2021/02/03/express-entry-economic-immigration-timelines-a-joke-say-lawyers-as-processing-times-increase/282063>
- Arbel, E. and Joeck, M., (2021). [sous presse]. Immigration detention in an age of COVID-19. Dans : C. Dauvergne, (dir.) *Research Handbook on the Law and Politics of Migration*. Cheltenham : Edward Elgar.
- Arulampalam, W., Gregg, P. et Gregory, M., (2008). Unemployment scarring. *The Economic Journal* [en ligne]. 111(475), 577-584. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1111/1468-0297.00663
- Asbrock, F. et Fritsche, I., (2013). Authoritarian reactions to terrorist threat: Who is being threatened, the Me or the We? *International Journal of Psychology* [en ligne]. 48(1), 35-49. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1080/00207594.2012.695075
- Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)., (2018). Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Document final de la Conférence. A/CONF.231/3. [Consulté le 29 décembre 2020]. Disponible ici : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/244/48/PDF/N1824448.pdf?OpenElement>
- Association des Universités de l'Atlantique., (2020). *Association of Atlantic Universities: 2020-2021 preliminary survey of enrolments* [en ligne]. Halifax : Association des Universités de l'Atlantique. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : [https://www.atlanticuniversities.ca/sites/default/files/u160/Visa\\_First-Year%20FT\\_New%20Transfer%20Enrolments\\_20-21\\_Oct30%2720.pdf](https://www.atlanticuniversities.ca/sites/default/files/u160/Visa_First-Year%20FT_New%20Transfer%20Enrolments_20-21_Oct30%2720.pdf)
- Atlin, J., (2020). Skilled immigrants & workforce integration: How has COVID-19 impacted the financial well-being of immigrants, temporary workers, and international students in Canada? *World Education News & Reviews* [en ligne]. 27 aout. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://wenr.wes.org/2020/08/how-has-covid-19-impacted-the-financial-well-being-of-immigrants-temporary-workers-and-international-students-in-canada>
- Baumann, A. et Blythe, J., (2008). Globalization in higher education in nursing. *The Online Journal of Issues in Nursing* [en ligne]. 13(2), Manuscript-4. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://ojin.nursingworld.org/MainMenuCategories/ANAMarketplace/ANAPeriodicals/OJIN/TableofContents/vol132008/No2May08/GlobalizationofHigherEducation.aspx>
- Bélanger, D. et Candiz, G., (2020). The politics of 'waiting' for care: immigration policy and family reunification in Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies* [en ligne]. 46(16), 3472-3490. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1592399>
- BCÉ (Bureau du commissaire à l'équité), (2015). Rapports sur les pratiques d'inscription équitables : Directive à l'intention des organismes de réglementation de l'Ontario [en ligne]. Toronto, 2015. [Consulté le 3 février 2021]. Disponible ici : [https://www.fairnesscommissioner.ca/fr/Publications/PDF/guidelines\\_for\\_fair\\_registration\\_practices\\_reports\\_pdf\\_french\\_2015.pdf](https://www.fairnesscommissioner.ca/fr/Publications/PDF/guidelines_for_fair_registration_practices_reports_pdf_french_2015.pdf)
- BCÉ (Bureau du commissaire à l'équité), (2019). Rapport annuel du Bureau du commissaire à l'équité 2018-2019 [en ligne]. Toronto, 2019. [Consulté le 28 février 2021]. Disponible ici : [https://www.fairnesscommissioner.com/fr/Publications/PDF/OFC\\_Annual\\_Report\\_2018-2019.pdf](https://www.fairnesscommissioner.com/fr/Publications/PDF/OFC_Annual_Report_2018-2019.pdf)
- Bivens, J., (2014). Long-term unemployment has not damaged the productivity of workers: A review of the evidence on long-term unemployment's lasting effects on workers, households, and the economy. *Economic Policy Institute* [en ligne]. Briefing Paper No. 384. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.epi.org/publication/long-term-unemployment-scarring/>
- Bourgeault, I. L., Atanackovic, J. et LeBrun, J., (2010). Brain gain, drain and waste: the experiences of internationally educated health professionals in Canada. *Health Worker Migration* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.hhr-rhs.ca/index.php?option=com\\_mtree&task=viewlink&link\\_id=5474&Itemid=109&lang=en](https://www.hhr-rhs.ca/index.php?option=com_mtree&task=viewlink&link_id=5474&Itemid=109&lang=en)

- Bragg, B. et Wong, L. L., (2016). "Cancelled dreams": Family reunification and shifting Canadian immigration policy. *Journal of Immigrant & Refugee Studies* [en ligne]. 14(1), 46-65. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1080/15562948.2015.1011364>
- Breining-Kaufmann, C., Chadha, R., et Winters, A. L., (2003). Chapter 3: The temporary movement of workers – GATS mode 4. Dans L. A. Winters et P. S. Mehta, (dir.) *Bridging the Differences: Analyses of Five Issues of the WTO Agenda*. Jaipur : CUTS Centre for International Trade, Economics & Environment. pp. 111-146.
- Brochu, P., Gross, T., et Worswick, C., (2016). *Temporary foreign workers and firms: Theory and Canadian evidence* [en ligne]. Waterloo : Canadian Labour Economics Forum (CLEF): Working Paper Series, No. 6. [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/203337/1/CLEF-006-2016-Fall-Brochu-Gross-Worswick.pdf>
- Brown v. Canada* [2020] 2020 FCA 130, A-274-14, A-282-17.
- Browne, C. V. et Braun, K. L., (2008). Globalization, women's migration, and the long-term-care workforce. *Gerontologist* [en ligne]. 48(1), 16-24. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1093/geront/48.1.16
- Bureau, B., (2020). Immigration detention centres emptied over fear of possible COVID-19 outbreaks. *CBC News* [en ligne]. 10 novembre. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/immigration-detainees-released-covid-1.5795659>
- Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), (2020). Les étudiants internationaux au Canada [en ligne]. *Bureau canadien de l'éducation internationale*. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://cbie.ca/fr/infographique/>
- Burstein, M., (2010). *Reconfiguring settlement and integration: A service provider strategy for innovation and results* [en ligne]. CISSA-ACSEI. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <http://p2pcanada.ca/wp-content/uploads/2011/09/Reconfiguring-Settlement-and-Integration.pdf>
- Burczycka, M. (2018). Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018 [en ligne]. *Statistique Canada*. [Consulté le 28 février 2021]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00018/02-fra.htm>
- Call, A., (2020). *The economic impact of international students on Peterborough's local economy* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.trentu.ca/community-based-research/sites/trentu.ca.community-based-research/files/documents/4848\\_WDB\\_Adam%20Call\\_Final%20Report.pdf](https://www.trentu.ca/community-based-research/sites/trentu.ca.community-based-research/files/documents/4848_WDB_Adam%20Call_Final%20Report.pdf)
- Cameron, R., Farivar, F. et Dantas, J., (2019). The unanticipated road to skills wastage for skilled migrants: the non-recognition of overseas qualifications and experience (ROQE). *Labour & Industry: a journal of the social and economic relations of work* [en ligne]. 29(1), 80-97. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1080/10301763.2018.1554098>
- Conseil canadien pour les réfugiés., (2020). *Le parrainage privé des réfugiés* [en ligne]. Montréal : Conseil canadien pour les réfugiés. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://ccrweb.ca/fr/parrainage-prive-refugies>
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), (2020). *Rapport de surveillance des communications : disponibilité du service LTE et de la large bande* [en ligne]. Ottawa : Gouvernement du Canada. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2020/cmr4.htm>
- CBC News., (2020). Trudeau promises to connect 98% of Canadians to high-speed internet by 2026. *CBC News* [en ligne]. 9 novembre. [Consulté le 9 novembre 2020]. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/news/politics/broadband-internet-1.5794901>
- Centre de recherche-action sur les relations raciales., (2020a). Un « vote historique » : le conseil municipal adopte à l'unanimité une résolution visant à dénoncer le racisme anti-asiatique. *Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <http://www.crarr.org/?q=fr/node/20115>
- Centre de recherche-action sur les relations raciales., (2020b). Coronavirus et racisme anti-asiatique, comment réagir : le CRARR diffuse des conseils en chinois et en vietnamien. *Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <http://www.crarr.org/?q=node/20097>
- Chabannes, R., (2020). L'immigration francophone dévise de 70% en Ontario. *ONFR+* [en ligne]. 31 aout. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://onfr.tfo.org/limmigration-francophone-devisse-de-70-en-ontario/>
- Charles, C. H. et Øverlid, V., (2020). Many international students in Canada find themselves in a precarious situation. Pandemic-driven tuition hikes will damage efforts to attract them. *Policy Options / Options Politiques* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/july-2020/tuition-hikes-exacerbating-existing-challenges-for-international-students/>
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), (2020). *Statistiques relatives aux personnes arrivées à la suite d'un passage irrégulier à la frontière* [en ligne]. Ottawa : Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : <https://irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/Pages/Statistiques-relatives.aspx>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, (2012). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : [https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf)

- Condo, N., (2020). *Impact of COVID on marginalized groups: From discourse to action* [présentation PowerPoint]. Dans E. del Castello (présidence). Les impacts de la COVID-19 sur les communautés marginalisées. Atelier à la Conférence nationale 2020 de Voies vers la prospérité. Novembre 2020.
- Conference Board of Canada., (2020a). A prolonged COVID-19 recovery – The Conference Board of Canada releases its Provincial Economic Outlook. *The Conference Board of Canada* [en ligne]. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/2020/08/24/a-prolonged-covid-19-recovery-the-conference-board-of-canada-releases-its-provincial-economic-outlook?AspxAutoDetectCookieSupport=1>
- Conference Board of Canada., (2020b). Tough times ahead: Provincial summary for executives. *The Conference Board of Canada* [en ligne]. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.conferenceboard.ca/focus-areas/canadian-economics/provincial-outlook>
- Connell, J. et Buchan, J., (2011). The impossible dream? Codes of practice and the international migration of skilled health workers. *World Medical & Health Policy* [en ligne]. 3(3), 1-17. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.2202/1948-4682-1175>
- Conseil national des musulmans canadiens., (n.d.). *Islamophobia in Edmonton: Send a letter to the leaders of Alberta on Islamophobia in Edmonton*. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.nccm.ca/edmonton/>
- Crossman, E., Hou, F. et Picot, G., (2020). *Sélection des immigrants en deux étapes : examen des avantages et des défis potentiels* [en ligne]. Statistique Canada : Aperçus économiques. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020009-fra.htm>
- Cullen, C., (2020). Some students still confused about emergency benefits, groups say. *CBC* [en ligne]. 13 juin. Mise à jour 13 juin. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/news/politics/student-benefit-confusion-1.5610864>
- Dennison, J. et Geddes, A., (2020). Why COVID-19 does not necessarily mean that attitudes towards immigration will become more negative. *CADMUS: EUI Research Repository* [en ligne]. 1-8. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/68055>
- Dhillon, I. S., Clark, M. E. et Kapp, R. H., (2010). *Innovations in cooperation: A guidebook on bilateral agreements to address health worker migration* [en ligne]. Washington : The Aspen Institute. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.aspeninstitute.org/wp-content/uploads/files/content/docs/pubs/Bilateral%20Report\\_final%20code.pdf](https://www.aspeninstitute.org/wp-content/uploads/files/content/docs/pubs/Bilateral%20Report_final%20code.pdf)
- Dickson, J., (2020). Health care improvements boost Canada to fourth in world for immigration integration. *The Globe and Mail* [en ligne]. 9 décembre. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-health-care-improvements-boost-canada-to-fourth-in-world-for/>
- Dickson, J., (2021). Refugees turned away in record numbers as countries close borders due to COVID-19. *The Globe and Mail* [en ligne]. 25 janvier. [Consulté le 6 février 2021]. Disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-refugees-turned-away-in-record-numbers-as-countries-close-borders-due/>
- Dobrowolsky, A., (2011). The intended and unintended effects of a new immigration strategy: Insights from Nova Scotia's Provincial Nominee Program. *Studies in Political Economy* [en ligne]. 87(1), 109-141. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1080/19187033.2011.11675022
- Dovidio, J. F., Love, A., Schellhaas, F. et Hewstone, M., (2017). Reducing intergroup bias through intergroup contact: Twenty years of progress and future directions. *Group Processes & Intergroup Relations* [en ligne]. 20(5), 606-620. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1177/1368430217712052>
- Doyle, S., (2020). Migrant workers falling through cracks in health care coverage. *Canadian Medical Association Journal* [en ligne]. 192(28), E819-E820. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : doi: 10.1503/cmaj.1095882
- Drolet, J. et Teixeira, C., (2020). Fostering immigrant settlement and housing in small cities: Voices of settlement practitioners and service providers in British Columbia, Canada. *The Social Science Journal* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1016/j.soscij.2019.07.010
- EKOS. (2019). *Increased polarization on attitudes to immigration reshaping the political landscape in Canada* [en ligne]. Ottawa : EKOS Politics. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.ekospolitics.com/index.php/2019/04/increased-polarization-on-attitudes-to-immigration-reshaping-the-political-landscape-in-canada/>
- El-Assal, K., (2020). 642,000 international students: Canada now ranks 3<sup>rd</sup> globally in foreign student attraction. *CIC News* [en ligne]. 20 février. Mise à jour le 20 février 12:05. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.cicnews.com/2020/02/642000-international-students-canada-now-ranks-3rd-globally-in-foreign-student-attraction-0213763.html#gs.p2t5ai>
- El-Assal, K., (2021). Canada welcomed 184,000 new immigrants in 2020. *CIC News* [en ligne]. [Consulté le 28 février 2020]. Disponible ici : <https://www.cicnews.com/2021/02/canada-welcomed-184000-new-immigrants-in-2020-0217133.html#gs.t9h61k>
- Ellermann, A. et Gorokhovskaia, Y., (2020). The impermanence of permanence: The rise of probationary immigration in Canada. *International Migration* [en ligne]. 58(6), 45-60. [Consulté le 12 janvier 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1111/imig.12645>

- Esipova, N., Ray, J. et Tsubutashvili, D., (2020). Canada no. 1 for migrants, U.S. in sixth place. *Gallup* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://news.gallup.com/poll/320669/canada-migrants-sixth-place.aspx>
- Esses, V. M., (2021). Prejudice and discrimination toward immigrants. *Annual Review of Psychology* [en ligne]. 72(1), 503-531. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.annualreviews.org/doi/pdf/10.1146/annurev-psych-080520-102803>
- Esses, V. et Carter, C., (2019). *Au-delà des grandes villes. Comment les petites collectivités au Canada peuvent attirer et retenir les nouveaux arrivants* [en ligne]. Canada : Voies vers la prospérité. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <http://p2pcanada.ca/files/2019/09/Au-Dela-Des-Grandes-Villes.pdf>
- Esses, V. M., Sutter, A., Bouchard, J., Choi, K. et Denice, P., (2021). [sous presse]. North American attitudes toward immigrants and immigration in the time of COVID-19: The role of national attachment and threat.
- Esses, V. M., Wagner, U., Wolf, C., Preiser, M. and Wilbur, C. J., (2006). Perceptions of national identity and attitudes toward immigrants and immigration in Canada and Germany. *International Journal of Intercultural Relations* [en ligne]. 30(6), 653-669. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2006.07.002>
- Estabrooks, C. A., Squires, J. E., Carleton, H. L., Cummings, G. G. et Norton, P. G., (2015). Who is looking after Mom and Dad? Unregulated workers in Canadian long-term care homes. *Canadian Journal on Aging / La Revue canadienne du vieillissement* [en ligne]. 34(1), 47-59. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1017/S0714980814000506
- Falconer, R., (2020). *Grown locally, harvested globally: The role of temporary foreign workers in Canadian agriculture* [en ligne]. Calgary : The School of Public Policy : The Simpson Centre for Agriculture and Food Innovation and Public Education. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2020/07/Grown-Locally-Falconer.pdf>
- Faulkner, J., Schaller, M., Park, J. H. et Duncan, L. A., (2004). Evolved disease-avoidance mechanisms and contemporary xenophobic attitudes. *Group Processes & Intergroup Relations* [en ligne]. 7(4), 333-353. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://refugeereseach.net/wp-content/uploads/2016/11/Faulkner-et-al-2004-Xenophobic-attitudes.pdf>
- Field, A. et Quon, A., (2020). Canadian officials urged to collect race-based health data during COVID-19. *Global News* [en ligne]. 15 juillet. Mise à jour le 15 juillet 6:59. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : <https://globalnews.ca/news/7180914/canada-race-based-data-covid-19/>
- Finlayson, J., (2020). FINLAYSON: COVID-related job losses concentrated in urban areas... especially Metro Vancouver. *Victoria News* [en ligne]. 30 septembre. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.vicnews.com/opinion/finlayson-covid-related-job-losses-concentrated-in-urban-areas-especially-metro-vancouver/>
- Firang, D., (2020). The impact of COVID-19 pandemic on international students in Canada. *International Social Work* [en ligne]. 1-5. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1177/0020872820940030>
- Friesen, J., (2020). Colleges, universities expecting large financial losses from drop in international students. *The Globe and Mail* [en ligne]. 3 septembre. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-colleges-universities-expecting-large-financial-losses-from-drop-in/>
- Gaucher, D., Friesen, J. P., Neufeld, K. H. S. et Esses, V. M., (2017). Changes in the positivity of migrant stereotype content: How system-sanctioned pro-migrant ideology can affect public opinions of migrants. *Social Psychological and Personality Science* [en ligne]. 9(2), 223-233. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1177/1948550617746463>
- Ghosh, I., (2020). Canada's economic forecasts slashes as COVID-19's second wave takes hold. *Huff Post* [en ligne]. 23 octobre. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : [https://www.huffingtonpost.ca/entry/canada-economic-forecast\\_ca\\_5f92cbf4c5b66d4a0dbe6422](https://www.huffingtonpost.ca/entry/canada-economic-forecast_ca_5f92cbf4c5b66d4a0dbe6422)
- Gonzalez-Barrera, A. et Connor, P., (2019). Around the world, more say immigrants are a strength than a burden. *Pew Research Center* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.pewresearch.org/global/2019/03/14/around-the-world-more-say-immigrants-are-a-strength-than-a-burden/>
- Gordon, J., (2020). Staying home: Drop in foreign students bad omen for Canada's labor market. *Reuters* [en ligne]. 15 septembre. Mise à jour le 28 septembre. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.reuters.com/article/idCAKBN26632B?edition-redirect=ca>
- Gouvernement du Canada., (2016). *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger* [en ligne]. Ottawa : Emploi et Développement social Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres/financement-cadre.html>
- Gouvernement du Canada., (2017a). *Politique d'aide internationale féministe du Canada* [en ligne]. Ottawa : Affaires mondiales Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/iap2-fra.pdf?\\_ga=2.192743658.1740891240.1613826705-1298628707.1613826705](https://www.international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/iap2-fra.pdf?_ga=2.192743658.1740891240.1613826705-1298628707.1613826705)
- Gouvernement du Canada., (2017b). *Évaluation du Programme des candidats des provinces* [en ligne]. Ottawa : direction Recherche et Évaluation : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/evaluation/execsum-e1-2015-pnp-fr.pdf>



- Gouvernement du Canada., (2017c). *Entrée express : observations préliminaires sur les améliorations de novembre 2016* [en ligne]. Ottawa : Gouvernement du Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/entree-express-observations-preliminaires-nov-2016.html>
- Gouvernement du Canada., (2018). *Admissibilité aux programmes d'Entrée express* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite.html>
- Gouvernement du Canada., (2019a). *Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale 2019-2024* [en ligne]. Ottawa : Affaires mondiales Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies-sei/Miser-sur-le-succes-la-Strategie-en-matiere-d-education-internationale-2019-2024.pdf>
- Gouvernement du Canada., (2019b). *Améliorer les services d'établissement au Canada. Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration* [en ligne]. Ottawa : Chambre des Communes. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIMM/Reports/RP10577155/cimmrp26/cimmrp26-f.pdf>
- Gouvernement du Canada., (2019c). *Atteindre nos objectifs : Stratégie en matière d'immigration francophone* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone.html>
- Gouvernement du Canada., (2019d). *Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté* [en ligne]. Ottawa : Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la>
- Gouvernement du Canada., (2019e). *Programme d'établissement* [en ligne]. Ottawa : Gouvernement du Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/modalites-programmes/etablissement.html>
- Gouvernement du Canada., (2019f). *Permis d'études : travail hors campus* [en ligne]. Ottawa : Gouvernement du Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis-etudes/travail-hors-campus.html>
- Gouvernement du Canada., (2019g). *Accueil de 25 000 réfugiés syriens en 100 jours* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/bienvenue-refugies-syrien/comment.html>
- Gouvernement du Canada., (2020a). *#Immigrationça compte : découvrez comment l'immigration renforce le Canada* [en ligne]. *Gouvernement du Canada*. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte.html>
- Gouvernement du Canada., (2020b). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2020* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2020.html>
- Gouvernement du Canada., (2020c). *Les demandes présentées dans le cadre du Programme pilote sur l'agroalimentaire seront acceptées à compter du 15 mai* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/05/les-demandes-presentees-dans-le-cadre-du-programme-pilote-sur-lagroalimentaire-seront-acceptees-a-compter-du-15-mai.html>
- Gouvernement du Canada., (2020d). *Le Canada fait le point sur les exemptions aux restrictions de voyage afin de protéger les Canadiens et d'appuyer l'économie* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/03/le-canada-presente-des-exemptions-auxrestrictions-de-voyage-afin-de-protger-les-canadiens-et-dappuyer-leconomie.html>
- Gouvernement du Canada., (2020e). *Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 Décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>
- Gouvernement du Canada., (2020f). *Maladie à coronavirus (COVID-19): étudiants étrangers* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19/etudiants.html>
- Gouvernement du Canada., (2020g). *Évaluation du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/eval-atlantique-immigration-pilote.html>
- Gouvernement du Canada., (2020h). *Mesures de facilitation pour aider les étudiants étrangers touchés par la pandémie de COVID-19* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/08/mesures-de-facilitation-pour-aider-les-etudiants-etrangers-touchees-par-la-pandemie-de-covid-19.html>

- Gouvernement du Canada., (2020i). *Le gouvernement met en place de nouvelles mesures à la frontière pour protéger la santé publique canadienne et fournit une mise à jour sur les restrictions de voyage* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/10/le-gouvernement-met-en-place-de-nouvelles-mesures-a-la-frontiere-pour-proteger-la-sante-publique-canadienne-et-fournit-une-mise-a-jour-sur-les-restrictions.html>
- Gouvernement du Canada., (2020j). *Le gouvernement du Canada annonce un plan pour favoriser la reprise économique à l'aide de l'immigration* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/10/le-gouvernement-du-canada-annonce-un-plan-pour-favoriser-la-reprise-economique-a-l-aide-de-l-immigration.html>
- Gouvernement du Canada., (2020k). *Le gouvernement du Canada investit dans des mesures pour renforcer la protection des travailleurs étrangers temporaires (TET) et lutter contre les éclosions de COVID-19 sur les fermes* [en ligne]. Ottawa : Emploi et Développement social Canada. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/07/xxxxxx.html>
- Gouvernement du Canada., (2020l). *Orientation sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19* [en ligne]. Ottawa : Sécurité publique Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrtr/crtcl-nfrstrctr/esf-sfe-fr.aspx>
- Gouvernement du Canada., (2020m). *IRCC annonce la date de l'ouverture de son programme spécial pour les demandeurs d'asile travaillant dans le domaine de la santé pendant la pandémie* [en ligne]. Ottawa : Immigrants, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/12/ircc-annonce-la-date-de-l-ouverture-de-son-programme-special-pour-les-demandeurs-d-asile-travaillant-dans-le-domaine-de-la-sante-pendant-la-pandemie.html>
- Gouvernement du Canada., (2020n). *Protection de la population canadienne et des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire* [en ligne]. Ottawa : Agriculture et Agroalimentaire Canada. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2020/04/protection-de-la-population-canadienne-et-des-travailleurs-de-la-chaîne-d-approvisionnement-alimentaire.html>
- Gouvernement du Canada., (2020o). *Le ministre Mendicino annonce un assouplissement du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord et accueille des infirmiers auxiliaires* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 7 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/12/le-ministre-mendicino-annonce-un-assouplissement-du-programme-pilote-d-immigration-dans-les-communautés-nordiques-et-rurales-et-accueille-des-infirm.html>
- Gouvernement du Canada., (2020p). *Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2020-2022* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2020.html>
- Gouvernement du Canada., (2020q). *Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2021-2023* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2021-2023.html>
- Gouvernement du Canada., (2020r). *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC* [en ligne]. Ottawa : Gouvernement du Canada. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda>
- Gouvernement du Canada., (2020s). *Résidents temporaires : détenteurs de permis d'études – Mises à jour mensuelles d'IRCC* [en ligne]. Ottawa : Gouvernement du Canada. [Consulté le 6 Janvier 2021]. Disponible ici : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/90115b00-f9b8-49e8-afa3-b4cff8facaee>
- Gouvernement du Canada., (2020t). *Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique : examiner la mobilité de la main d'œuvre comme voie complémentaire pour les réfugiés* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/voie-d-accés-a-la-mobilite-economique-mobilite-de-la-main-d-oeuvre.html>
- Gouvernement du Canada., (2021a). *Appel de propositions : renforcement des capacités pour le parrainage privés de réfugiés – Lignes directrices sur le financement* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 1<sup>er</sup> février 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/financement/appel-propositions-parrainage-prive-capacites.html>
- Gouvernement du Canada., (2021b). *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Citoyenneté* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19/citoyennete.html>

- Gouvernement du Canada., (2021c). *Le gouvernement met en place une nouvelle politique d'intérêt public temporaire pour aider les anciens étudiants étrangers à vivre, à travailler et à continuer de contribuer au Canada* [en ligne]. Ottawa : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2021/01/le-gouvernement-met-en-place-une-nouvelle-politique-dinteret-public-temporaire-pour-aider-les-anciens-etudiants-etrangers-a-vivre-a-travailler-et-a.html>
- Gouvernement du Canada., (2021d). *Lettre de mandat supplémentaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté* [en ligne]. Ottawa : Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada. [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/01/15/lettre-de-mandat-supplementaire-du-ministre-de-limmigration-des>
- Gruda, A., (2020). Demandeurs d'asile : remercier à reculons. *La Presse* [en ligne]. 18 août. [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2020-08-18/demandeurs-d-asile-remercier-a-reculons.php>
- Guttman, A., Gandhi, S., Wanigarante, S., Lu, H., Ferreira-Legere, L. E., Paul, J., Gozdyra, P., Campbell, T., Chung, H., Fung, K., Chen, B., Kwong, J. C., Rosella, L., Shan, B. R., Saunders, N., Paterson, J. M., Bronskill, S. E., Azimae, M., Vermeulen, M. J. et Schull, M. J., (2020). *COVID-19 in immigrants, refugees and other newcomers in Ontario: Characteristics of those tested and those confirmed positive, as of June 13, 2020* [en ligne]. Toronto : ICES. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.ices.on.ca/Publications/Atlases-and-Reports/2020/COVID-19-in-Immigrants-Refugees-and-Other-Newcomers-in-Ontario>
- Hagar, H., (2020). *Where are the international students? How COVID-19 could affect Northern Ontario's economy* [en ligne]. Thunder Bay et Sudbury : Institut des politiques du Nord. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/briefing-notes/hagar-covid\\_internationalstudents\\_en.pdf](https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/briefing-notes/hagar-covid_internationalstudents_en.pdf)
- Hamilton, L., Veronis, L. et Walton-Roberts, M., (2020). *A national project: Syrian refugee resettlement in Canada*. Montréal, QC : McGill-Queen's University Press.
- Hango, D., (2020). *Crainte de stigmatisation liée à la COVID-19* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/statcan/45-28/CS45-28-1-2020-48-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/statcan/45-28/CS45-28-1-2020-48-fra.pdf)
- Harell, A., Soroka, S. et Iyengar, S., (2016). Locus of control and anti-immigrant settlement in Canada, the United States, and the United Kingdom. *Political Psychology* [en ligne]. 38(2), 245-260. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [doi: https://doi.org/10.1111/pops.12338](https://doi.org/10.1111/pops.12338)
- Harris, K., (2017). Canadian citizenship applications surge after government relaxes language, residency rules. *CBC* [en ligne]. 28 décembre. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/news/politics/canadian-citizenship-increase-changes-1.4456879>
- HCR., (2020). L'OIM et le HCR annoncent la suspension temporaire des voyages de réinstallation de réfugiés. *HCR* [en ligne]. 17 mars. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/3/5e7208c5a/loim-hcr-annoncent-suspension-temporaire-voyages-reinstallation-refugies.html>
- HCR., (2021). Avec la réinstallation des réfugiés à un niveau historiquement bas en 2020, le HCR appelle les États à offrir des places et à sauver des vies. *HCR* [en ligne]. 25 janvier. [Consulté le 6 février 2021]. Disponible ici : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2021/1/600e79ffa/reinstallation-refugies-niveau-historiquement-bas-2020-hcr-appelle-etats.html>
- Heidinger, L. et Cotter, A., (2020). *Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00046-fra.pdf?st=wEHp95BD>
- Helps, L., Silvius, R. et Gibson, R., (2020). *Rural insights series: COVID-19* [en ligne]. Alberta: The Canadian Rural Revitalization Foundation. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <http://crrf.ca/ri-newcomersmigrants/>
- Hennebry, J. et Walton-Roberts, M., (2019). Rebalancing act: promoting an international research agenda on women migrant care workers' health and rights. Dans K. B. Newbold et K. Wilson, (dir.) *A Research Agenda for Migration and Health*. Cheltenham : Edward Elgar Publishing. pp. 88-106.
- Hiebert, D., (2016). What's so special about Canada? Understanding the resilience of immigration and multiculturalism. *Migration Policy Institute* [en ligne]. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/TCM-Trust-Canada-FINAL.pdf>
- Hiebert, D., (2020). *Update on Canadian im/migration, December* [présentation PowerPoint]. 4 Décembre. Présentée à l'Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC.
- Hogg, M. A. et Adelman, J., (2013). Uncertainty-identity theory: Extreme groups, radical behavior, and authoritarian leadership. *Journal of Social Issues* [en ligne]. 69(3), 436-454. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [doi: https://doi.org/10.1111/josi.12023](https://doi.org/10.1111/josi.12023)

- Hou, F. et Schimmele, C., (2020). *Les adultes qui ont fait des études en santé, mais qui ne travaillent pas dans le secteur de la santé* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00004-fra.pdf?st=O\\_NUf6sJ](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00004-fra.pdf?st=O_NUf6sJ)
- Hou, F., Picot, G. et Zhang, J., (2020). *Transitions entre périodes d'emploi et de chômage vécues par les immigrants pendant la période de confinement obligatoire en raison de la COVID-19 et la période de reprise des activités* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00070-fra.pdf?st=YabJG9\\_2](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00070-fra.pdf?st=YabJG9_2)
- Hou, F., Crossman E. et Picot, G., (2020). *Sélection des immigrants en deux étapes : l'expérience de travail spécialisé par rapport à un emploi réservé* [en ligne]. Statistique Canada : Aperçus économiques. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020016-fra.htm>
- International Organization for Migration., (2020). *COVID-19 analytical snapshot #33: Combating xenophobia and racism* [en ligne]. Grand-Saconnex: International Organization for Migration. [Consulté le 30 décembre 2020] <sup>non disponible en fr.</sup> Disponible ici : [https://www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19\\_analytical\\_snapshot\\_33\\_combating\\_xenophobia.pdf](https://www.iom.int/sites/default/files/documents/covid-19_analytical_snapshot_33_combating_xenophobia.pdf)
- ISSofBC., (2020a). *Indigenous peoples greet newcomers in video* [en ligne]. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://issbc.org/blog/canadas-indigenous-peoples-greet-newcomers-in-educational-video>
- ISSofBC., (2020b). *COVID-19: Understanding client needs*. Vancouver : Immigrant Services Society of BC.
- Jedwab, J., (2020). *Canadian views on immigration levels and immigration categories in the COVID era* [présentation PowerPoint]. 21 aout. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://acs-aec.ca/en/covid19/canadian-views-on-immigration-levels-and-immigration-categories-in-the-covid-era/?utm\\_source=rss&utm\\_medium=rss&utm\\_campaign=canadian-views-on-immigration-levels-and-immigration-categories-in-the-covid-era](https://acs-aec.ca/en/covid19/canadian-views-on-immigration-levels-and-immigration-categories-in-the-covid-era/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=canadian-views-on-immigration-levels-and-immigration-categories-in-the-covid-era)
- Jelowicki, A., (2020). *Community groups frustrated Quebec won't collect race-based coronavirus data*. *Global News* [en ligne]. 20 aout. Mise à jour 20 aout 04:40. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : <https://globalnews.ca/news/7289113/quebec-coronavirus-covid-19-race-based-data-community-groups/>
- Johnson, L., (2020). *Alberta government postpones announcement on changes to Temporary Foreign Worker Program*. *Edmonton Journal* [en ligne]. 7 aout. Mise à jour 28 aout. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://edmontonjournal.com/news/politics/kenney-to-announce-changes-to-albertas-temporary-foreign-worker-program>
- Kaida, L., Hou, F. et Stick, M., (2020). *Les réfugiés sont-ils plus susceptibles de quitter leur destination initiale que les personnes dans la catégorie de l'immigration économique? Preuves récentes fondées sur les données longitudinales administratives du Canada* [en ligne]. Statistique Canada : Direction des études analytiques : documents de recherche. [Consulté le 3 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2020004-fra.htm>
- Kamil, Y. A., (2020). *'Not actually Canadian': Left out of CERB, many international students in Canada ask what's next*. *Study International* [en ligne]. 6 mai. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.studyinternational.com/news/cerb-for-students/>
- Keung, N., (2020). *Canada plans record levels of immigration in 'roadmap' to post-COVID-19 economic recovery*. *Toronto Star* [en ligne]. 30 octobre. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.thestar.com/news/canada/2020/10/30/canada-raises-immigration-targets-to-record-level-eyeing-covid-19-recovery.html>
- Keung, N., (2021a). *Canada kept doors open to temporary foreign workers during 2020's pandemic lockdown, new numbers reveal*. *Toronto Star* [en ligne]. 3 mars. [Consulté le 6 mars 2021]. Disponible ici : [https://www.thestar.com/news/canada/2021/03/03/canada-kept-doors-open-to-temporary-foreign-workers-during-2020s-pandemic-lockdown-new-numbers-reveal.html?fbclid=IwAR1KYi4HKIXCPb8-04GQdOE9Ua4dYIplINDVXZM\\_UIN5xIOiCeYLGxndFmk](https://www.thestar.com/news/canada/2021/03/03/canada-kept-doors-open-to-temporary-foreign-workers-during-2020s-pandemic-lockdown-new-numbers-reveal.html?fbclid=IwAR1KYi4HKIXCPb8-04GQdOE9Ua4dYIplINDVXZM_UIN5xIOiCeYLGxndFmk)
- Keung, N., (2021b). *COVID separated them, but Canadians and their foreign spouses are now being reunited by the thousands*. *Toronto Star* [en ligne]. 19 janvier. [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.thestar.com/news/canada/2021/01/19/covid-separated-them-but-canadians-and-their-foreign-spouses-are-now-being-reunited-by-the-thousands.html?rf>
- Kim, D., (2018). *Canada looked upon as leader when it comes to immigration and settlement policy* [en ligne]. Toronto : Toronto Region Immigration Employment Council. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://triec.ca/canada-looked-upon-as-leader-when-it-comes-to-immigration-and-settlement-policy/>
- Kim, D., (2020). *Mobilizing Ontario's IEHPs in the fight against COVID-19* [en ligne]. Toronto : Toronto Region Immigrant Employment Council. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://triec.ca/mobilizing-ontarios-iehps-in-the-fight-against-covid-19/>
- Kindleman, T., (2020). *Spousal sponsorship applicants highlights delays worsened by COVID-19*. *CBC News* [en ligne]. 8 aout. Mise à jour 8 aout. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/spousal-sponsorship-delays-1.5679675>
- Koltermann, I. et Scott, D., (2018). *Settlement services workers profile* [en ligne]. Toronto : CERIC. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://ceric.ca/project/settlement-services-workers-profile/>



- Koltermann, I. et Scott, D., (2020). Redefining the role of settlement counsellors. *Career Wise by CERIC* [en ligne]. 23 mars. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : <https://careerwise.ceric.ca/2020/04/23/redefining-the-role-of-settlement-counsellors/#.XqH1JJIE1PY>
- Korzinski, D., (2020). *Blame, bullying and disrespect: Chinese Canadians reveal their experiences with racism during COVID-19* [en ligne]. Regina : Angus Reid Institutue. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <http://angusreid.org/racism-chinese-canadians-covid19/print>
- Labour Market Group., (2020a). *September 2020 labour focus: Impact of the COVID-19 pandemic, lockdown and aftermath on the Ontario labour market* [en ligne]. Ontario : The Labour Market Group. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://s3.amazonaws.com/bb-cms/AppData/Websites/709/Documents/newsletter/2020September-LabourFocus.pdf>
- Labour Market Group., (2020b). *October 2020 labour focus* [en ligne]. Ontario : The Labour Market Group. [Consulté le 6 janvier 2020]. Disponible ici : <https://s3.amazonaws.com/bb-cms/AppData/Websites/709/Documents/newsletter/2020October-LabourFocus.pdf>
- Laird, K., (2018). Rapport de la vérification externe de 2017-2018 (Contrôle des motifs de détention). *Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://irb-cisr.gc.ca/fr/transparence/revues-verifications-evaluations/Pages/SI-verification-externe-1718.aspx>
- Larue, B., (2020). Labour issues and COVID-19. *Canadian Journal of Agricultural Economics* [en ligne]. 68(2), 231-237. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : doi: 10.1111/cjag/12233
- Levitz, S., (2020). Canada a bright light in a horrible year for refugee resettlement: UN refugee agency. *CTV News* [en ligne]. 14 décembre. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.ctvnews.ca/canada/canada-a-bright-light-in-a-horrible-year-for-refugee-resettlement-un-refugee-agency-1.5230261>
- Li, P. S., (1988). *The Chinese in Canada*. Toronto : Oxford University Press.
- Lim., (2020). Foreign students start gradual return – along with their much-missed tuition. *iPolitics* [en ligne]. 19 octobre. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://ipolitics.ca/2020/10/19/foreign-students-start-gradual-return-along-with-their-much-missed-tuition/>
- Lu, Y., (2020). *Répartition des travailleurs étrangers temporaires dans les industries au Canada* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00028-fra.htm>
- Lukacs, M., (2020). Canada's border agency shouldn't be using pandemic to impose surveillance on undocumented immigrants. *CBC* [en ligne]. 16 juin. Mise à jour 16 juin. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/news/opinion/opinion-undocumented-immigrants-electronic-monitoring-1.5604467>
- Lundy, M., et McMahon, T., (2021). Ottawa goes on immigration blitz, lowers cut-off score. *The Globe and Mail* [en ligne]. 16 février. [Consulté le 28 février 2021]. Disponible ici : [https://www.theglobeandmail.com/business/article-ottawa-goes-on-blitz-to-boost-immigration-make-up-for-pandemic-induced/?cmpid=rss&utm\\_source=dlvr.it&utm\\_medium=twitter](https://www.theglobeandmail.com/business/article-ottawa-goes-on-blitz-to-boost-immigration-make-up-for-pandemic-induced/?cmpid=rss&utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter)
- Macklin, A., (2020). (In)Essential Bordering: Canada, COVID, and Mobility. *Frontiers in Human Dynamics: Migration and Society* [en ligne]. 2(609694). [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.3389/fhumd.2020.609694>
- McDevitt, N., (2020). COVID Q&A: Sandra Hyde on the rise of racism during pandemic. *McGill Reporter* [en ligne]. 14 mai. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://reporter.mcgill.ca/covid-19-qa-sandra-hyde-on-the-rise-of-racism-during-pandemic/>
- Milner, J., (2020). Canada and the UN Global Compact on Refugees: A case study of influence in the global refugee regime. Dans Y. Samy et H. Duncan, (dir.) *International Affairs and Canadian Migration Policy* [en ligne]. Palgrave Macmillian, Cham. pp. 41-63. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1007/978-3-030-46753-1>
- Moffitt, P., Aujla, W., Giesbrecht, C. J., Grant, I., et Straatman, A. L., (2020). Intimate Partner Violence and COVID-19 in Rural, Remote, and Northern Canada: Relationship, Vulnerability and Risk. *Journal of Family Violence* [en ligne]. [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1007/s10896-020-00212-x>
- Molna, P., et Gill, L., (2018). Bots at the gate: A human rights analysis of automated decision-making in Canada's immigration and refugee system. *University of Toronto* [en ligne]. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://citizenlab.ca/wp-content/uploads/2018/09/IHRP-Automated-Systems-Report-Web-V2.pdf>
- Murray, K. E. et Marx, D. M., (2013). Attitudes toward unauthorized immigrants, authorized immigrants, and refugees. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology* [en ligne]. 19(3), 332-341. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: 10.1037/a0030812
- Nanos., (2020). *A strong majority of Canadians would support or somewhat support providing a way for temporary foreign workers to remain in Canada* [présentation PowerPoint]. Novembre. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : <https://823.910.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/12/2020-1738-Senator-Omidvar-Black-October-Omnipopulated-Report-with-Tabs.pdf>
- Net News Ledger., (2020). Successful results from Rural and Northern Immigration Pilot Project. *Net News Ledger* [en ligne]. 27 août. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <http://www.netnewsledger.com/2020/08/27/successful-results-from-rural-and-northern-immigration-pilot-project/>



- Neuman, K., (2020). Canadian public opinion about immigration and refugees. *Environics Institute* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.environicsinstitute.org/projects/project-details/canadian-public-opinion-about-immigration-and-refugees>
- Newbold, B., (2020). COVID-19 has hardened Canadian views on immigration. *The Conversation* [en ligne]. 1<sup>er</sup> Octobre. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://theconversation.com/covid-19-has-hardened-canadian-views-on-immigration-146512>
- Nguyen, M., (2020). *Why migrants stay in small and mid-sized Canadian cities: Towards a new analytical framework using a life course approach* [en ligne]. Toronto : Ryerson Centre for Immigration and Settlement (RCIS) and the CERC in Migration and Integration. Working Paper Series no. 2020/8. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.ryerson.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/RCIS/publications/workingpapers/2020\\_8\\_Nguyen\\_Michelle\\_Why\\_Migrants\\_Stay\\_in\\_Small\\_and\\_Mid-Sized\\_Canadian\\_Cities\\_Towards\\_a\\_New\\_Analytical\\_Framework\\_Using\\_a\\_Life\\_Course\\_Approach.pdf](https://www.ryerson.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/RCIS/publications/workingpapers/2020_8_Nguyen_Michelle_Why_Migrants_Stay_in_Small_and_Mid-Sized_Canadian_Cities_Towards_a_New_Analytical_Framework_Using_a_Life_Course_Approach.pdf)
- Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI), (2020). *How to support international students in Canada / Comment soutenir les étudiants internationaux au Canada*, 26-29 octobre 2020, Toronto, Ontario, Canada [en ligne]. Toronto : Ontario Council of Agencies Serving Immigrants. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://pheedloop.com/ocasiedforum2020/site/sessions/?id=lybXQY>
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2010). *Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé* [en ligne]. Genève : Organisation mondiale de la santé. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : [https://www.who.int/hrh/migration/code/full\\_text/fr/](https://www.who.int/hrh/migration/code/full_text/fr/)
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2016). *Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030* [en ligne]. Genève : Organisation mondiale de la santé. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www.who.int/hrh/resources/pub\\_globstrathrh-2030/en/](https://www.who.int/hrh/resources/pub_globstrathrh-2030/en/)
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2020). *La situation du personnel infirmier dans le monde – 2020* [en ligne]. Genève : Organisation mondiale de la santé. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www.who.int/publications/item/9789240003279>
- Pahwa, P., Karunanayake, C. P., McCrosky, J. et Thorpe, L., (2012). Longitudinal trends in mental health among ethnic groups in Canada. *Chronic Disease and Injuries in Canada* [en ligne]. 32(2), 164-176. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.canada.ca/en/public-health/services/reports-publications/health-promotion-chronic-disease-prevention-canada-research-policy-practice/vol-32-no-3-2012/longitudinal-trends-mental-health-among-ethnic-groups-canada.html>
- Paperny, A. M., (2021). Canada deported thousands of people in 2020 even as pandemic raged, data show. *The Globe and Mail* [en ligne]. 22 janvier. [Consulté le 31 janvier 2021]. Disponible ici : [https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canada-deported-thousands-of-people-in-2020-even-as-pandemic-raged/?utm\\_medium=Referrer:+Social+Network+Media&utm\\_campaign=Shared+Web+Article+Links](https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canada-deported-thousands-of-people-in-2020-even-as-pandemic-raged/?utm_medium=Referrer:+Social+Network+Media&utm_campaign=Shared+Web+Article+Links)
- Patel, A., Dean, J., Edge, S., Wilson, K. et Ghassemi, E., (2019). Double burden of rural migration in Canada? Considering the social determinants of health related to immigrant settlement outside the cosmopolis. *International Journal of Environmental Research and Public Health* [en ligne]. 16(5), 678. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.3390/ijerph16050678>
- Rahman, T., (2019). The residency match needs to change – but not at the expense of international medical graduates. *healthydebate* [en ligne]. 1<sup>er</sup> mars. [Consulté le 1<sup>er</sup> mars 2021]. Disponible ici : <https://healthydebate.ca/opinions/international-medical-graduates-and-carms/>
- Ramos, H. et Bennett, M., (2019). Do immigrants who land in Atlantic Canada with family stay? *Voies vers la prospérité* [en ligne]. 1-15. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2019/07/Do-Immigrants-with-Family-Stay-or-Leave.pdf>
- Rani, R. S., (2020). Imagine en ligne school in a language you don't understand. *The New York Times* [en ligne]. 22 avril. [Consulté le 1<sup>er</sup> février 2021]. Disponible ici : <https://www.nytimes.com/2020/04/22/us/coronavirus-immigrants-school.html>
- Rehaag, S., Song, J. et Toope, A., (2020). Never letting a good crisis go to waste: Canadian interdiction of asylum seekers. *Conceptual Analysis* [en ligne]. 2, 1-6. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://pdfs.semanticscholar.org/366b/b9151bf2c7f273f5773f6174657f6dde9425.pdf>
- Reitz, J. G., (2002). Immigrant success in the knowledge economy: Institutional change and the immigrant experience in Canada, 1970-1995. *Journal of Social Issues* [en ligne]. 57(3), 579-613. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://doi.org/10.1111/0022-4537.00230>
- Reitz, J. G., Curtis, J. et Elrick, J., (2014). Immigrant skill utilization: Trends and policy issues. *Journal of International Migration and Integration* [en ligne]. 15, 1-26. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : doi: <https://doi.org/10.1007/s12134-012-0265-1>
- Rodriguez, R. M., (2010). *Migrants for export: How the Philippine state brokers labor to the world*. Minnesota : University of Minnesota Press.

- Root, J., Gates-Gasse, E., Shields, J. et Bauder, H., (2014). *Discounting immigrant families: Neoliberalism and the framing of Canadian immigration policy change* [en ligne]. Toronto : Ryerson Centre for Immigration & Settlement. [Consulté le 12 janvier 2021]. Disponible ici : [https://www.ryerson.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/RCIS/publications/workingpapers/2014\\_7\\_Root\\_Jesse\\_Gates\\_Gasse\\_Erika\\_Shields\\_John\\_and\\_Bauder\\_Harald\\_Discounting\\_Immigrant\\_Families\\_Neoliberalism\\_and\\_the\\_Framing\\_of\\_Canadian\\_Immigration\\_Policy\\_Change.pdf.pdf](https://www.ryerson.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/RCIS/publications/workingpapers/2014_7_Root_Jesse_Gates_Gasse_Erika_Shields_John_and_Bauder_Harald_Discounting_Immigrant_Families_Neoliberalism_and_the_Framing_of_Canadian_Immigration_Policy_Change.pdf.pdf)
- Sattler, P., Peters, J., Bourgeault, I. L., Esses, V., Neiterman, E., Dever, E., Gropper, R., Nielson, C. et Kelland, J., (2015). *Étude de cas multiples de programmes de transition postsecondaires pour les professionnels de la santé formés à l'étranger* [en ligne]. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. [Consulté le 4 janvier 2021]. Disponible ici : <https://heqco.ca/fr/pub/etude-de-cas-multiples-de-programmes-de-transition-postsecondaires-pour-les-professionnels-de-la-sante-formes-a-letranger/>
- Scott, K., (2020). A feminist recovery plan for a gender-just future. *Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA) Monitor* [en ligne]. 27(3), 17-19. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://policyalternatives.ca/publications/monitor/monitor-septoct-2020>
- Senga, B., (2020). Immigrer en pleine pandémie, « un parcours de combattant ». *Radio-Canada : ICI Nord de l'Ontario* [en ligne]. 14 avril. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1693521/immigration-immigrer-covid-19-coronavirus-nouvel-arrivant-defis-etablissement-integration>
- Sethi, B., (2013). Newcomers health in Brantford and the counties of Brant, Haldimand and Norfolk: Perspectives of newcomers and service providers. *Journal of Immigrant and Minority Health* [en ligne]. 15(5), 925-931. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : doi: 10.1007/s10903-012-9675-6
- Shields, J. et Abu Alrob, Z., (2020). *COVID-19, migration and the Canadian immigration system: Dimensions, impact and resilience* [en ligne]. Toronto : York University. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://km4s.ca/wp-content/uploads/COVID-19-Migration-and-the-Canadian-Immigration-System-Dimensions-Impact-and-Resilience-2020.pdf>
- Short, D., (2020). Edmonton police lay charges after investigating third hate-motivated assault this month. *Edmonton Journal* [en ligne]. 19 décembre. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : Edmonton police lay charges after investigating third hate-motivated assault this month | Edmonton Journal
- Silverman, S., (2020). Canada: The cordon sanitaire and the shifting threats of the COVID-19 pandemic. Dans V. Chew, M. Phillips et M. Yamada Park, (dir.) *COVID-19 Impacts on Immigration Detention: Global Responses* [en ligne]. Western Sydney University : International Detention Coalition. pp. 14-15. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://idcoalition.org/wp-content/uploads/2020/10/COVID-19-Impacts-on-Immigration-Detention-Global-Responses-2020.pdf>
- Statistique Canada., (2018). *Croissance démographique : l'accroissement migratoire l'emporte sur l'accroissement naturel* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2014001-fra.htm>
- Statistique Canada., (2019). *Indicateurs de l'éducation au Canada Canada : une perspective internationale, 2018* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/81-604-x2018001-fra.htm>
- Statistique Canada., (2020a). *Perturbations attribuables à la COVID-19 et agriculture : travailleurs étrangers temporaires* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00002-fra.htm>
- Statistique Canada., (2020b). *Informations financières des universités pour l'année scolaire 2018-2019 et projections des répercussions de la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201008/dq201008b-fra.htm>
- Statistique Canada., (2020c). *Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410008201&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410008201&request_locale=fr)
- Statistique Canada., (2020d). *Mobilité des immigrants déclarants selon les régions économiques et l'année* [en ligne]. Ottawa : Statistique Canada. [Consulté le 30 Décembre 2020]. Disponible ici : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4310002401&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4310002401&request_locale=fr)
- Stilwell, B., Diallo, K., Zurn, P., Vujicic, M., Adams, O. et Dal Poz, M., (2004). Migration of health-care workers from developing countries: strategic approaches to its management. *Bulletin of the World Health Organization* [en ligne]. 82(8), 595-600. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.who.int/bulletin/volumes/82/8/595.pdf?ua=1>
- Subedi, R., Greenberg, L., et Turcotte, M., (2020). *Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 dans les quartiers ethnoculturels du Canada* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 28 février 2021]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00079-fra.pdf?st=5n5m9HJG>
- Sweetman, A., McDonald, J. T. et Hawthorne, L., (2015). Occupational regulation and foreign qualification recognition: An overview. *Canadian Public Policy* [en ligne]. 41(Supplement 1), S1-S13. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://doi.org/10.3138/cpp.41.s1.s1>

- Tanweer, M., (2021). Stakeholders call on B.C. government to reinstate province's immigration ministry. *New Canadian Media* [en ligne]. 3 février. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible ici : <https://newcanadianmedia.ca/stakeholders-call-on-b-c-government-to-reinstate-provinces-immigration-ministry/>
- Thevenot, S., (2020). Canadians see family reunification as biggest priority in 2020. *CIC News* [en ligne]. 1<sup>er</sup> septembre. Mise à jour 13 septembre 09:18. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.cicnews.com/2020/09/canadians-see-family-reunification-as-biggest-priority-in-2020-0915631.html#gs.pwntnz>
- Tomlinson, K., (2019). The foreign students who say they were lured to Canada by a lie. *Globe and Mail* [en ligne]. 27 juin. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-international-students-coming-to-private-colleges-say-they-were-duped/>
- Trudel, S., (2020). Immigration Pilot Program takes aim at labour shortages in Manitoba. *CERIC* [en ligne]. 9 juin. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : <https://ceric.ca/2020/06/immigration-pilot-program-takes-aim-at-labour-shortages-in-manitoba/>
- Truu, M., (2020). Australia's migration intake to fall 85 per cent due to coronavirus, Scott Morrison says. *SBSNews* [en ligne]. 1<sup>er</sup> mai. [Consulté le 1<sup>er</sup> mars 2021]. Disponible ici : <https://www.sbs.com.au/news/australia-s-migration-intake-to-fall-85-percent-due-to-coronavirus-scott-morrison-says>
- Turcotte, M., et Hango., (2020). *Incidence des conséquences économiques de la COVID-19 sur les préoccupations sociales des Canadiens* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00025-fra.htm>
- Turcotte, M. et Savage, K., (2020). *Les contributions des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires* [en ligne]. Statistique Canada : StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.htm>
- Türegün, A., (2017). Ideas and interests embedded in the making of Ontario's Fair Access to Regulated Professions Act, 2006. *Journal of International Migration and Integration* [en ligne]. 18(2), 405-418. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://doi.org/10.1007/s12134-016-0506-9>
- Usher, A., (2019). *The state of postsecondary education in Canada, 2019* [en ligne]. Toronto: Higher Education Strategy Associates. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [http://higherstrategy.com/wp-content/uploads/2019/08/HESA-Spec-2019-Final\\_v2.pdf](http://higherstrategy.com/wp-content/uploads/2019/08/HESA-Spec-2019-Final_v2.pdf)
- Valiani, S., (2011). Rethinking unequal exchange: The global integration of nursing labour markets. *University of Toronto Press* [en ligne]. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://doi.org/10.3138/9781442696563>
- Van Tongeren, F., Bastien, V. et Von Lampe, M., (2015). *Strengthening the global trade and investment system for sustainable development* [en ligne]. Genève : Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et Forum économique mondial. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <file:///Users/lindsayinlay/Downloads/International%20Regulatory%20Cooperation,%20a%20Trade-Facilitating%20Mechanism.pdf>
- Vanderklippe, N., et Chase, S., (2021). Canada's visa application centre in Beijing run by Chinese police. *Globe and Mail* [en ligne]. 8 février. [Consulté le 3 mars 2021]. Disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/world/article-canadas-visa-application-centre-in-beijing-run-by-chinese-police/>
- Vomiero, J. et Russell, A., (2019). Ipsos poll shows Canadians have concerns about immigration. Here are the facts. *Global News* [en ligne]. 4 janvier. Mise à jour 22 janvier, 10:41. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <https://globalnews.ca/news/4794797/canada-negative-immigration-economy-ipsos/>
- Weikle, B., (2020). COVID outbreaks on farms reveal crack in system that migrant workers slip through, say health-care workers. *CBC News* [en ligne]. 20 novembre. [Consulté le 14 janvier 2021]. Disponible ici : <https://www.cbc.ca/radio/whitecoat/covid-outbreaks-on-farms-reveal-crack-in-system-that-migrant-workers-slip-through-say-health-care-workers-1.5808489>
- Wenham, C., Smith, J. et Morgan, R., (2020). COVID-19: the gendered impacts of the outbreak. *The Lancet* [en ligne]. 395(10227), 846-848. [Consulté le 6 janvier 2021]. Disponible ici : [doi: https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)30526-2](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)30526-2)
- Wise, R. D. et Covarrubia, H. M., (2012). Strategic dimensions of neoliberal globalization: The exporting of labor force and unequal exchange. *Advances in Applied Sociology* [en ligne]. 2(2), 127-134. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : [doi: 10.4236/aasoci.2012.22017](https://doi.org/10.4236/aasoci.2012.22017)
- Yakabuski, K., (2021). Laurentian University becomes a victim of a failing business model. *The Globe and Mail* [en ligne]. 3 février. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible ici : <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-laurentian-university-becomes-a-victim-of-a-failing-business-model/>
- Zou, P. et Fang, T., (2017). Examination of older immigrants' contributions to Canadian society. *Voies vers la prospérité* [en ligne]. 1-32. [Consulté le 30 décembre 2020]. Disponible ici : <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2018/04/Older-Immigrants-Contributions-to-Canadian-Society.pdf>

## Annexe A : Résumé des recommandations des mesures à prendre

### Politique d'immigration

#### **Niveaux d'immigration et admissions**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Allouer des ressources supplémentaires au traitement des demandes dans toutes les catégories d'immigration et dans toutes les catégories de résidents temporaires, au Canada et à l'étranger, afin que les objectifs soient effectivement atteints.
2. Réviser les critères d'admissibilité pour les immigrants économiques dans le cadre d'Entrée express, des programmes des candidats des provinces et de tous les programmes pilotes en cours pour s'assurer qu'ils répondent mieux aux besoins démographiques et en main d'œuvre à travers le pays, et pas simplement aux besoins nécessitant un capital humain élevé.
3. Inclure dans le rapport annuel au parlement des fourchettes cibles pour les conversions de résidence temporaire en résidence permanente pour chaque catégorie de résidents temporaires, ainsi que des projections sur trois ans pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires, le Programme de mobilité internationale, le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile.
4. Développer des plans d'immigration provinciaux et territoriaux pluriannuels qui prévoient les admissions de résidents temporaires et permanents, les changements démographiques et les trajectoires d'établissement.

#### **Regroupement familial**

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. Augmenter le pourcentage d'immigrants admis dans la catégorie du regroupement familial, incluant les parents et les grands-parents, et réviser la définition de membres de la famille pour possiblement l'élargir.

#### **Immigration francophone**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Considérer les communautés francophones en situation minoritaire dans la mise en œuvre du Programme des candidats des municipalités.
2. Fournir un financement ciblé aux universités et aux collèges francophones hors Québec (et aux communautés francophones en situation minoritaire) pour attirer et garder les étudiants internationaux francophones.
3. Développer un répertoire central d'informations sur la santé publique et les mesures d'urgence dans les deux langues officielles auquel les agences d'établissement, les Réseaux en immigration francophone et les Partenariats locaux d'immigration pourront avoir immédiatement accès et qu'ils pourront diffuser au besoin.
4. Tenir compte des contraintes liées à la pandémie lorsque les programmes pilotes d'immigration en cours et les cibles en matière d'immigration francophone seront évalués.

## **Régionalisation**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Dans le cadre d'une composante de développement professionnel, allouer un financement ciblé pour la formation en littératie numérique et pour la mise à jour de l'équipement numérique des fournisseurs de services d'établissement, y compris ceux qui desservent les communautés plus petites, rurales et éloignées.
2. Établir des lignes directrices visant à accroître la connectivité à large bande à l'échelle du pays, tout en tenant compte des besoins des communautés plus petites, rurales et éloignées (plutôt que les modèles d'affaires des fournisseurs de services Internet).
3. Dans le cadre d'un plan de relance post-COVID-19 plus sensible au genre, allouer un financement ciblé pour les femmes immigrantes affectées par l'isolement social et par l'augmentation des risques de violence familiale durant la pandémie, y compris celles vivant dans des communautés plus petites, rurales et éloignées.
4. Prévoir un financement ciblé pour les universités et collèges de communautés plus petites, rurales et éloignées pour soutenir les étudiants internationaux lors de la pandémie et de la relance.
5. Encourager les Partenariats locaux d'immigration et les Réseaux en immigration francophones à développer des campagnes publiques afin de promouvoir auprès des nouveaux arrivants : les petites villes qui ont pu mettre de l'avant leurs avantages durant la pandémie, les contributions des immigrants durant la pandémie, les contributions des entrepreneurs immigrants visant à rebâtir l'économie post-COVID-19, et le fait que les immigrants comblent les lacunes en compétences qui existent depuis longtemps contribuant ainsi à l'économie (plutôt que d'être en compétition sur le marché du travail).
6. Encourager davantage de parrainages privés dans les petites communautés, étant donné que les réfugiés parrainés par le secteur privé sont plus susceptibles de demeurer dans leur communauté d'accueil initiale.
7. Tenir compte des contraintes liées à la pandémie lorsque les programmes pilotes d'immigration en cours sont évalués (ex. : PPICRN).

## **Processus d'immigration en deux étapes**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Créer plus de voies d'accès à une étape et à deux étapes vers la résidence permanente pour les différentes catégories d'immigration et en modifiant les programmes existants pour ceux qui sont admis actuellement au Canada dans des catégories temporaires, en particulier les travailleurs essentiels (ex. ouvriers agricoles).
2. Augmenter l'admissibilité pour certains services d'établissement financés par le fédéral afin d'inclure les résidents temporaires dans leur première étape vers une immigration en deux étapes.



## **Étudiants internationaux**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Permettre aux étudiants internationaux de renouveler leur permis de travail postdiplôme lors de la période de relance économique post-COVID.
2. Établir un programme pilote visant à élargir la couverture de l'assurance maladie universelle afin d'inclure les étudiants internationaux.
3. Fournir, d'une part, suffisamment de financement aux collèges et aux universités, et d'autre part, plafonner les frais de scolarité pour les étudiants internationaux.
4. Augmenter l'admissibilité de certains services d'établissement financés par le fédéral pour inclure les étudiants internationaux.

## **Travailleurs étrangers temporaires**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Développer plus de voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires, en particulier ceux en forte demande et qui occupent des emplois essentiels.
2. Allouer un financement ciblé pour l'établissement afin de soutenir les travailleurs étrangers temporaires qui font la transition vers la résidence permanente.
3. Établir un programme pilote visant à élargir la couverture de l'assurance maladie universelle afin d'inclure les travailleurs étrangers temporaires.
4. Augmenter l'admissibilité de certains services d'établissement financés par le fédéral pour inclure les travailleurs étrangers temporaires.

## **Travailleurs agricoles**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Créer une catégorie des travailleurs agricoles à trois volets au sein du Programme des candidats des municipalités, en sélectionnant des travailleurs agricoles temporaires déjà au Canada, en recherchant des groupes de candidats dans des pays ayant un secteur agricole important, et en sélectionnant des réfugiés ayant de l'expérience dans le domaine agricole.
2. Réviser tous les programmes économiques et programmes pilotes existants pour trouver des façons d'améliorer ou d'établir de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs agricoles.
3. Délivrer des permis spécifiques au secteur (plutôt que spécifiques à l'employeur comme maintenant) qui permettent aux travailleurs agricoles temporaires de travailler pour n'importe quel employeur du secteur.
4. Mettre en œuvre un processus consultatif mené par le gouvernement fédéral, avec les provinces/territoires, les organismes municipaux, les employeurs et les travailleurs pour développer des normes nationales en matière de santé et de sécurité, et de conditions de travail pour les travailleurs agricoles temporaires, comme cela est fait actuellement en matière de logement. Des rôles, des tâches et des responsabilités claires devraient être définis pour améliorer la coordination et la conformité aux règles entre les organismes gouvernementaux.
5. Incorporer le respect des normes nationales en matière de conditions de sécurité et de compensation équitable à l'étude d'impact sur le marché du travail que doivent obtenir les

employeurs auprès du gouvernement fédéral avant de pouvoir embaucher des travailleurs étrangers temporaires agricoles.

6. Créer un processus d'inspection rigoureux, stratégique et coordonné sur place des conditions de logement et de travail des travailleurs agricoles temporaires pour assurer leur sécurité et leur traitement équitable. Ceci impliquerait une surveillance proactive des logements et des lieux de travail, sans préavis à l'employeur, pour garantir la conformité aux normes nationales et aux exigences connexes de tous les paliers du gouvernement.
7. Fournir un accès aux services d'appui et d'information financés par le fédéral aux travailleurs agricoles temporaires qui ont besoin de connaître leurs droits ainsi que la procédure de demande de résidence permanente.
8. Établir un programme pilote visant à élargir la couverture de l'assurance maladie universelle afin d'inclure les travailleurs temporaires agricoles.

### **Réfugiés réinstallés et demandeurs du statut de réfugié**

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. S'engager à augmenter le nombre ciblé de réfugiés parrainés par le gouvernement au cours de chacune des trois prochaines années pour atteindre, voire dépasser, la cible de réfugiés parrainés par le secteur privé.
2. Affirmer que les réfugiés admis en tant qu'immigrants économiques selon des voies diverses ne comptent pas dans les cibles d'admissions de réfugiés.
3. Augmenter le traitement des demandes des réfugiés pour leur réinstallation et allouer du financement supplémentaire pour que le nombre ciblé de réfugiés réinstallés en 2021 soit atteint.
4. Renoncer au prêt remboursable contracté par les réfugiés pour couvrir leur transport au Canada.
5. Suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis.
6. Admettre les demandeurs d'asile entrant au Canada à partir du territoire étasunien à un point d'entrée non désigné, avec des mesures de quarantaine.
7. Élargir les critères d'admissibilité à certains services d'établissement financés par le fédéral pour inclure les demandeurs d'asile.
8. Diversifier les voies d'accès à la résidence permanente pour tous les demandeurs d'asile qui ont été des travailleurs essentiels pendant la pandémie.

### **Détention et déportation des migrants**

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. Formaliser la prise en considération des conditions de détention lors de l'examen des motifs de détention des migrants.
2. Faire une analyse des résultats des migrants détenus remis en liberté après mars 2020 pour déterminer leur respect des conditions de remise en liberté.
3. Faire une évaluation de l'impact de l'utilisation des bracelets électroniques chez les migrants détenus après mars 2020.

## **L'établissement et l'intégration des immigrants et réfugiés**

### **Les conséquences économiques de la pandémie sur les immigrants et les effets possibles à long terme**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Allouer, dans le cadre des programmes conçus pour aider économiquement la population générale, un financement ciblé pour de la formation/des appuis à l'emploi pour les nouveaux arrivants touchés par la pandémie et pour ceux admis pendant la période de relance post-COVID-19 afin de lutter contre la déqualification et d'atténuer les effets dommageables de la pandémie (ex. incitations pour les employeurs pour de la formation/mise à niveau sur les lieux de travail, programmes de transition et de mise à niveau, programmes de mentorat et occasions de bénévolat).
2. Prévoir un financement ciblé pour des initiatives correctives pour les enfants immigrants et réfugiés touchés par la pandémie (ex. clubs de devoirs, embauche de travailleurs d'établissement supplémentaires dans les écoles).

### **Travailleurs de la santé**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Offrir un financement stable aux programmes tremplins pour les infirmiers et les autres professionnels de la santé formés à l'étranger.
2. Revoir les trajectoires de développement de carrière des professionnels de la santé formés à l'étranger, réduire les coûts associés à l'obtention des licences professionnelles, et encourager la création de places supplémentaires dans les programmes de résidence en médecine et stages cliniques.
3. Améliorer le travail des organismes de surveillance (comme les commissaires à l'équité) et développer des pratiques exemplaires nationales pour l'inclusion des travailleurs qualifiés au système de soins de santé.
4. Inclure les employeurs (y compris les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux) dans la planification des besoins en main d'œuvre et veiller à ce que les travailleurs immigrants puissent accéder aux professions du domaine de la santé.

### **Attitudes du public**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Financer un groupe de travail en charge d'examiner, sur une base régulière, les attitudes des Canadiens envers les immigrants, les résidents temporaires et l'immigration, ainsi que d'étudier les facteurs contribuant à ces attitudes, pendant la pandémie et après. Ce groupe devrait également examiner les perceptions des immigrants/résidents temporaires sur les attitudes du public et leurs expériences de racisme et de discrimination.
2. Développer une stratégie nationale pour la collaboration et le partage d'informations concernant les pratiques exemplaires en matière de lutte contre le racisme et les discriminations vécues par les immigrants et résidents temporaires.

3. Collecter, suivre, interpréter et partager des données probantes sur les taux de dépistage, infection et hospitalisation liés à la COVID-19, en examinant systématiquement le rôle joué par la race, l'origine ethnique, le genre, le statut d'immigration et autres vulnérabilités.
4. Fournir des informations exactes sur les raisons pour lesquelles les taux de COVID-19 sont plus prévalents chez les groupes racisés et d'immigrants/résidents temporaires, notamment en soulignant les inégalités structurelles mettant ces groupes à risque.
5. Parler aux Canadiens des programmes d'immigration et de résidents temporaires en termes de bénéfices à long terme pour le Canada, particulièrement en ce qui a trait à l'importance des immigrants/résidents temporaires dans la réponse immédiate et à long terme du Canada à la pandémie (ex. soins de santé, travail agricole).
6. Continuer à financer et à encourager les PLI et RIF à développer des plans stratégiques pluriannuels et des activités de lutte contre le racisme.
7. Continuer à financer et à étendre des programmes d'établissement qui favorisent des relations positives entre les immigrants/résidents temporaires et les membres des communautés hôtes (ex. programme Liaisons Canada et programmes de mentorat), et soutenir l'innovation dans l'élaboration de programmes qui appuient des contacts virtuels positifs entre les immigrants/résidents temporaires et les membres des communautés hôtes.

### **Secteur de l'établissement**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Dans le cadre plus large d'un agenda de politiques sociales, développer, mettre en œuvre et évaluer les résultats de projets pilotes d'un revenu de base universel qui incluent des nouveaux arrivants résidant dans différentes régions.
2. Dans le cadre plus large d'un agenda de politiques sociales, développer des options de logement à faible coût dont pourraient également bénéficier des nouveaux arrivants à travers le pays.
3. Réviser les taux de l'allocation logement pour les nouveaux arrivants.
4. Créer un projet pilote concernant la couverture maladie universelle pour inclure des travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile.
5. Réviser la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire et les critères d'admissibilité liés à la durée pour les réfugiés, ainsi que les taux des allocations de soutien au revenu du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) afin d'appuyer adéquatement les cas complexes et spécifiques des réfugiés parrainés par le gouvernement.
6. Créer un programme national de santé mentale clinique axé sur les traumatismes pour les personnes en phase d'établissement, dans de multiples langues, et qui vise spécifiquement les nouveaux arrivants réfugiés pendant leurs cinq premières années au Canada.
7. Dans le cadre plus large d'un plan de relance post-COVID-19 sensible au genre, allouer du financement ciblé pour appuyer les femmes immigrantes touchées par l'isolement social et le risque accru de violence familiale pendant la pandémie (y compris dans les communautés plus petites, rurales et éloignées).
8. Développer des appuis multilingues en matière de violence conjugale axés sur l'établissement.
9. Développer un répertoire central d'informations en matière de santé publique et d'urgence dans plusieurs langues qui pourra servir de source d'informations pour les agences

d'établissement, les Partenariats locaux d'immigration et les Réseaux en immigration francophone et qu'ils pourront diffuser au besoin.

10. Explorer les manières permettant de s'assurer que les nouveaux arrivants peuvent accéder à des informations et appuis multilingues en ligne ou par téléphone, y compris par l'enrichissement des portails libre-service pour les clients nouveaux arrivants.
11. Allouer du financement aux organismes ethnoculturels pour renforcer leurs capacités à offrir des espaces communautaires dédiés, de l'éducation auprès du public et des activités d'engagement, du développement communautaire et d'autres soutiens ciblés aux immigrants/résidents temporaires et minorités racisées.
12. Augmenter les critères d'admissibilité pour certains services d'établissement financés par le fédéral afin d'inclure les étudiants internationaux, les travailleurs étrangers temporaires et les demandeurs d'asile.
13. Allouer un financement ciblé d'établissement pour appuyer les personnes admises sur une base temporaire en transition vers la résidence permanente.
14. Maintenir l'organisation d'examens et de cérémonies de citoyenneté en ligne à côté de ceux organisés en présentiel.
15. Revoir les procédures et modèles d'allocation de financement en matière d'établissement selon les leçons apprises durant la pandémie.
16. Élaborer un plan national multiniveaux pour appuyer les populations à risque y compris les nouveaux arrivants ayant un faible niveau de littératie numérique et un accès limité aux technologies pour s'assurer que le programme national d'établissement comprend des appuis à la littératie numérique dans tous les champs du programme.
17. Instaurer un budget ou un mécanisme national de remplacement du matériel informatique afin de garantir que les fournisseurs de services d'établissement actuels aient la capacité de continuer et d'étendre un mode hybride de livraison des services après la pandémie.
18. Dans le cadre du développement professionnel, allouer du financement ciblé aux agences de services pour la formation en littératie numérique, y compris les agences desservant les communautés plus petites, rurales et éloignées.

## **Le leadership mondial du Canada en matière de politiques et programmes d'immigration**

Nous recommandons aux gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux de :

1. Établir un programme d'éducation du public sur l'immigration, suivi d'un examen complet, soit sous la forme d'une Commission royale, soit sous la forme d'un groupe de travail ou d'un autre mécanisme, afin d'engager les Canadiens dans une discussion sur l'avenir de l'immigration au Canada, et sur un recalibrage de ses politiques et programmes visant à pourvoir aux besoins actuels et futurs du Canada ainsi et respectant ses responsabilités internationales.
2. Continuer à faire preuve de leadership dans les Pactes mondiaux pour les réfugiés et les migrations, en promouvant des voies d'accès originales pour augmenter le nombre des réinstallations à l'échelle mondiale.



3. Améliorer l'engagement du Canada envers le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé grâce à un engagement renouvelé avec des accords bilatéraux faisant la promotion d'idéaux d'équité en matière de migrations.
4. Bâtir des partenariats forts entre le secteur de la santé canadien et les institutions de formation médicale dans les autres pays, et appuyer le renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation en soins de santé dans les pays d'émigration des professionnels de santé.
5. Établir un réseau coordonné de pratiques exemplaires nationales sur l'intégration des immigrants qualifiés en milieu de travail qui leur permettent de mettre en pratique et de faire briller leurs connaissances, qualifications et talents.

## Annexe B : Liste des abréviations et acronymes utilisés

ASFC : Agence des services frontaliers du Canada  
BCÉ : Bureau du commissaire à l'équité  
CFSM : communautés francophones en situation minoritaire  
CISR : Commission de l'immigration et du statut de réfugié  
CLIC : cours de langue pour les immigrants au Canada  
CNP : Classification nationale des professions  
CRVD : centre de réception des demandes de visa  
EIMT : étude d'impact sur le marché du travail  
ÉPI : équipement de protection individuelle  
ERAR : examen des risques avant renvoi  
ÉSLD : établissement de soins de longue durée  
ETPS : Entente sur les tiers pays sûrs  
F-P-T : fédéral, provincial et territorial  
HCR : Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU  
IMPR : Initiative mondiale de parrainage de réfugiés  
IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada  
LIPR : Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés  
OCE : Orientation canadienne à l'étranger  
OIM : Organisation internationale pour les migrations  
OMS : Organisation mondiale de la santé  
ONG : organisation non-gouvernementale  
PAR : Programme d'aide à la réinstallation  
PCP : Programme des candidats des provinces  
PFSI : Programme fédéral de santé intérimaire  
PLI : Partenariat local d'immigration  
PMI : Programme de mobilité internationale  
PPICA : Programme pilote d'immigration au Canada atlantique  
PPICRN : Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord  
PSFÉ : professionnels de la santé formés à l'étranger  
PTAS : Programme des travailleurs agricoles saisonniers  
PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires  
RDBV : Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas  
RIF: Réseau en immigration francophone  
RMR : région métropolitaine de recensement  
RPG : réfugié parrainé par le gouvernement  
RPSP : réfugié parrainé par le secteur privé  
SAR : Section d'appel des réfugiés  
SEP : signataire d'entente de parrainage  
SPR : Section de la protection des réfugiés  
TET : travailleur étranger temporaire



RSC SRC

**The Royal Society of Canada**

282 Somerset Street West  
Ottawa, Ontario K2P 0J6  
[www.rsc-src.ca](http://www.rsc-src.ca)  
613-991-6990

**La Société royale du Canada**

282, rue Somerset ouest  
Ottawa (Ontario) K2P 0J6  
[www.rsc-src.ca](http://www.rsc-src.ca)  
613-991-6990